

**Projet Inclusion d'Initiatives Vertes dans les  
Stratégies Nationales de mise en œuvre de la  
ZLECAf  
(PIIVSN-ZLECAf)**

**Branche « Céramiques » en Tunisie**

**Stratégie de Développement des Chaines de Valeur :  
« Carreaux & Sanitaires » & « Produits Ménagers »**





**MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK**  
*Danida*



**Bénéficiaire :** Ministère tunisien du Commerce et du Développement des Exportations  
**Bailleur :** Agence DANOise de Développement International (DANIDA)  
**Mise en œuvre par :** CEA-CNUCED  
**Produit par :** Lotfi HAMZA \_ *SustainNeopath* \_

@ 2024

## Table des matières

|                                                                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Figures .....</b>                                                                                        | <b>3</b>  |
| <b>Tableaux.....</b>                                                                                        | <b>3</b>  |
| <b>Acronymes &amp; Abréviations .....</b>                                                                   | <b>3</b>  |
| <b>CONTEXTE ET OBJECTIF DU PROJET PIIVSN-ZLECAF .....</b>                                                   | <b>6</b>  |
| <b>RESUME EXECUTIF .....</b>                                                                                | <b>8</b>  |
| <b>1 ETAT ACTUEL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEUR LOCALE.....</b>                                    | <b>9</b>  |
| 1.1 Dimension 1 : Approvisionnement en intrants et fournitures .....                                        | 9         |
| 1.2 Dimension 2 : Technologie et capacité productive .....                                                  | 10        |
| 1.3 Dimension 3 : Echanges et marchés finaux .....                                                          | 13        |
| 1.4 Dimension 4 : Gouvernance.....                                                                          | 15        |
| 1.4.1 Acteurs d'orientation stratégique .....                                                               | 15        |
| 1.4.2 Acteurs de contrôle qualité des produits sur le marché et de délivrance de l'origine tunisienne ..... | 16        |
| 1.4.3 Acteurs de promotion, d'investissement et d'accompagnement.....                                       | 16        |
| 1.4.4 Acteurs Professionnels .....                                                                          | 17        |
| 1.4.5 Acteurs d'appui à l'exportation .....                                                                 | 17        |
| 1.4.6 Acteurs de normalisation .....                                                                        | 17        |
| 1.5 Dimension 5 : Financement des acteurs de la chaîne de valeur .....                                      | 18        |
| 1.5.1 Fonds publics fléchés .....                                                                           | 18        |
| 1.5.2 Etablissements de crédits non-bancaires .....                                                         | 18        |
| 1.5.3 Etablissements de crédits bancaires .....                                                             | 18        |
| 1.5.4 Autres établissements de financement .....                                                            | 18        |
| 1.6 Dimension 6 : Production durable et la consommation d'énergie .....                                     | 19        |
| 1.6.1 Principaux problèmes environnementaux pour les 2 CdV Céramiques .....                                 | 19        |
| 1.6.2 Exigences réglementaires générales et spécifiques pour la production des céramiques .....             | 20        |
| 1.7 Dimension 7 : Environnement commercial et le contexte sociopolitique .....                              | 22        |
| 1.7.1 Données économiques et sociales .....                                                                 | 22        |
| 1.7.2 Barrières tarifaires en Tunisie .....                                                                 | 26        |
| 1.7.3 OTC appliqués par la Tunisie.....                                                                     | 26        |
| 1.7.4 Régime préférentiel de l'Accord ZLECAf .....                                                          | 28        |
| 1.7.5 Régime tarifaire appliqué, régimes préférentiels et place de l'Accord ZLECAF .....                    | 29        |
| 1.7.6 Potentiel d'exportation inexploité vers l'Afrique en 2027 .....                                       | 33        |
| 1.7.7 Compétitivité de l'Infrastructure de transport et de logistique en Tunisie .....                      | 35        |
| 1.7.8 Ouverture du secteur des services lié à la Construction .....                                         | 38        |
| <b>2 CONTRAINTES POUR L'INTEGRATION ET LA REMONTE DANS LA CdV AFRICAINE .....</b>                           | <b>40</b> |
| <b>3 ORIENTATION STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES CdV CERAMIQUES .....</b>                             | <b>43</b> |

|                   |                                                                                                               |           |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4</b>          | <b>PLAN D’ACTION.....</b>                                                                                     | <b>45</b> |
| 4.1               | Approche du Plan d’action et Ancrage possibles.....                                                           | 45        |
| 4.2               | Ancrage des actions de la Stratégie Céramique avec la Stratégie ZLECAf .....                                  | 45        |
| 4.2.1-            | Axe BIAT : Politique Commerciale .....                                                                        | 46        |
| 4.2.2-            | Axe BIAT : Facilitation des échanges .....                                                                    | 47        |
| 4.2.3-            | Axe BIAT : Capacité de production et compétitivité.....                                                       | 48        |
| 4.2.4-            | Axe BIAT : Qualité des infrastructures portuaire, logistique, de communication et énergétique .....           | 50        |
| 4.2.5-            | Axe BIAT : Accès au financement pour le commerce .....                                                        | 52        |
| 4.2.6-            | Axe BIAT : Accès à une information commerciale fiable .....                                                   | 52        |
| 4.2.7-            | Axe BIAT : Libre circulation des facteurs liés au travail et à l’investissement .....                         | 53        |
| 4.3               | Ancrage de quelques actions de la Stratégie Céramique avec le Plan d’action Stratégie Industrielle .          | 54        |
| 4.4               | Fiches des actions .....                                                                                      | 55        |
| <b>Annexes</b>    | <b>.....</b>                                                                                                  | <b>56</b> |
|                   | <i>Annexe N° 1 : Meilleures Techniques Disponibles (MTD) pour la fabrication durable des Céramiques .....</i> | <i>56</i> |
|                   | <i>Annexe N° 2 : Draft de développement de quelques Actions pour la mise en œuvre de la Stratégie .....</i>   | <i>62</i> |
| <b>Références</b> | <b>.....</b>                                                                                                  | <b>73</b> |

## Figures

|                                                                                                                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Etapes de fabrication d'un produit céramique, Source [1, CE, 2007].....                                                                                           | 11 |
| Figure 2: Classification des unités céramique comme établissement classé dangereux, insalubre ou incommode, Source extrait JORT n°94/2005 page 3309. ....                    | 21 |
| Figure 3: Obligation d'une étude d'impact environnemental pour les unités de céramiques, Source extrait JORT n°57/2005 page 1837 .....                                       | 22 |
| Figure 4: Cartographie de la Chaîne de Valeur "Carreaux & Sanitaires" pour la Tunisie en 2022, Source Conception de l'auteur sur la base des données ITC TradeMap 2023 ..... | 24 |
| Figure 5: Cartographie de la Chaîne de Valeur "Produits Ménagers" pour la Tunisie en 2022, Source conception de l'auteur sur la base des données ITC TradeMap 2023.....      | 25 |
| Figure 6: Evolution de l'Indice de Performance Logistique (IPL) de la Tunisie entre 2016 et 2018, Source [6, ITCEQ, 2020] .....                                              | 35 |
| Figure 7: Positionnement de la Tunisie par rapport aux pays africains selon l'IPL 2018, Source [6, ITCEQ, 2019] .....                                                        | 36 |
| Figure 8: Délai nécessaire à l'exportation/importation (heures), Source Doing Business 2019 .....                                                                            | 36 |
| Figure 9: Coûts à l'exportation/importation (en US\$), Source Doing Business 2019 .....                                                                                      | 37 |
| Figure 10: Part des échanges maritimes par région ; Source [9, OMMP, 2022] .....                                                                                             | 38 |
| Figure 11: Typologie de Stratégie de développement des CdV.....                                                                                                              | 43 |
| Figure 12: Typologie d'intervention au niveau des acteurs pour le développement des CdV .....                                                                                | 43 |

## Tableaux

|                                                                                                                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1: Importation des principaux intrants pour la branche Céramique, Tunisie en 2022, Source <i>TradeMap ITC 2023</i> .....                                           | 9  |
| Tableau 2: Capacité productive de deux CdVs céramiques pour la Tunisie en 2021, Source [2, APII, 2023] .....                                                               | 12 |
| Tableau 3: Part du secteur Construction dans le PIB de la Tunisie aux prix courants, Source INS 12.2023.....                                                               | 12 |
| Tableau 4 : Echanges et marchés finaux, Source [2, APII, 2023].....                                                                                                        | 13 |
| Tableau 5: Exportation tunisienne des produits céramiques vers l'Afrique et le Monde et importation africaine durant la période 2018-2022, Source ITC Trade Map 2023 ..... | 14 |
| Tableau 6: Place des exportations de produits en Céramique dans l'exportation tunisienne par région, en 2022, Source ITC Trade Map 2023 .....                              | 14 |
| Tableau 7: Sources d'émission possibles des étapes de procédé et voies d'émission correspondantes, Source [1, CE, 2007] .....                                              | 20 |
| Tableau 8 : Données économiques et sociales nationales et continentales, Source Compilation Auteur sur la base des données ITC TradeMap 2023 et [2, APII, 2023] .....      | 23 |
| Tableau 9: Règle d'origine applicable pour les produits céramiques en vertu de l'Accord ZLECAf .....                                                                       | 28 |

## Acronymes & Abréviations

|        |                                                                              |
|--------|------------------------------------------------------------------------------|
| ACR    | Avantage Comparatif Révélé                                                   |
| ATO    | African Trade Observatory                                                    |
| Agadir | Zone de Libre Echange (Tunisie, Maroc, Egypte, Jordanie, Liban et Palestine) |
| AGCS   | Accord Général sur le Commerce des Services                                  |
| ANPE   | Agence Nationale de Protection de l'Environnement                            |
| APII   | Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation                        |
| APD    | Aide Publique au Développement                                               |
| BAD    | Banque Africaine de Développement                                            |
| BFPME  | Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises                    |
| BIAT   | Boosting Intra-African Trade                                                 |

|                 |                                                                            |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------|
| BMN             | Bureau de Mise à Niveau auprès du Ministère chargé de l'Industrie          |
| BTP             | Bâtiments et Travaux Publics                                               |
| CBF             | Conseil Bancaire et Financier                                              |
| CCI             | Chambre du Commerce et d'Industrie                                         |
| CCNUCC          | Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique            |
| CDC             | Caisse de Dépôts et de Consignations                                       |
| CE              | Commission Européenne                                                      |
| CEA/UNECA       | Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique                     |
| CEDEAO (ECOWAS) | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest                    |
| CEPEX           | CEntre de Promotion des EXportations                                       |
| CMCI            | Chambre Mixte de Commerce et d'Industrie                                   |
| CNUCED          | Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement           |
| CTH             | Change in Tariff Heading                                                   |
| COMESA          | Common Market for Eastern and Southern Africa                              |
| CONNECT         | CONFédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie                        |
| COTUNACE        | COmpagnie TUNisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur                |
| CTMCCV          | Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre |
| CdV             | Chaine de Valeur                                                           |
| DGCE            | Direction Générale du Commerce Extérieur                                   |
| DGCEC           | Direction Générale de la Coopération Economique et Commerciale             |
| DGCI            | Direction Générale du Commerce Intérieur                                   |
| DGIM            | Direction Générale des Industries Manufacturières                          |
| DPP             | Dialogue Public-Privé                                                      |
| DS              | Direction de la Sécurité                                                   |
| EPE             | Entreprise à Participation Etrangère                                       |
| FODEP           | FOnds de DEPollution                                                       |
| FOPRODEX        | FOnds de PROMotion Des EXportations                                        |
| EVP             | Equivalent Vingt Pieds                                                     |
| FTE             | Fonds de Transition Energétique                                            |
| FTI             | Fonds Tunisien d'Investissement                                            |
| IDE             | Investissement Direct Etranger                                             |
| IGPPP           | Instance Générale de Partenariat Public-Privé                              |
| IMCCV           | Industries des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre      |
| INS             | Institut National de la Statistique                                        |
| INNORPI         | Institut National de NORmalisation et de la Propriété Industrielle         |
| IPL             | Indice de Performance Logistique                                           |
| ITC             | Centre International de Commerce                                           |
| ITCEQ           | Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives          |
| JORT            | Journal Officiel de la République Tunisienne                               |
| k               | Mille                                                                      |
| LEA             | Accord de Libre-Echange entre les Etats Arabes                             |
| M               | Million                                                                    |
| Maghreb         | Algérie, Maroc, Mauritanie et Libye                                        |
| MACF            | Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières de l'UE                      |
| MCDE            | Ministère du Commerce et du Développement des Exportations                 |
| Nord Afrique    | Pays de Maghreb + Egypte                                                   |
| NPF             | Nation la Plus Favorisée                                                   |
| NTE             | Non-Totalement Exportatrice                                                |
| OMC             | Organisation Mondiale du Commerce                                          |
| OMMP            | Office des Marines Marchandes et des Ports                                 |
| PAPSS           | Pan African Paiement and Settlement System                                 |
| PIB             | Produit Intérieur Brut                                                     |
| PIDA            | Programme de Développement des Infrastructures en Afrique                  |

|         |                                                                                                    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PIIVSN  | Projet Inclusion d'Initiatives Vertes dans la mise en œuvre des Stratégies Nationales de la ZLECAf |
| PME     | Petites ou Moyennes Entreprises                                                                    |
| POI     | Plan d'Opération Interne                                                                           |
| PPI     | Plan Particulier d'Intervention                                                                    |
| PPP     | Partenariat Public-Privé                                                                           |
| PTF     | Partenaire Technique et Financier                                                                  |
| Région  | Tunisie, Algérie, Mauritanie et Maroc                                                              |
| RVC     | Regional Value Content                                                                             |
| SH      | Système Harmonisé                                                                                  |
| SOTUGAR | SOciété TUnisienne de GARanties                                                                    |
| STAM    | Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention                                                    |
| STRI    | Services Trade Restriction Index                                                                   |
| SWAp    | Sector Wide Approach                                                                               |
| TABC    | Tunisia Africa Business Council                                                                    |
| TCAM    | Taux de Croissance Annuel Moyen                                                                    |
| TE      | Totalement Exportatrice                                                                            |
| TIA     | Tunisian Investment Authority                                                                      |
| TND     | Dinar Tunisien                                                                                     |
| TTN     | Tunisie Trade Net                                                                                  |
| UGP     | Unité de Gestion par objectifs du Projet                                                           |
| UMA     | Union du Maghreb Arabe                                                                             |
| UNECA   | United Nations Economic Commission for Africa                                                      |
| USD     | Dollar Américain                                                                                   |
| UTICA   | Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat                                     |
| VA      | Valeur Ajoutée                                                                                     |
| ZLECAf  | Zone de Libre-Echange Continentale Africaine                                                       |

## CONTEXTE ET OBJECTIF DU PROJET PIIVSN-ZLECAF

### Contexte du Projet

L'Accord de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (Accord ZLECAf), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, est l'un des projets phares de l'Union Africaine pour la mise en œuvre de son Agenda 2063 pour « *une Afrique intégrée, prospère et pacifique* ». La Tunisie avait ratifié l'Accord ZLECAf via la loi organique n°2020-34 en date du 7 août 2020.

La ZLECAf tape sur un marché intérieur africain d'environ 1,3 milliard d'habitants en 2021, estimé à 2,5 milliards en 2050. Elle représente la plus grande aire de libre-échange depuis la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995.

L'Accord ZLECAf opte, à travers ses 8 protocoles, de mettre en place un écosystème économique propice pour une concurrence ouverte, loyale, exempte de distorsions impliquant *in fine* une libéralisation progressive et négociée d'un commerce mutuellement avantageux entre les Etats Parties qui assure le rôle d'un locomotive pour le développement durable du continent.



Les 7 Protocoles de l'Accord ZLECAf

Le protocole sur le Commerce des marchandises permettra, à travers le démantèlement tarifaire progressif des produits d'origine africaine, de renforcer la compétitivité des économies des Etats parties sur le continent et sur le marché mondial, en faisant promouvoir des chaînes de valeur régionales motrices pour la transformation structurelle des économies africaines, puis l'intégration et la montée progressive dans les chaînes de valeur mondiales.

**Le Projet Inclusion d'Initiatives Vertes dans la mise en œuvre des Stratégies Nationales de la ZLECAf (PIIVSN)**, exécuté conjointement par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), vise à soutenir la formulation et l'adoption de Stratégies nationales de développement des chaînes de valeur vertes nationales et régionales prometteuses (ACR<sup>1</sup> supérieur à 1 par rapport au reste du monde), caractérisées par un potentiel d'exportation conséquent dans la Région (Nord Afrique pour la Tunisie) et vers l'Afrique. Ces stratégies vont, en effet, bâtir sur les acquis de compétitivité, et les cultiver davantage en améliorant les capacités productives et en libérant le potentiel inexploité vers la Région et l'Afrique, et ce, pour une croissance verte<sup>2</sup> et résiliente aux effets des changements climatiques.

<sup>1</sup> **ACR : Avantage Comparatif Révélé.** Indicateur qui compare la proportion d'un produit dans les exportations d'un pays avec la proportion de ce même produit dans les exportations mondiales. Si un produit représente une part plus large dans les exportations d'un pays que dans les exportations mondiales, alors la mesure prend une valeur plus grande que 1 et le pays détient, par conséquent, un avantage comparatif révélé dans l'exportation de ce produit.

<sup>2</sup> **Croissance verte** : La croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être.



En Afrique du Nord, les pays participants au **PIIVSN** sont l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

**Pour la Tunisie, les chaînes de valeur vertes<sup>3</sup> qui étaient choisies et étudiées en profondeur, dans le cadre de cette mission, font parties de la branche des Céramiques et de la filière des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM) délibérées par la partie tunisienne suite à une concertation entre les Ministères tunisiens chargés du Commerce et de l'Industrie en février 2023**, parmi huit (8) branches/filières identifiées et pré-étudiées pour les 4 pays nord-africains par la CNUCED. Les motifs de choix de ces 8 branches/filières reposent sur une étude préliminaire accomplie par la CNUCED en 2022 intitulée : *"Analyse des données commerciales et climatiques pour l'identification des chaînes de valeur vertes en Afrique du nord"*. Cette étude était basée sur une méthodologie propre à la CNUCED appelée « *Green product space* ». Elle avait analysé les flux commerciaux entre 2017 et 2019 intrarégional (4 pays nord-africains : Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie), continental et global ; et les enjeux du changement climatique auxquels font fassent les 8 branches, sur la période [2021-2040].

**Le superviseur du Projet PIIVSN est M. Robert HAMWEY**, Chargé des affaires économiques auprès du Service du commerce, de l'environnement, du développement durable et des changements climatiques, Division du commerce international et des Produits de base, CNUCED, Genève.

**Le Point focal national** pour la mise en œuvre du Projet PIIVSN est la **Direction de la coopération avec les pays africains et l'Union Africaine** auprès de la Direction Générale de la coopération économique et commerciale du Ministère tunisien du commerce et du développement des exportations.

**Le consultant national** mandaté par la CNUCED pour appuyer la mise en œuvre du Projet PIIVSN en Tunisie est **M. Lotfi HAMZA** de SustainNeopath.

## Objectif du Projet en Tunisie

Proposer et délibérer sur un document stratégique, d'une manière concertée avec les acteurs tunisiens, relatif au développement et renforcement des chaînes de valeur vertes à fort potentiel d'exportation vers l'Afrique et résilientes aux effets de changement climatique, appartenant à la branche/filière étudiée.

---

<sup>3</sup> **Produit Vert** : A ce jour, aucune définition des produits Verts ne fait l'objet d'un consensus international. Cependant, deux types de biens sont communément reconnus comme verts. Il s'agit : **1)** des biens directement utilisés pour assurer la conservation de l'environnement ; **2)** des biens dont la production et/ou la transformation et/ou la consommation a un impact environnemental positif en comparaison avec celui de biens conventionnels utilisés aux mêmes fins.

## RESUME EXECUTIF

Le présent Livrable n°3 (Draft du Document Stratégique) se base sur les constats de l'étude économique, environnementale et sociale de la branche Céramique (Livrable n°1) ainsi que les cartographies actuelles de **deux chaines de valeur** identifiées, notamment celle des **carreaux et sanitaires** et celle des **articles ménagers** (Livrable n°2).

S'ajoutent à ces constats, les points de vue des acteurs principaux et connectés de chaque chaîne de valeur sur les limites et les contraintes de développement de la capacité productive et l'augmentation de la part de marché africain. Ces points de vue ont été collectés à travers des entretiens basés sur une enquête de 41 questions.

Lesdits constats et points de vue seront répertoriés en **7 Dimensions** afin de photographier l'état actuel de développement de la chaîne de valeur dans le pays, son intégration en amont et en aval dans son contexte régional (nord Afrique) ainsi que dans son contexte régional plus large (continent africain).

- Dim 1 : l'approvisionnement en intrants et fournitures,
- Dim 2 : la capacité de production et la technologie,
- Dim 3 : les marchés finaux et les échanges,
- Dim 4 : la gouvernance,
- Dim 5 : le financement de la chaîne de valeur,
- Dim 6 : la production durable et la consommation d'énergie,
- Dim 7 : l'environnement commercial et le contexte sociopolitique.

Développer une chaîne de valeur requiert **une Stratégie** qui se base sur les effets/impacts recherchés pour ce développement. Dans notre mission, le sentier de développement se fonde sur les **deux Impacts priorités** par le client « **Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)** » et le bénéficiaire « **Ministère tunisien du Commerce et de Développement des Exportations (MCDE)** » :

- 1- Promouvoir une production plus propre et améliorer la performance environnementale, y compris la résilience au changement climatique.
- 2- Développer des entreprises productives, en particulier des petites et moyennes entreprises, et les faire participer/inclure aux chaînes de valeur régionales et continentales, en tirant profit de l'Accord ZLECAf, et ce, pour plus d'échanges intra-africains.

L'objet ultime du présent Livrable n°3 est de proposer un Draft de « La Stratégie Nationale pour Promouvoir le Développement des CdV des Céramique ». La Stratégie sera déclinée en proposition d'un **ensemble de réformes** législatives et/ou réglementaires et/ou opérationnelle et un **Plan d'actions** d'investissement public-privé et d'amélioration des affaires.

*« Une vision qui ne s'accompagne pas d'actions n'est qu'un rêve ; une action qui ne découle pas d'une vision, c'est du temps perdu ; une vision suivie d'action peut changer le monde » Nelson MANDELA*

D'ailleurs, ce projet de la Stratégie englobant l'ensemble des réformes et des actions, proposées par le Consultant et validées par la CNUCED, sera ultérieurement assujetti à un **Dialogue Public-Privé (DPP)** de concertation et d'approbation lors d'un séminaire national programmé les 04 et 05 mars 2024 à Tunis.

## 1 ETAT ACTUEL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEUR LOCALE

Ci-après un état actuel de développement des deux CdVs étudiées de la branche des Céramiques (Carreaux & Sanitaires et Articles Ménagers). Les constats tirés sont répertoriés via les 7 Dimensions.

### 1.1 Dimension 1 : Approvisionnement en intrants et fournitures

Les produits en céramique sont fabriqués à partir de **l'Argile**, une matière naturelle abondante avec des gisements multiples et différenciés en Tunisie : au nord du pays avec les argiles de Mornag ; nord-ouest (Tabarka, Tajerouine et Sejnène) ; au Cap-Bon avec les argiles de Nabeul ; au Sahel nous citons celle de Zeramdine et Jemmel ; au Sud du pays avec les argilières de Agureb, Tejra, Guellala, Sidi Aich, Mdhila et Metlaoui.

Selon l'Argile employée, on ajoute, dans des proportions variables :

**Les Dégraissants** : ce sont essentiellement le sable et la calcite. Les dégraissants interviennent pour diminuer la plasticité de l'argile et la rendre moins grasse, et aussi pour constituer un squelette permettant de freiner le retrait au séchage et à la cuisson, ce qui réduit les risques de déformation et de fissuration.

**Les Fondants** : dans certains produits céramiques comme la porcelaine, la vitrification est développée lors de la cuisson par addition de fondants constitués de feldspaths.

Des matières servant essentiellement dans **l'Emallage et la Décoration** des produits céramiques sont généralement importées.

Les matières premières (**Kaolin & Feldspath**) importées en 2022 sont souvent en provenance de **l'Europe à hauteur de 80 % et 20 % de l'Afrique de nord en termes de valeur**, et sont conformes à la réglementation en vigueur du pays d'origine en matière de normalisation. Celles-ci sont généralement en harmonies avec les exigences en la matière sur le territoire tunisien.

**Le Sénégal est un pays fournisseur de Kaolin** duquel la Tunisie pourrait s'approvisionner dans le futur. En 2022, le Sénégal avait exporté 29 081 Tonne, dont la valeur était 2,5 M US\$.

**L'Afrique du Sud et le Maroc sont deux pays fournisseur de Feldspath** desquels la Tunisie pourrait diversifier ses importations africaines. En 2022, L'Afrique du Sud et le Maroc avaient exporté respectivement 61,8 M US\$ et 20,9 M US\$, soient l'équivalent à 171 725 Tonne et 538 879 Tonne.

Les **Emails** sont importés à hauteur de **100% de l'Europe** (spécifiquement de l'Espagne) et servent à protéger et à décorer l'argile cuite. **La question qui se pose : pourquoi la production d'Email au Maghreb n'était pas tentée ?**

| Importation                                   | Quantité (Tonne) | Valeur (M US\$) | Sourcée du Maghreb (Tonne / MUS\$) | Principaux fournisseurs (Tonne / MUS\$)                                                                                                            |
|-----------------------------------------------|------------------|-----------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Kaolin (HS 250700)</b>                     | 91 122           | 10,9            | 59 768 / 3,0                       | - Royaume-Uni : 19 940 / 3,8<br>- <b>Maroc</b> : 43 350 / 2,4<br>- France : 3 262 / 2,1<br>- Espagne : 3025 / 0,8<br>- <b>Libye</b> : 16 418 / 0,6 |
| <b>Feldspath (HS 252910)</b>                  | 91 921           | 6,8             | 3 111 / 0,2                        | - Turquie : 89 071 / 6,3<br>- <b>Algérie</b> : 3 111 / 0,2                                                                                         |
| <b>Pigments, Emailerie, Frittes (HS 3207)</b> | 33 348           | 24,7            | -                                  | - Espagne : 31 793 / 22,7                                                                                                                          |

Tableau 1: Importation des principaux intrants pour la branche Céramique, Tunisie en 2022, Source TradeMap ITC 2023

### Recommandations

- ➔ R1 Etudier l'opportunité de s'approvisionner en matières premières auprès d'autres pays africains en ce qui concerne le Kaolin (Sénégal) et le Feldspath (Afrique du Sud et Maroc).
- ➔ R2 Etudier l'opportunité d'intégrer la production d'Email en Tunisie ou dans un pays de Maghreb surtout que les ingrédients sont disponibles à l'échelle du Maghreb (Silice PH acide ; alumine PH neutre ; sodium, calcium et potassium PH basique).

## 1.2 Dimension 2 : Technologie et capacité productive

Les principales étapes de fabrication d'un produit céramique ne dépendent globalement ni des matières utilisées, ni du produit final. La Figure 1 ci-après présente de façon schématique le procédé généralement employé, ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation possibles ou nécessaires. [1, CE, 2007]

**Ce procédé se compose** des étapes suivantes : **extraction des matières premières et transport** jusqu'à l'usine de céramique, **le stockage** des matières premières, **préparation** des matières premières, **façonnage**, **séchage**, **traitement de surface**, **cuisson et traitement ultérieur**.

**La fabrication des céramiques** fait appel à **différents types de fours** et à toute une gamme de matières premières pour donner des produits pouvant revêtir diverses formes, tailles et couleurs.

Le procédé général de fabrication des céramiques, quant à lui, est **plutôt uniforme**, en dehors du fait qu'une cuisson en plusieurs étapes est souvent requise pour la fabrication de carrelage mural ou de sol, d'articles sanitaires et d'articles ménagers.

En général, **les matières premières sont mélangées** puis **mises en forme par coulage, pressage ou extrusion**. Un **apport régulier d'eau** facilite le mélange et la mise en forme. **Cette eau s'évapore dans les séchoirs et les produits sont ensuite enfournés** manuellement – en particulier dans le cas des fours à sole mobile qui sont exploités de façon périodique – ou placés dans des chariots qui progressent dans le four dans le cas des fours tunnels ou des fours à rouleaux, qui fonctionnent en continu. Pour la fabrication des granulats d'argile expansée, on utilise des fours rotatifs.

Durant la cuisson, un gradient de température très précis est nécessaire pour que les produits fassent l'objet du traitement adéquat. Il faut ensuite **un refroidissement contrôlé** pour que les produits libèrent leur chaleur progressivement en préservant leur structure céramique. En dernier lieu, les produits sont **emballés et entreposés en vue de la livraison**.

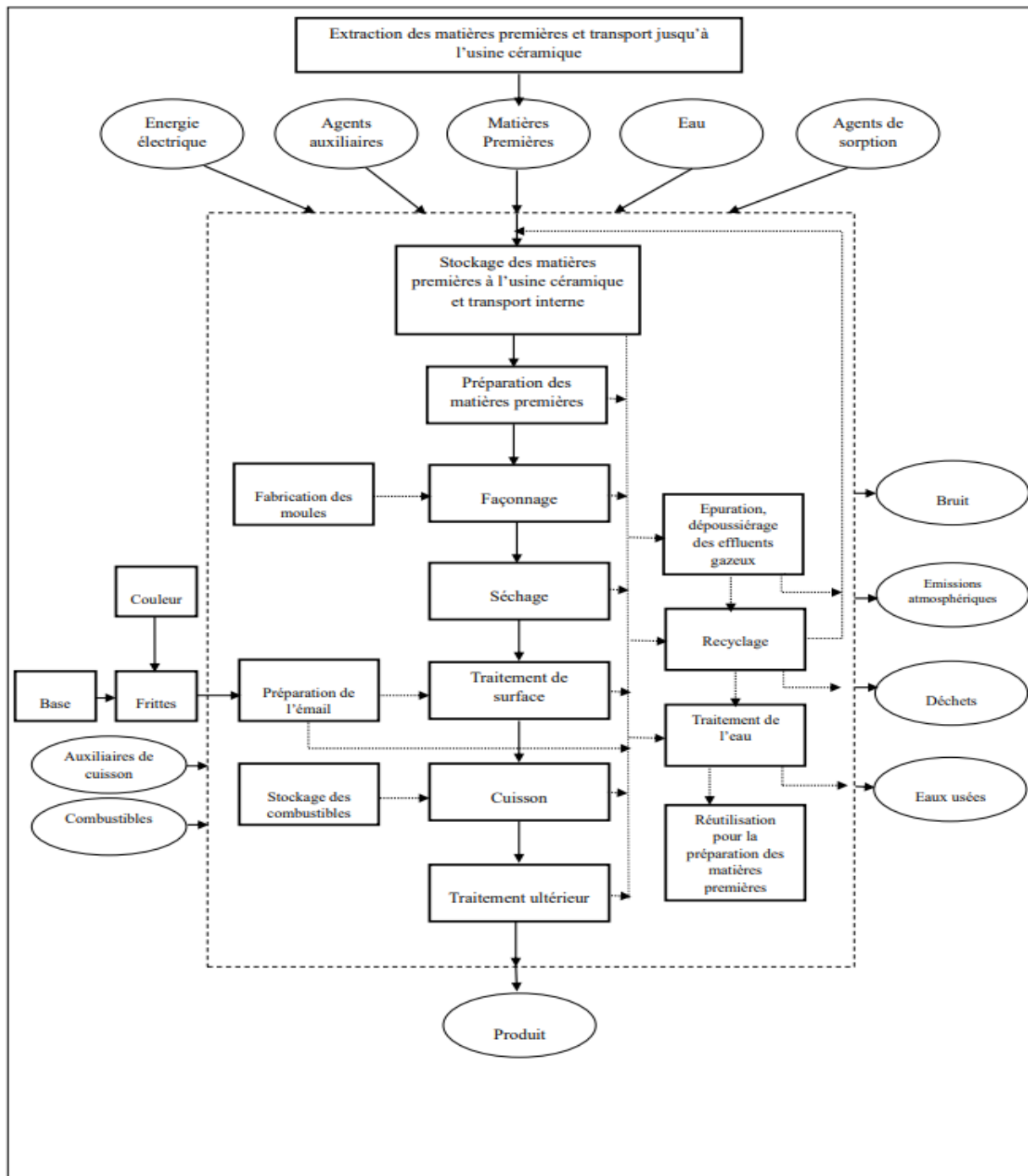


Figure 1 : Etapes de fabrication d'un produit céramique, Source [1, CE, 2007]

La capacité de production en Tunisie pour l'année 2021 et la part du marché local pour chaque chaîne de valeur sont restituées sous la forme tabulaire suivante :

| <b>Année 2021</b>                                | <b>Carreaux &amp; Sanitaires</b>          | <b>Ménagers</b> |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------|
| Nombre des entreprises de transformation en 2021 | 16                                        | 7               |
| Capacité de Production                           | 330 MTND<br>(40 millions m <sup>2</sup> ) | 133 MTND        |
| Part du marché local                             | 75 %                                      | 65 %            |
| Part à l'export                                  | 25 %                                      | 35 %            |

*Tableau 2: Capacité productive de deux CdVs céramiques pour la Tunisie en 2021, Source [2, APII, 2023]*

Pour la CdV Carreaux & Sanitaires, la production nationale couvre en valeur 72 % de la demande locale. Tandis que pour la CdV Ménagers, la production nationale couvre 38 % de la demande locale ; le reste est destiné à l'exportation.

A partir de 2011, la part du secteur Construction (Bâtiments + Travaux Publics BTP) dans le PIB de la Tunisie avait connu une baisse considérable (division par 3 entre 2014 et 2017), expliquée en grande partie par le sous-investissement public ; ce qui avait impliqué mécaniquement une baisse de la demande des produits de construction, notamment les céramiques.

| <b>Année</b>                                        | <b>2014</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> | <b>2020</b> | <b>2021</b> | <b>2022</b> |
|-----------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Part du secteur Construction dans le PIB (%)</b> | 17          | 5,2         | 5,1         | 5,0         | 4,3         | 4,2         | 3,9         |

*Tableau 3: Part du secteur Construction dans le PIB de la Tunisie aux prix courants, Source INS 12.2023*

Par ailleurs, la Tunisie sera face à une récession dans le secteur de la Construction à moyen terme, spécifiquement dans le sous-secteur des bâtiments. Elle peut être expliquée en partie par la flambée des prix de logements eu égard à l'augmentation de la TVA de 0 % en 2017 à 13 % en 2020 et à 19 % à partir de 2024, ce qui entrainera une diminution de la demande des logements par les ménages auprès des promoteurs immobiliers et par conséquent une baisse de la demande locale des produits céramiques.

Dans les années à venir, la part du marché local va diminuer sans doute pour les producteurs de céramiques. L'exportation serait un débouché pour maintenir la capacité productive actuelle et substituer le marché local en nette récession.

### **Recommandations**

➔ *R3 Intensifier les rencontres B2B dans des foires africaines de renommée et/ou à travers des missions d'échanges économiques et commerciales de haut niveau, entre les acteurs tunisiens du secteur BTP avec les décideurs africains afin de se positionner davantage dans le continent.*

### 1.3 Dimension 3 : Echanges et marchés finaux

| Année 2021                                 | Carreaux & Sanitaires                                                                                                            | Ménagers                                                                                                         |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Exportation en valeur</b>               | 80 MTND                                                                                                                          | 46 MTND                                                                                                          |
| <b>Principaux marchés d'Exportation</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Libye 41 %</li> <li>- France 11 %</li> <li>- CIV 10 %</li> <li>- Sénégal 6 %</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Italie 28 %</li> <li>- Libye 15 %</li> <li>- France 13 %</li> </ul>     |
| <b>Importation en valeur</b>               | 89 MTND (Biscuits en céramique)                                                                                                  | 12 MTND                                                                                                          |
| <b>Principaux marchés d'Importation</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espagne 58 %</li> <li>- Italie 22 %</li> </ul>                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Turquie 25 %</li> <li>- Egypte 17 %</li> <li>- Portugal 17 %</li> </ul> |
| <b>Taux de couverture des importations</b> | 90 %                                                                                                                             | 300 %                                                                                                            |
| <b>Marché final</b>                        | Secteur Industrie des Bâtiments                                                                                                  | Secteur Tertiaire                                                                                                |

Tableau 4 : Echanges et marchés finaux, Source [2, APII, 2023]

**NBI** Pour 2021, la CdV Carreaux & Sanitaires est caractérisé par un échange des produits finis (export et import) avec l'Afrique, spécifiquement avec l'Afrique du nord. Cependant, l'échange des produits finis pour la chaîne de valeur Ménagers est très faible (quasi-nul).

**NBI** Le marché nord-Afrique connaît une incertitude eu égard à la situation sécuritaire en Libye. En revanche, la Libye restera un partenaire stratégique pour la Tunisie comme importateur des produits céramiques mais aussi un pays incontournable pour un éventuel corridor avec l'Afrique de l'ouest.

**NBI** L'étude rétrospective durant les années 2018-2022 (tableaux 5 et 6) de l'exportation tunisienne des produits en céramique vers l'Afrique et le Monde ainsi que l'importation africaine en ces produits fait ressortir les constats suivants :

- le TCAM pour les importations africaines des produits en céramique avait évolué 2 fois plus rapidement que la moyenne des importations africaines, soit 9 % versus 4,7 %.
- un TCAM pour les exportations tunisiennes vers l'Afrique nettement supérieur à celui du monde entier, soit 20 % versus 12 %.
- Les produits céramiques bénéficient d'un rang élevé dans les exportations tunisiennes vers l'Afrique (Top 20). Les régions du Maghreb, du COMESA et du CEDEAO accaparent la part de lion.
- L'exportation tunisienne des produits en céramique vers l'Afrique représente en moyenne 1 % de l'importation Afrique en ces produits. Accaparer plus de part de marché en Afrique par la Tunisie reste tributaire à l'évolution de sa capacité productive et la facilité de transporter les produits.

#### Recommandations

- ➔ R4 Une étude du marché pour la Région Nord-Afrique est primordiale pour gagner une part du marché pour les produits ménagers.
- ➔ R5 La capacité productive est à améliorer davantage vu la demande accrue du continent africain.
- ➔ R6 La mise en place d'un corridor entre la Tunisie et l'Afrique occidentale (de l'ouest) via la Libye est nécessaire pour améliorer l'exportation.

## Commerce bilatéral entre la Tunisie et l'Afrique

Groupe de produits : Produits en céramique

Source : ITC Trade Map 2023

Valeur en : k US\$

| Code produit | Libellé produit                                                                                        | la Tunisie exporte vers l'Afrique |                |                |                |                | l'Afrique importe depuis le Monde |                |                |                |                | la Tunisie exporte vers le Monde |                |                |                |                |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|              |                                                                                                        | Valeur en 2018                    | Valeur en 2019 | Valeur en 2020 | Valeur en 2021 | Valeur en 2022 | Valeur en 2018                    | Valeur en 2019 | Valeur en 2020 | Valeur en 2021 | Valeur en 2022 | Valeur en 2018                   | Valeur en 2019 | Valeur en 2020 | Valeur en 2021 | Valeur en 2022 |
| TOTAL        | Tous produits confondus                                                                                | 1628272                           | 1605472        | 1386158        | 1688330        | 1964895        | 576784663                         | 564988233      | 503412525      | 611947970      | 725156305      | 15521229                         | 14994819       | 13828833       | 16432745       | 18545385       |
| 69           | Produits en céramique                                                                                  | 14401                             | 13270          | 12141          | 27611          | 35456          | 1720118                           | 2183339        | 2150488        | 2522338        | 2619591        | 39576                            | 35204          | 34028          | 58852          | 69754          |
|              | TCAM 2022/2018 (%)                                                                                     | + 20 %                            |                |                |                |                | + 9 %                             |                |                |                |                | + 12 %                           |                |                |                |                |
| '6913        | Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique n.d.a.                                        | 65                                | 68             | 80             | 54             | 123            | 22047                             | 26636          | 26722          | 36098          | 37329          | 232                              | 177            | 153            | 215            | 344            |
| '6912        | Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette ... | 25                                | 45             | 21             | 112            | 198            | 81319                             | 82956          | 71213          | 81839          | 92587          | 993                              | 918            | 933            | 1553           | 2869           |
| '6914        | Ouvrages en céramique n.d.a.                                                                           | 1911                              | 1427           | 970            | 1279           | 459            | 31007                             | 29325          | 29755          | 38995          | 33874          | 5965                             | 4878           | 4790           | 6975           | 5549           |
| '6911        | Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette ... | 1990                              | 1470           | 475            | 698            | 1494           | 274310                            | 348264         | 292530         | 323519         | 345031         | 6588                             | 5998           | 5522           | 5463           | 5129           |
| '6910        | Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de ...        | 4816                              | 3657           | 3115           | 5798           | 4768           | 295371                            | 341939         | 436554         | 450967         | 470573         | 12036                            | 9378           | 10271          | 16134          | 15761          |
| '6907        | Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires ...   | 5594                              | 6603           | 7480           | 19670          | 28414          | 1016064                           | 1354219        | 1293714        | 1590920        | 1640197        | 13762                            | 13855          | 12359          | 28512          | 40102          |

Tableau 5: Exportation tunisienne des produits céramiques vers l'Afrique et le Monde et importation africaine durant la période 2018-2022, Source ITC Trade Map 2023

| X Tun. Céramiques | Monde  | Afrique | Top 20 Afrique | CEDEAO | Comesa | Nord Afrique | Maghreb Arabe |
|-------------------|--------|---------|----------------|--------|--------|--------------|---------------|
| Valeur (k US\$)   | 73.972 | 35.887  | 34.858         | 6.081  | 20.430 | 24.077       | 24.006        |
| Rang              | 32     | 18      | 17             | 15     | 18     | 23           | 23            |

Tableau 6: Place des exportations de produits en Céramique dans l'exportation tunisienne par région, en 2022, Source ITC Trade Map 2023



## 1.4 Dimension 4 : Gouvernance

### 1.4.1 Acteurs d'orientation stratégique

L'orientation stratégique pour les chaînes de valeurs céramiques est assurée par le **Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie** (Décret n°2000-134 du 18.01.2000, tel que modifié et complété par le décret n°2007-2970 du 19.11.2007, portant organisation du ministère de l'industrie). Les principaux départements concernés sont :

- a- Direction Générale des Industries Manufacturières (DGIM), chargée notamment de/d' :
  - ✓ participer à la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine du développement des industries manufacturières,
  - ✓ préparer les textes législatifs et réglementaires régissant les entreprises du secteur des industries manufacturières,
  - ✓ suivre les investissements et la production dans le secteur des industries manufacturières,
  - ✓ participer à l'élaboration des plans de développement économique et social et de suivre leur exécution,
  - ✓ **participer à l'élaboration des études et des stratégies du secteur des industries manufacturières visant le développement du secteur, de son intégration et la promotion de son environnement ainsi que de ses exportations,**
  - ✓ aider les entreprises des industries manufacturières à définir leur politique d'investissement et leur programme de fabrication en collaboration avec les centres techniques spécialisés,
  - ✓ **accompagner les entreprises des industries manufacturières dans le processus de leur mise à niveau,**
  - ✓ participer aux études de fixation des prix,
  - ✓ participer à l'élaboration de la politique du commerce extérieur,
  - ✓ **assurer le suivi de l'impact du démantèlement tarifaire sur le secteur des industries manufacturières et d'en proposer les mesures d'accompagnement.**
  
- b- Bureau de Mise à Niveau de l'industrie (BMN) est chargé de :
  - ✓ **contribuer, en collaboration avec les services intéressés, à la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine de la mise à niveau de l'industrie et de l'amélioration de la compétitivité du produit industriel,**
  - ✓ procéder, en collaboration avec les services et organismes spécialisés, aux études nécessaires pour l'élaboration des programmes de mise à niveau de l'industrie,
  - ✓ procéder, avec le concours des services intéressés du département et des organismes d'appui à l'industrie, à l'élaboration, l'exécution et la suivi des programmes de mise à niveau du secteur industriel,
  - ✓ mettre en œuvre et assurer le suivi de la réalisation des programmes horizontaux et collectifs relatifs à l'économie réseautique,
  - ✓ **procéder, avec le concours des services intéressés du ministère à l'instruction des demandes de bénéfice des aides prévues dans le cadre des investissements relatifs à l'efficacité énergétique présentées par les entreprises du secteur de l'industrie et des services connexes à l'industrie,**
  - ✓ **assurer, en coordination avec les services concernés des autres ministères, la programmation des ressources de financement intérieures et extérieures allouées aux différents programmes de restructuration, de mise à niveau et de promotion de la compétitivité industrielle,**
  - ✓ réaliser les études nécessaires et assurer le suivi de réalisation des opérations de restructuration financière des entreprises industrielles adhérentes au programme de mise à niveau,
  - ✓ participer, en coordination avec les services concernés des autres ministères, aux négociations portant sur les programmes de financement aux niveaux bilatéral, multilatéral et régional relatifs à la mise à niveau de l'industrie et au développement de la compétitivité industrielle.

### 1.4.2 Acteurs de contrôle qualité des produits sur le marché et de délivrance de l'origine tunisienne

#### a- Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre (CTMCCV)

Le CTMCCV était créé en 1982, il s'agit d'une personne morale d'intérêt économique public, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière (Loi n° 94-123 du 28.11.1994, relative aux centres techniques dans les secteurs industriels).

Riche d'une longue expérience dans le domaine des industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre, le CTMCCV réunit un grand nombre d'experts comprenant des ingénieurs et des techniciens et met son savoir-faire au service des entreprises et des institutions.

Les prestations du CTMCCV sont orientées principalement sur :

- ✓ Assistance technique.
- ✓ Études et expertises.
- ✓ Formation et développement des compétences.
- ✓ Recherche et innovation.
- ✓ **Analyses et essais pour l'amélioration de la qualité et la certification des produits.**
- ✓ Étalonnage des instruments de mesure et de contrôle.
- ✓ Promotion de la qualité.

Le CTMCCV dispose notamment les laboratoires suivants :

- ✓ **Laboratoire de Céramique.**
- ✓ Laboratoire du béton et liants.
- ✓ Laboratoire de métrologie.
- ✓ Laboratoire de thermique et d'énergétique des bâtiments (LATEB).
- ✓ Laboratoire de verre.
- ✓ Laboratoire de réaction au feu.
- ✓ Laboratoire de ciment.

Dans le cadre du **contrôle technique systématique à l'importation**, et sur demande du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations (Direction de la qualité et de la protection du consommateur, sous-direction du contrôle technique à l'importation), le CTMCCV s'assure de la conformité de certains produits importés par des industriels ou des commerçants, et ce, pour protéger la santé du consommateur et garantir sa sécurité.



Le CTMCCV détermine le **taux d'intégration des produits** et permet par conséquent aux entreprises industrielles d'avoir **les certificats d'origine** des autorités compétentes afin de participer à des opérations d'exportation ou à des Appels d'offres publiques.

#### b- Les chambres du Commerce et de l'Industrie sous tutelle du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations



Les CCI délivrent **les certificats d'origine** pour les produits fabriqués en Tunisie selon les exigences des accords commerciaux signés par la Tunisie.

### 1.4.3 Acteurs de promotion, d'investissement et d'accompagnement

Ils assurent l'accompagnement des acteurs principaux à travers des études stratégiques, des études sectorielles, et des études de marché. Ils facilitent l'implantation des projets d'investissement via l'instruction des demandes relatives aux avantages financiers et fiscaux accordés par l'Etat. Il s'agit principalement de :

- a- Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII).
- b- Tunisia Investment Authority (TIA).

#### 1.4.4 Acteurs Professionnels

Les organisations qui représentent le patronat en Tunisie et qui veillent à l'intérêt de leurs adhérents sont :

- Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA).
- CONFédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONNECT).

#### 1.4.5 Acteurs d'appui à l'exportation

Les principaux acteurs qui veillent à la promotion et au développement des exportations sont :

- a- Le Ministère du Commerce et du Développement des Exportation (Décret n° 2001-2966 du 20.12.2001, portant organisation du ministère du commerce), à travers les départements suivants :
  - Direction générale de la coopération économique et commerciale.
  - Direction générale du commerce extérieur.
- b- Le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) : il assure un soutien financier pour les opérations de transport, de prospection des marchés, de participation aux foires et salons, de réalisation d'actions promotionnelles, de publicité à l'étranger, d'enregistrement des marques tunisiennes, de réalisation des études commerciales et implantation à l'étranger, etc.



Le CEPEX dispose un réseau des Représentations Commerciales en Afrique en nombre de neuf : Algérie, Maroc, Lybie, CIV, Cameroun, RDC, Sénégal, Kenya et Nigéria.

- c- La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) est une société d'assurance soumise au code des assurances tunisien dont l'objet est de fournir aux entreprises tunisiennes une assurance-crédit aussi bien Domestique (marché local) qu'Export (monde entier).



Le décret-loi n° 2022-66 du 19 octobre 2022, relatif à la prise en charge par l'Etat d'un pourcentage des primes d'assurance à l'exportation vers les pays de **l'Afrique sub-saharienne**, à hauteur de **50 %**, prendra fin en octobre 2023.

- d- Les Chambres Mixtes de Commerce et d'Industrie (CMCI), opérant dans les domaines de la coopération et la facilitation des relations commerciales et la diffusion des informations réglementaires et commerciales aux membres.
- e- Tunisia Africa Business Council (TABC) : Organisation Non Gouvernementale, dont le but est de mettre l'Afrique au cœur des préoccupations du gouvernement tunisien ainsi que des opérateurs économiques, et ce grâce à une capitalisation structurée des connaissances, de savoir-faire et de compétences.

#### 1.4.6 Acteurs de normalisation

Ces structures sont responsables à la définition des normes pour les produits et les exigences en matière de qualité. Il s'agit principalement de l'Institut National de Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI). Sa mission est d'encourager la certification et la normalisation des produits et informe les entreprises et les exportateurs sur les conditions d'entrée aux marchés.

**Recommandations**

- ➔ R7 Optimiser l'implantation et/ou intensifier les Représentations Commerciales Tunisiennes en Afrique pour donner un bon signal économique aux opérateurs économiques tunisiens et les rassurer par des études de marché.
- ➔ R8 Pour exporter vers l'Afrique en toute sérénité, il est recommandé de renouveler la mesure incitative prise par l'Etat et mise en place par COTUNACE (50% de la prime d'assurance à l'exportation vers les pays de l'Afrique subsaharienne est porté sur les ressources du Fonds de garantie des risques à l'exportation) pour 3 ans de plus afin de pouvoir mesurer son effet sur les opérations d'exportation vers l'Afrique subsaharienne.
- ➔ R9 Mieux outiller l'INNORPI et le CTMCCV à certifier et tester les matériaux céramiques de construction et à labelliser les éco-matériaux en fonction de la consommation énergétique, de l'isolation thermique et du gaz à effet de serre émis.

**1.5 Dimension 5 : Financement des acteurs de la chaîne de valeur**

Plusieurs acteurs se manifestent pour financer les investissements durables et le commerce. Nous citons :

**1.5.1 Fonds publics fléchés**

L'Etat tunisien met à la disposition des investisseurs des fonds publics fléchés (dit fonds spécial de trésor) afin d'appuyer les capacités productives durables et de soutenir l'exportation. Nous citons :

- a- Fonds de Transition Energétique (FTE)
- b- FONds de DEPollution (FODEP)
- c- FONds de PROMotion Des EXportations (FOPRODEX)

**1.5.2 Etablissements de crédits non-bancaires**

Ils contribuent à l'appui au financement des projets d'investissement. Ils ont pour mission de financer et d'accompagner les PME à fort potentiel de développement au stade de création ou de développement par des solutions financières adaptées. Il s'agit principalement de la :

- a- Fonds Tunisien d'Investissement (FTI)
- b- Caisse de Dépôts et Consignations (CDC)
- c- Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME)

**1.5.3 Etablissements de crédits bancaires**

Le secteur bancaire tunisien comprend 30 banques dont 23 sont des résidentes et 7 non-résidentes. Trois de ces banques appartiennent à l'Etat : STB, BNA et BH.

**1.5.4 Autres établissements de financement**

- a- La SOciété TUnisienne de GARantie (SOTUGAR) qui assure le renforcement et la prise en charge des garanties pour les PME lors des investissements.
- b- Les sociétés de Leasing qui financent des équipements et des matériels roulants.

**Recommandations**

- ➔ R11 Digitaliser les modalités d'accès aux subventions accordés par les fonds fléchés de l'Etat tout en veillant à compresser davantage les délais de déblocage.
- ➔ R12 Opérationnaliser des instruments financiers en plus de l'instrument « subvention » au niveau du FTE : dotation en capital, bonification des taux d'intérêt et déblocage des crédits pour des actions d'efficacité énergétique, de recours aux énergies renouvelables et de substitution énergétique.

## 1.6 Dimension 6 : Production durable et la consommation d'énergie

### Chaînes de valeur des produits céramiques

Dans la fabrication des articles en céramique, la principale consommation d'énergie est celle des fours de cuisson à des températures entre 800 et 2000 °C ; mais dans de nombreux procédés, le séchage des intermédiaires ou des articles mis en forme consomme également beaucoup d'énergie.



La part de l'énergie dans le coût de revient est entre **30 et 60 %** et elle est, par conséquent, un facteur déterminant de la compétitivité.

Aujourd'hui, le GPL, le gaz naturel, le fioul sont principalement utilisés pour la cuisson, mais le biogaz/la biomasse, l'électricité et les combustibles solides (charbon, coke de pétrole) peuvent également servir de sources d'énergie pour les brûleurs.



Bien évidemment, les émissions en équivalent CO<sub>2</sub> des sources primaires d'énergie par Tep ne sont pas les mêmes ; elles varient du simple au double.



Selon le 3<sup>ème</sup> rapport Bisannuel actualisé de la Tunisie à la CCNUCC [8, Tunisia BUR 3, 2022]; en 2021, les émissions des procédés industriels de la branche Céramique avaient atteint **664 ktéCO<sub>2</sub>**, soit **2 %** des Emissions nettes de la Tunisie (35 Million téCO<sub>2</sub>). Bien évidemment, cette quantité d'émission ne compte pas les émissions énergétiques directes (thermiques) et indirectes (Electrique).

Pratiquement tous les procédés de fabrication des céramiques nécessitent de l'eau, et la bonne qualité de cette eau est essentielle pour la préparation des argiles et des barbotines d'émail, des pâtes céramiques à extruder ainsi que pour les opérations de lavage et de nettoyage.

### 1.6.1 Principaux problèmes environnementaux pour les 2 CdV Céramiques

#### Effluents gazeux

La transformation des argiles et des autres matières premières des céramiques entraîne inévitablement la formation de poussières, surtout dans le cas des matières sèches. Toutes les opérations de séchage (y compris l'atomisation), de pulvérisation (broyage), de criblage, de malaxage et de transport sont susceptibles de produire des poussières fines. Il se forme également de la poussière lors de la décoration et de la cuisson des articles, ainsi que durant l'usinage et les opérations de finissage réalisées sur les articles cuits. Les émissions de poussières ne proviennent pas uniquement de la transformation des matières premières comme indiqué ci-avant, les combustibles contribuent également aux émissions dans l'air.

La fabrication des céramiques peut entraîner des émissions de gaz à savoir : **oxydes de carbone CO et CO<sub>2</sub>, oxydes d'azote NO<sub>x</sub>, oxydes de soufre SO<sub>x</sub>, composés inorganiques fluorés HF et chlorés HCl, composés organiques volatils COV et métaux lourds (Cd, Zn, Pb).**

#### Émissions dans l'eau

Les eaux résiduelles des installations de production contiennent principalement des substances minérales (particules insolubles) et d'autres matières inorganiques, de petites quantités de matières organiques et certains métaux lourds.

#### Pertes/déchets

Les pertes résultant de la fabrication des céramiques consistent essentiellement en différents types de boues, en articles cassés, moules en plâtre usagés, agents de sorption usés, résidus solides (poussières, cendres) et déchets d'emballage. Les résidus de fabrication sont souvent recyclables et réutilisables dans l'installation du fait des spécifications des produits ou des exigences de fabrication. Les matières qui ne sont pas recyclables en interne quittent l'installation en vue de leur

utilisation par d'autres secteurs ou de leur livraison à des installations extérieures qui assurent le recyclage ou l'élimination des déchets.

Le tableau suivant fournit un aperçu des sources d'émission possibles des étapes de procédé importantes dans la fabrication de céramiques et des voies d'émission correspondantes.

| Etape de procédé                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Emissions de     |                    |            |                  | Emissions dans   |                  |                             | Emission de bruit |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Matière première | Pâtes de céramique | Décoration | Combustible      | Air              | Eau              | Sol (déchets de production) |                   |
| <b>Préparation des matières premières</b>                                                                                                                                                                                                                                                         |                  |                    |            |                  |                  |                  |                             |                   |
| Concassage primaire/secondaire et broyage                                                                                                                                                                                                                                                         | X                |                    |            |                  | X                |                  | X                           | X                 |
| Meulage par voie sèche et mélange à sec                                                                                                                                                                                                                                                           | X                |                    |            | X <sup>(1)</sup> | X                |                  | X                           | X                 |
| Meulage par voie humide et mélange humide                                                                                                                                                                                                                                                         | X                |                    |            |                  |                  | X                | X                           | X                 |
| Criblage/classification                                                                                                                                                                                                                                                                           | X                |                    |            |                  | X                |                  | X                           | X                 |
| Transport                                                                                                                                                                                                                                                                                         | X                |                    |            |                  | X                |                  | X                           | X                 |
| Stockage en silos                                                                                                                                                                                                                                                                                 | X                |                    |            |                  | X                |                  |                             | X                 |
| <b>Préparation de la pâte</b>                                                                                                                                                                                                                                                                     |                  |                    |            |                  |                  |                  |                             |                   |
| Barbotine de coulage                                                                                                                                                                                                                                                                              |                  | X                  |            |                  |                  | X                |                             |                   |
| Pâte d'extrusion pour le façonnage plastique mou                                                                                                                                                                                                                                                  |                  | X                  |            |                  | X                | X                | X                           |                   |
| Pâtes pour le façonnage plastique dur par procédés d'élimination d'écailles                                                                                                                                                                                                                       |                  | X                  |            |                  |                  | X                | X                           |                   |
| Poudre de pressage, procédé par voie sèche                                                                                                                                                                                                                                                        |                  | X                  |            |                  | X                | X                | X                           | X                 |
| Poudre de pressage, procédé de séchage par atomisation                                                                                                                                                                                                                                            |                  | X                  |            | X                | X                | X                | X                           | X                 |
| Granulation                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                  | X                  |            |                  | X                |                  |                             | X                 |
| <b>Façonnage</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                  |                    |            |                  |                  |                  |                             |                   |
| Coulage en barbotine                                                                                                                                                                                                                                                                              |                  | X                  |            |                  |                  | X                |                             |                   |
| Façonnage plastique mou (« extrusion »)                                                                                                                                                                                                                                                           |                  | X                  |            |                  |                  | X                | X                           |                   |
| Façonnage par découpe                                                                                                                                                                                                                                                                             |                  | X                  |            |                  |                  |                  | X                           |                   |
| Pressage                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                  | X                  |            |                  | X                | X <sup>(2)</sup> | X                           | X                 |
| Traitement des pâtes crues                                                                                                                                                                                                                                                                        |                  | X                  |            |                  | X                | X                | X                           |                   |
| <b>Séchage</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                    |            |                  |                  |                  |                             |                   |
| Séchoirs intermittents et continus                                                                                                                                                                                                                                                                |                  | X                  |            | X                | X                |                  |                             | X                 |
| <b>Décoration</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                  |                    |            |                  |                  |                  |                             |                   |
| Emailage                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                  |                    | X          |                  | X                | X                | X                           |                   |
| Engobage                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                  |                    | X          |                  | X <sup>(3)</sup> | X                | X                           |                   |
| Impression                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                  |                    | X          |                  | X                | X                | X                           |                   |
| <b>Cuisson</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                    |            |                  |                  |                  |                             |                   |
| Fours intermittents et continus                                                                                                                                                                                                                                                                   | X                | X                  | X          | X                | X                |                  |                             | X                 |
| <b>Traitement ultérieur</b>                                                                                                                                                                                                                                                                       |                  |                    |            |                  |                  |                  |                             |                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                  | X                  | X          |                  | X                | X                | X                           | X                 |
| <b>Stockage de matière</b>                                                                                                                                                                                                                                                                        |                  |                    |            |                  |                  |                  |                             |                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | X                | X                  |            | X                | X <sup>(4)</sup> |                  |                             | X                 |
| 1) Possible pour des applications spéciales, par exemple, un meulage sec à chaud de granulats en argile expansée<br>2) Eau de refroidissement seulement<br>3) Pour certains secteurs, par exemple, carreaux céramiques<br>4) Le stockage de matière couvre également le stockage des combustibles |                  |                    |            |                  |                  |                  |                             |                   |

Tableau 7: Sources d'émission possibles des étapes de procédé et voies d'émission correspondantes, Source [1, CE, 2007]

### 1.6.2 Exigences réglementaires générales et spécifiques pour la production des céramiques

Les exigences réglementaires environnementales en Tunisie sont :

- La loi n° 2007-34 du 4 juin 2007 sur la qualité de l'air qui définit les obligations des entreprises en matière d'émission de polluants à la source et son décret d'application n° 2010-2519 du 28 septembre 2010, fixant les valeurs limite à la source des polluants de l'air de sources fixes.
- La loi n° 96-41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion.



- Le décret n° 2006-2687 du 9 octobre 2006, relatif aux procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.
- L'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 15 novembre 2005, fixant la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |             |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1605 | <b>Combustion</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |
|      | La puissance thermique maximale est définie comme la quantité maximale de combustible, exprimée en PCI, susceptible d'être consommée par seconde.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |
|      | <b>NB:</b><br><i>La biomasse s'utilise à l'état naturel et n'est ni imprégnée ni revêtue d'une substance quelconque. Elle inclut le bois sous forme de morceaux bruts, d'écorces, de bois déchiquetés, de sciures, de poussières de ponçage ou de chutes issues de l'industrie du bois, de sa transformation ou de son artisanat.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                               |             |
|      | 1) Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, les produits suivants : du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou la biomasse, à l'exclusion des installations visées à d'autres numéros de la présente nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement des matières entrantes et ce en mélange avec les gaz de combustion . si la puissance thermique maximale de l'installation est :<br>1) supérieure ou égale à 20 MW.....<br>2) supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW..... | 1<br>2      |
| 1707 | <b>Céramiques et réfractaires (fabrication de produits...)</b><br>La capacité de production étant :<br>1) supérieure à 5 t/j .....<br>2) inférieure ou égale à 5 t/j .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2<br>3      |
| 1711 | <b>Email</b><br><br>1) fabrication :<br>La quantité de matière susceptible d'être fabriquée étant :<br>a) supérieure à 500 kg/j .....<br>b) supérieure à 50 kg/j, mais inférieure ou égale à 500 kg/j.....<br><br>2) application :<br>La quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure à 100 kg/j.....                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2<br>3<br>3 |

Les unités de production de céramiques sont des installations classées dangereuses, insalubres et incommodes. Elles sont assujetties par conséquent à une autorisation préalable avant d'entrer en exploitation délivrée par le ministère chargé de l'industrie pour les catégories de risque 1 et 2 ; et de la direction régionale de commerce pour la catégorie de risque 3. Les activités classées sont la combustion [Rubrique 1605], la fabrication de produits céramiques [Rubrique 1707] et l'application de l'émail [Rubrique 1711, 2)].

- 21 | Page

| ANNEXE 1                                                                                                                   |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Unités soumises obligatoirement<br>à l'étude d'impact sur l'environnement                                                  |  |
| <b>- Catégorie A :</b> Unités faisant l'objet d'un avis ne dépassant pas le délai de vingt et un jours (21 jours) ouvrable |  |
| 1) - Unités de gestion des déchets ménagers et assimilés d'une capacité ne dépassant pas vingt tonnes par jour (20T/j).    |  |
| 2) - Unités de traitement et fabrication des matériaux de construction, de céramique et de verre.                          |  |

Figure 3: Obligation d'une étude d'impact environnemental pour les unités de céramiques, Source extrait JORT n°57/2005 page 1837

Les unités de production des céramiques sont soumises à l'obligation d'une étude d'impact sur l'environnement qui sera revue et approuvée par l'ANPE.

Dans le cadre de mise en œuvre de l'économie circulaire dans le secteur du BTP en Tunisie, un arrêté est publié le 19 janvier 2024, fixant le cahier des charges relatif à l'activité d'exploitation des unités de concassage et de criblage des matériaux de construction.

En revanche, en se référant à la base des données des établissements classés auprès du MIME (Direction de la sécurité industrielle) ; **20% des entreprises industrielles, producteurs de céramiques sont conformes à la réglementation tunisienne** su-indiquée.

#### Recommandation

- ➔ R13 Produire une étude stratégique de maîtrise de l'énergie dans l'industrie des carreaux, sanitaires et ménagers afin de déterminer l'intensité énergétique, l'intensité carbone et proposer un plan de transition verte.
- ➔ R14 Régulariser l'activité de fabrication des céramiques par rapport à la réglementation tunisienne des établissements classés pour la protection de l'environnement.
- ➔ R14 bis. Accentuer les mesures de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs dans les unités de production afin de se protéger contre la pollution particulaire et réduire l'effet du stress thermique.

## 1.7 Dimension 7 : Environnement commercial et le contexte sociopolitique

### 1.7.1 Données économiques et sociales

| CVs                                                                | CV carreaux & sanitaires |              | CV ménagers        |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|--------------------|
|                                                                    | Carreaux                 | Sanitaires   |                    |
| Produits concernés (SH 4 chiffres)                                 | 6907 et 6914             | 6910 et 6906 | 6911, 6912 et 6913 |
| Nombre des entreprises, 2021                                       | 16                       | 7            | 7                  |
| Emplois, 2021                                                      | 2210                     | 1778         | 1176               |
| Avantage Comparatif Révélé (ACR > 1), 2017 ou 2018 ou 2019 ou 2022 | Oui                      | Oui          | Oui                |



|                                                                    |                                                                                                        |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Balance Commerciale (kUSD), 2022                                   | Excédentaire : + 6.498                                                                                 | Excédentaire : + 11.028                                                                                                                                                             | Excédentaire : + 3.715                                                                            |
| ACR>1 pour 2 pays Région                                           | Oui : Tunisie & Maroc                                                                                  | Oui : Tunisie & Maroc                                                                                                                                                               | Oui : Tunisie & Maroc                                                                             |
| Valeur globale d'Exportation (kUSD), 2022 ITC                      | 45.651                                                                                                 | 15.761                                                                                                                                                                              | 8.342                                                                                             |
| Valeur d'Exportation vers l'Afrique (kUSD), 2022 ITC               | 28.873                                                                                                 | 4.768                                                                                                                                                                               | 1.815                                                                                             |
| Part d'Exportation vers l'Afrique, 2022                            | 63 %                                                                                                   | 30 %                                                                                                                                                                                | 22 %                                                                                              |
| Part d'Importation de l'Afrique, 2022                              | 0,06 %                                                                                                 | 10 %                                                                                                                                                                                | 0,3 %                                                                                             |
| Top 5 des pays africains importateurs de la Tunisie, en kUSD, 2022 | - Libye : 18.150<br>- Cameroun : 3.084<br>- CIV : 2.037<br>- Bénin : 1.802<br>- Gabon : 1.424          | - Maroc : 1.676<br>- Libye : 1.286<br>- Algérie : 440<br>- Cameroun : 313<br>- Bénin : 257                                                                                          | - Maroc : 891<br>- Libye : 571<br>- Algérie : 182<br>- Cameroun : 63<br>- CIV : 62                |
| Pays africains exportateurs vers la Tunisie, en kUSD, 2022         | - Egypte : 27                                                                                          | - Egypte : 467<br>- Maroc : 11                                                                                                                                                      | - Egypte : 15                                                                                     |
| <b><u>Recommandations</u></b>                                      | ➔ R15 L'exportation est très concentrée avec la Libye : nécessité de diversification des destinations. | ➔ R16 Répondre au besoin des pays de la Région (Mauritanie & Algérie) serait l'axe d'orientation vu leurs balances commerciales respectives négatives (-4 MUSD, -20 MUSD, en 2022). | ➔ R17 Acquérir des nouveaux marchés en Afrique serait le 1 <sup>er</sup> défi de la CdV ménagers. |

Tableau 8 : Données économiques et sociales nationales et continentales, Source Compilation Auteur sur la base des données ITC TradeMap 2023 et [2, APII, 2023]

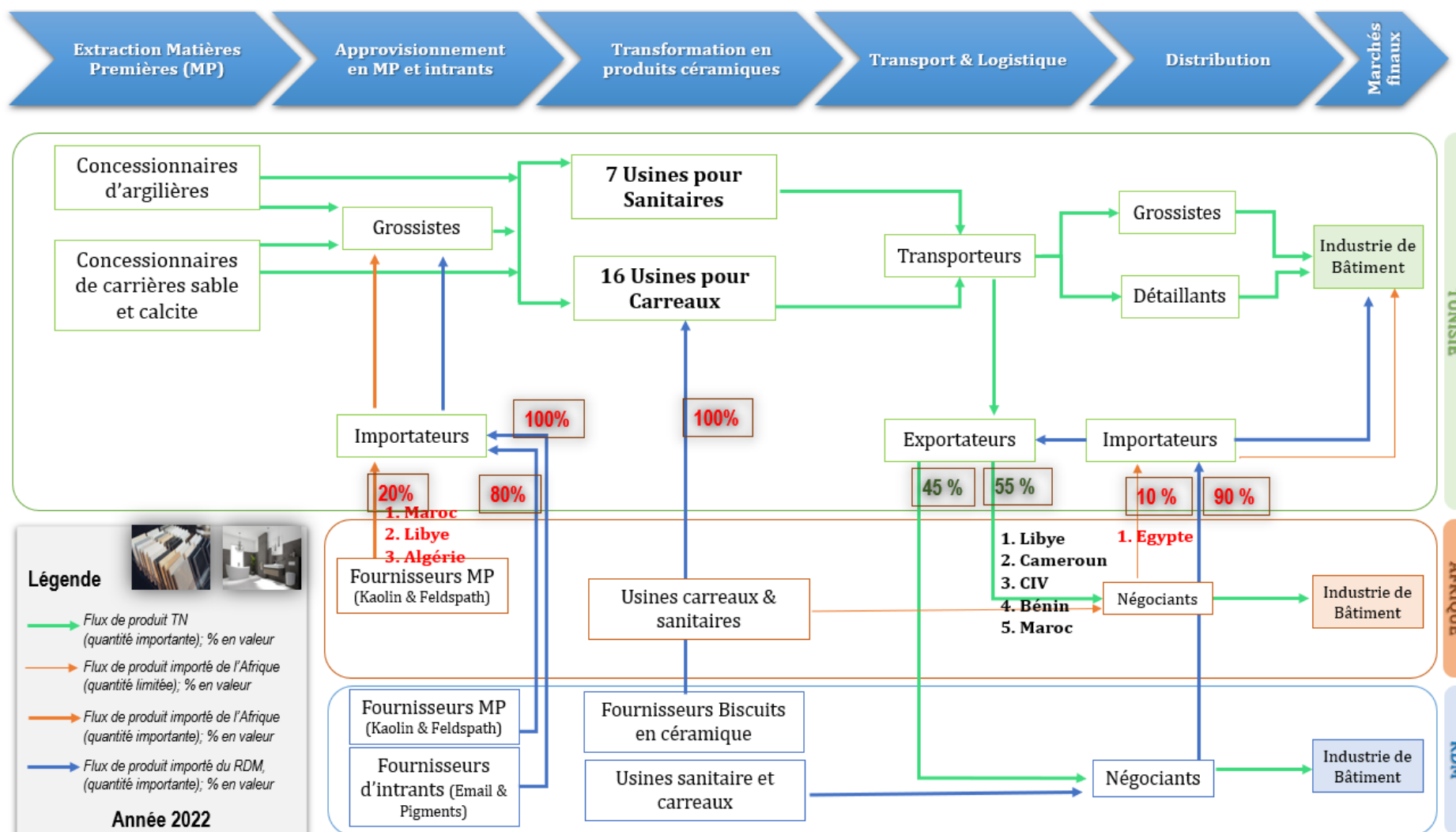


Figure 4: Cartographie de la Chaîne de Valeur "Carreaux &amp; Sanitaires" pour la Tunisie en 2022, Source Conception de l'auteur sur la base des données ITC TradeMap 2023

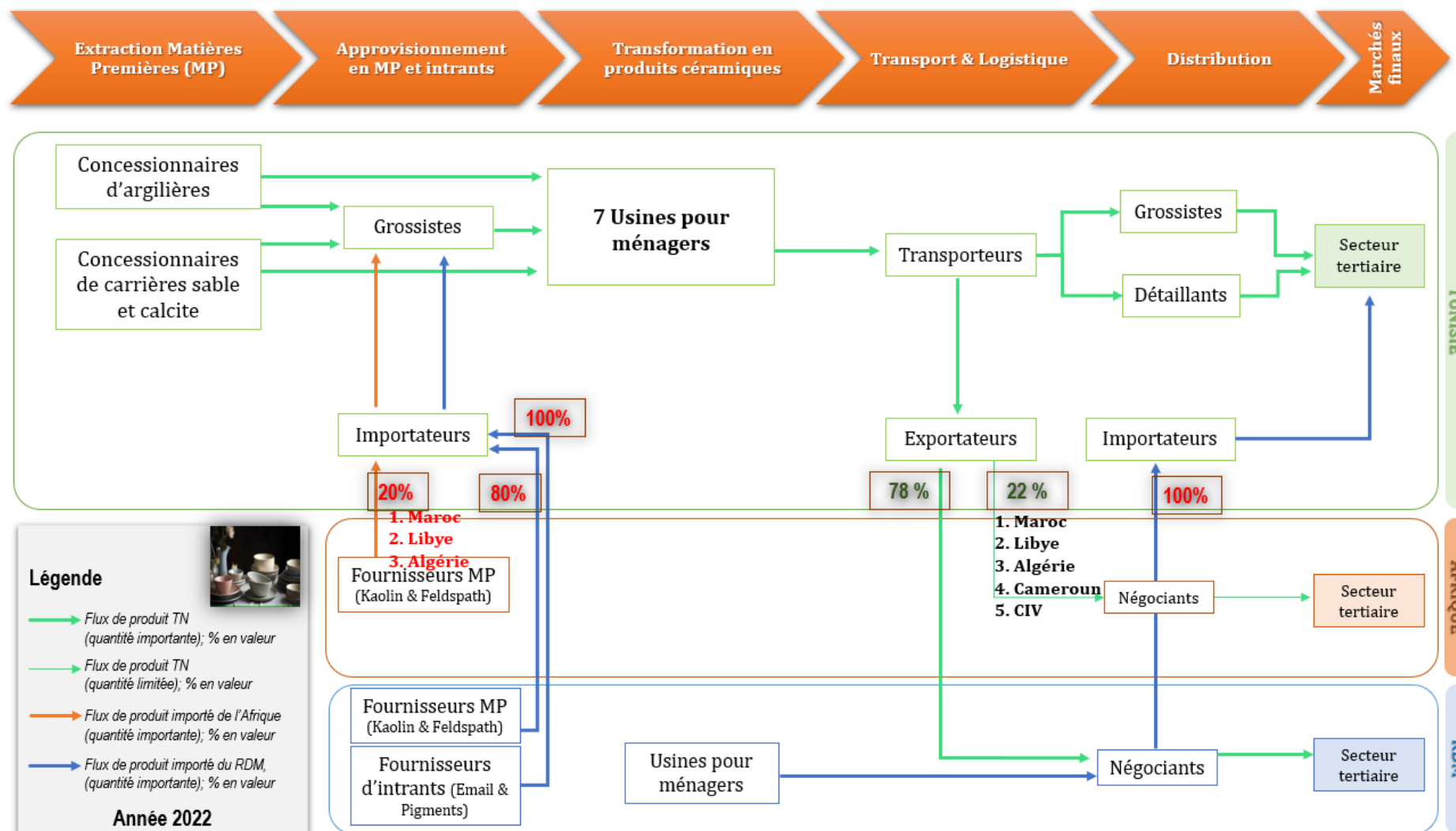


Figure 5: Cartographie de la Chaîne de Valeur "Produits Ménagers" pour la Tunisie en 2022, Source conception de l'auteur sur la base des données ITC TradeMap 2023

### 1.7.2 Barrières tarifaires en Tunisie

Le taux d'imposition appliquée par la Tunisie est celui de la **NPF**, soit **43 %**. Il est assez élevé par rapport à la région nord-Afrique et élevé par rapport au reste du continent. Il traduit une politique protectionniste de l'industrie tunisienne des céramiques dans le pays et laisse le temps aux transformateurs céramiques de se mettre à niveau et améliorer leur compétitivité.

Notons que le taux d'imposition de la Tunisie appliqué à l'extérieur est assujéti à la baisse sous condition d'un accord d'échange préférentiel, soit bilatéral (Tunisie- Pays X), soit régional (Tunisie- Région X).

### 1.7.3 OTC appliqués par la Tunisie

#### a. Contrôle technique à l'importation

Conformément aux :

- Décret N° 94-1744 du 29 août 1994 relatif aux modalités de contrôle technique à l'importation et à l'exportation et aux organismes habilités à l'exercer, modifié par le décret N° 99-1233 du 31 mai 1999.

- Arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat, du 15 septembre 2005, portant modification de l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 30 août 1994, fixant les listes des produits soumis au contrôle technique à l'importation et à l'exportation.

 **Les articles ménagers** énumérés ci-dessous sont soumis au contrôle technique systématique (Autorisation 685) par le Ministère tunisien chargé du commerce :

|       |                                                                         |                                                                                                       |
|-------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 69.11 | 69111000116<br>69111000194<br>69111000901                               | Articles pour le service de la table ou de la cuisine, en porcelaine                                  |
| 69.12 | 69120010019<br>69120030017<br>69120050117<br>69120050913<br>69120090011 | Vaisselles, autres articles de ménage ou d'économie domestique, en céramiques autres qu'en porcelaine |

#### Les étapes de traitement

- ✓ Bordereau :  
Le CTMCCV reçoit un bordereau du Ministère du Commerce.
- ✓ Échantillon :  
L'entreprise contacte le CTMCCV et transmet les échantillons fournis par le Ministère du Commerce.
- ✓ Devis :  
Le CTMCCV transmet un devis pour la réalisation de cet essai.
- ✓ Paiement :  
Le client procède au paiement des honoraires de l'essai.
- ✓ Réalisation :  
Le CTMCCV procède à la réalisation des essais sur les échantillons transmis.
- ✓ Rapport :  
Le rapport des essais sera transmis aux mains propres au Ministère du Commerce.

#### Les pièces à fournir

- ✓ Bordereau : [Ministère du Commerce]
- ✓ Échantillon des pièces à contrôler : [Ministère du Commerce]

#### Lieux de dépôt de la formalité et de retrait

- ✓ Lieu de dépôt de la formalité  
CTMCCV : Rte de la Cagna 1009 El Ouerdia Tunis Tél. : (216) 71 392 300 / 71 392 508 Fax : (216) 71 392 460 E-mail : [ctmccv@planet.tn](mailto:ctmccv@planet.tn).

✓ Lieu de retrait de la formalité

Le rapport d'essai sera transmis directement au Ministère du Commerce.

**Les frais à payer**✓ Au moment du retrait de la formalité

La contrepartie pécuniaire est fixée selon un barème détaillé établi par le CTMCCV selon la nature de l'examen et selon l'essai effectué.

- ✚ L'importation **des carreaux céramiques** par les industriels et les commerçants est soumise aux exigences d'un cahier de charges techniques promulgué par Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises et du ministre du commerce et de l'artisanat du 30 septembre 2006.

| NDP                                                                                                                      | Libellé                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| De 69071000007 à 69079091902<br>69079093204<br>69079093908<br>69079099202<br>69079099906<br>de 69081010100 à 69089099992 | carreaux , dalles et autres articles similaires de pavement ou de revêtement |

**Pièces à fournir**

- ✓ Demande d'importation selon formulaire : [DGIM]
- ✓ Certificat d'importation : [Demandeur]
- ✓ Facture définitive d'importation en français ou anglais ou arabe : [Demandeur]
- ✓ Certificat d'origine ou Euro 1 : [Demandeur]
- ✓ **Rapport d'essais** en langue arabe, française ou anglaise : [Demandeur].

**Rapport d'essais et normes appliquées**

- ✓ Certificat d'accréditation du laboratoire doit être valable.
- ✓ Pour les producteurs certifiés ISO les essais doivent être réalisés une seule fois pendant la période de certification.
- ✓ Pour les producteurs non certifiés ISO les essais ne sont valables que six mois.
- ✓ Les essais doivent être réalisés selon les exigences de **la norme NF EN 14411(2016)** équivalente à **la norme NT 28.48 (2022)** pour chaque dimension et catégorie de carreaux.
- ✓ Pour les importations en provenance de l'Asie la marchandise doit être systématiquement analysée au CTMCCV.

**Lieux de dépôt de la formalité et de retrait**

- ✓ Guichet unique de la [DGIM] sise à 40 Rue Sidi El Hani Immeuble BEYA Montplaisir 1002 Tunis.

**b. Détermination du taux d'intégration pour l'exportation**

Conformément à :

Décret n° 99-825 du 12 avril 1999, portant fixation des modalités et conditions d'octroi de la marge de préférence aux produits d'origine tunisienne dans le cadre des marchés publics.

**Conditions d'obtention**

- ✓ Documents : Disponibilité de toutes les pièces exigées.
- ✓ Vérification sur site : Vérification sur site du processus de fabrication du ou des produits objet(s) de cette étude.

## Étapes de traitement

- ✓ Demande : Formuler la demande.
- ✓ Offre : Le CTMCCV étudie la demande et présente une offre au client.
- ✓ Païement : Le client procède au paiement des honoraires de l'étude.
- ✓ Intervention : Etude du dossier au CTMCCV et visite sur site.
- ✓ Rapport : Rédaction et remise du rapport au client.

## Pièces à fournir

- ✓ Demande d'intervention : [Client]
- ✓ Factures matières premières : [Fournisseurs du client]
- ✓ Factures énergies consommables : [Fournisseurs du client]
- ✓ Etats financiers du dernier exercice : [Client]
- ✓ Questionnaire remplis : [CETIME]

## Lieux de dépôt de la formalité et de retrait

- ✓ CTMCCV : Rte de la Cagna 1009 El Ouerdia Tunis Tél. : (216) 71 392 300 / 71 392 508 Fax : (216) 71 392 460  
E-mail : [ctmccv@planet.tn](mailto:ctmccv@planet.tn).

## Frais à payer

- ✓ Au moment du retrait de la formalité et selon le nombre de produits à étudier. La contrepartie pécuniaire est fixée selon un barème détaillé établi par le CTMCCV.

### 1.7.4 Régime préférentiel de l'Accord ZLECAf

Pour les produits céramiques, la règle d'origine appliquée par l'Accord ZLECAf est illustrée dans la forme tabulaire suivante :

| Règle d'origine applicable <sup>4</sup>          |                        |                                                                                                          |
|--------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chapitre, Position ou sous-position tarifaire SH | Description du Produit | Ouvraison ou transformation effectuée sur des matières non originaires conférant le caractère originaire |
| Chapitre 69                                      | Produits céramiques    | Fabrication à partir de matières de toute position autre que celle du produit.                           |

Tableau 9: Règle d'origine applicable pour les produits céramiques en vertu de l'Accord ZLECAf

Les produits céramiques sont considérés comme suffisamment ouvrés ou transformés lorsque les matières non originaires utilisées dans la production sont classées dans une position tarifaire différente de celle du produit fini.

Ceci dit, **quel que soit l'origine des matières premières, la transformation desdites matières en produits céramiques confie l'origine de l'Etat partie dans lequel la transformation est établie.**

En effet, les produits céramiques fabriqués en Tunisie sont qualifiés d'origine tunisienne quel que soit la provenance des matières premières et semi-finies et peuvent tirer profit actuellement du régime préférentiel de la ZLECAf dans 47 Etats ratificateurs (11.2023) sur 54 signataires.

<sup>4</sup> Référence : Accord ZLECAf, Protocole sur le commerce des marchandises, Annexe 2 sur les règles d'origine, Appendice IV.

### 1.7.5 Régime tarifaire appliqué, régimes préférentiels et place de l'Accord ZLECAf

Nous soulignons que toutes les données restituées dans les tableaux suivants sont extraites via l'outil d'intelligence commerciale développé par l'ITC : **Market Access Map** ; et traitée par l'Auteur.

#### a. CdV : Carreaux et Sanitaires

##### ■ Exportation des Carreaux & Sanitaires par la Tunisie

| Carreaux (SH 6907 & SH 6914)                                                                                                                                                                 |                  |                                                                                                                                                                           |                                  |                        |                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Côte d'Ivoire                                                                                                                       | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                     | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                                                                                                               | Exigences Réglementaires spécifiques                                                                                                              |
| 6907 - Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support; pièces de finition, en céramique. | NPF : 20 %       | - ZLECAf : - 2 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2030 sous CTH.                                                                                                     | Aucune                           | Aucun                  | Données non-disponibles                                                                                                                          | Données non-disponibles                                                                                                                           |
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Maroc                                                                                                                               | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                     | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                                                                                                               | Exigences Réglementaires spécifiques                                                                                                              |
| 6907 - Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support; pièces de finition, en céramique. | NPF : 40 %       | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Agadir : 0 % sous CTH.<br>- ZLECAf : -8% /an à partir de 2021. 0% à partir de 2025 sous CTH.                                          | Aucune                           | Aucun                  | - 1 mesure générale:<br>x Formalités douanières et documents requis pour l'importation de marchandises au Maroc                                  | Données non-disponibles                                                                                                                           |
| 6914 - Autres ouvrages en céramique.                                                                                                                                                         | NPF : 2,5 %      | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Agadir : 0 % sous CTH.<br>- Tunisie : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- ZLECAf : -0.5% /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 1 mesure générale:<br>x Formalités douanières et documents requis pour l'importation de marchandises au Maroc                                  | - Aucune mesure spécifique.                                                                                                                       |
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Sénégal                                                                                                                             | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                     | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                                                                                                               | Exigences Réglementaires spécifiques                                                                                                              |
| 6907 - Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support; pièces de finition, en céramique. | NPF : 20 %       | - ZLECAf : - 2 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2030 sous CTH.                                                                                                     | Aucune                           | Aucun                  | Données non-disponibles                                                                                                                          | Données non-disponibles                                                                                                                           |
| Articles Sanitaires (SH 6910 & SH 6906)                                                                                                                                                      |                  |                                                                                                                                                                           |                                  |                        |                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                   |
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Maroc                                                                                                                               | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                     | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                                                                                                               | Exigences Réglementaires spécifiques                                                                                                              |
| 6910- Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, uninoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique.       | NPF : 40 %       | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Agadir : 0 % sous CTH.<br>- Tunisie : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- ZLECAf : - 8 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 1 mesure générale:<br>x Formalités douanières et documents requis pour l'importation.                                                          | - 2 mesures spécifiques:<br>x Exigence concernant la qualité, la sécurité ou la performance du produit.<br>x Exigence concernant la certification |
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : CIV                                                                                                                                 | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                     | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                                                                                                               | Exigences Réglementaires spécifiques                                                                                                              |
| 6910- Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, uninoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique.       | NPF : 20 %       | - ZLECAf : - 2 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2030 sous CTH.                                                                                                     | Aucune                           | Aucun                  | Données non-disponibles                                                                                                                          | Données non-disponibles                                                                                                                           |
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Bénin                                                                                                                               | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                     | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                                                                                                               | Exigences Réglementaires spécifiques                                                                                                              |
| 6910- Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, uninoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique.       | NPF : 20 %       | - ZLECAf : - 2 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2030 sous CTH.                                                                                                     | Aucune                           | Aucun                  | - 2 mesures générales :<br>x Taxes et charges intérieures sur les importations.<br>x Réglementation des conditions de paiement des importations. | - 1 mesure spécifique :<br>x Evaluation de la conformité                                                                                          |



**L'accord ZLECAf représente un vrai avantage pour améliorer l'offre exportable des carreaux & sanitaires** de la Tunisie vers des pays comme la CIV, le Sénégal et le Bénin. D'ailleurs, le tarif 20 % est démantelé linéairement à partir de 2021 pour atteindre 0 % en 2030. Ce constat restera vrai pour tous les **15 pays de la CEDEAO (ECOWAS)**.

**Avec le Maroc**, l'Accord ZLECAf sera plus avantageux que les autres accords pour les opérateurs économiques tunisiens à partir de 2025 étant donné un droit de douane nul et une règle d'origine plus souple à appliquer (la règle ZLECAf « CTH » est plus souple que celle de LEA « RVC min 40 % »).



**Recommandation**

➔ R19 Cultiver les acquis avec les partenaires classiques africains : Maroc, Sénégal, CIV, Egypte et Bénin & augmenter l'offre exportable des carreaux & sanitaires vers les 16 pays de la CEDEAO en tirant profit du démantèlement tarifaire offert par l'Accord ZLECAf.

■ **Importation des Carreaux et Sanitaires par la Tunisie de l'Egypte**

| Carreaux (SH 6907 & SH 6914)                                                                                                                                                                 |                  |                                                                                                                                                                                                                    |                                  |                        |                                    |                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| - Pays d'exportation : Egypte<br>- Pays d'importation : Tunisie                                                                                                                              | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                                                              | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales | Exigences Réglementaires spécifiques |
| 6907 - Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support; pièces de finition, en céramique. | NPF : 43 %       | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Agadir : 0 % sous CTH.<br>- COMESA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Egypte : 0 % sous RVC min 40 %.<br><br>- ZLECAf : -8,6 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 6 mesures générales.             | - 19 mesures spécifiques.            |
| 6914 - Autres ouvrages en céramique.                                                                                                                                                         | NPF : 43 %       | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Agadir : 0 % sous CTH.<br>- COMESA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Egypte : 0 % sous RVC min 40 %.<br><br>- ZLECAf : -8,6 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 6 mesures générales.             | - 19 mesures spécifiques.            |

| Articles Sanitaires (SH 6910 & SH 6906)                                                                                                                                                 |                  |                                                                                                                                                                                                                                       |                                  |                        |                                    |                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| - Pays d'exportation : Egypte<br>- Pays d'importation : Tunisie                                                                                                                         | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                                                                                 | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales | Exigences Réglementaires spécifiques |
| 6910 - Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique. | NPF : 43 %       | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- AGADIR : 0 % sous CTH.<br>- Egypte : 0 % sous CTH ou WO ou RVC 35 %.<br>- COMESA : 0 % sous CTH ou WO ou RVC 35 %.<br><br>- ZLECAf : - 8,6 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 6 mesures générales.             | - 27 mesures spécifiques.            |



l'Accord ZLECAf sera plus avantageux que les autres Accords pour les opérateurs économiques égyptiens à partir de 2025 étant donné un droit de douane nul et une règle d'origine plus souple à appliquer (la règle ZLECAf « CTH » est plus souple que celle de LEA ou COMESA ou bilatérale « RVC min 40 % »).

**Recommandations**

➔ R20 Préparer les producteurs tunisiens des sanitaires à une concurrence accrue avec ceux égyptiens dans les prochaines années.

➔ R21 Appeler les producteurs tunisiens à améliorer leur compétitivité prix des carreaux & sanitaires.

➔ R22 Harmoniser les normes appliquées en Tunisie et en Egypte relatives à la qualité des produits Carreaux et Sanitaires puis opter pour la reconnaissance mutuelle de la conformité entre les deux pays.

➔ R23 Vu l'échange accru entre la Tunisie, l'Egypte et la Libye ; nous recommandons la réalisation d'une étude de rentabilité d'une ligne maritime régulière entre le Port de Sfax (Tunisie), l'Alexandrie (Egypte) et le Tripoli (Libye).



■ Nouveaux marchés à acquérir par la Tunisie pour Carreaux & Sanitaires : Algérie et Mauritanie

| Carreaux (SH 6907 & 6914)                                                                                                                                                                   |                      |                                                                                                         |                                  |                        |                                    |                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Algérie                                                                                                                            | Régime tarifaire     | Régimes préférentiels                                                                                   | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales | Exigences Réglementaires spécifiques |
| 6907- Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support; pièces de finition, en céramique. | Tarif général : 30 % | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- ZLECAF : - 6 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 17 mesures générales.            | - 2 mesures spécifiques.             |
| 6914- Autres ouvrages en céramique.                                                                                                                                                         | Tarif général : 30 % | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- ZLECAF : - 6 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 17 mesures générales.            | - 2 mesures spécifiques.             |
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Mauritanie                                                                                                                         | Régime tarifaire     | Régimes préférentiels                                                                                   | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales | Exigences Réglementaires spécifiques |
| 6907- Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support; pièces de finition, en céramique. | NPF : 20 %           | - ZLECAF : - 2 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2030 sous CTH.                                   | Aucune                           | Aucun                  | Données non-disponibles            | Données non-disponibles              |

| Articles Sanitaires (SH 6910 & SH 6906)                                                                                                                                                 |                      |                                                                                                         |                                  |                        |                                                           |                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Algérie                                                                                                                        | Régime tarifaire     | Régimes préférentiels                                                                                   | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                        | Exigences Réglementaires spécifiques |
| 6910 - Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, uninoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique. | Tarif général : 30 % | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- ZLECAF : - 6 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 17 mesures générales.                                   | - 2 mesures spécifiques.             |
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Mauritanie                                                                                                                     | Régime tarifaire     | Régimes préférentiels                                                                                   | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                        | Exigences Réglementaires spécifiques |
| 6910 - Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, uninoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique. | NPF : 20 %           | ZLECAF : -2 % /an à partir de 2021. 0% à partir de 2030 sous CTH.                                       | Aucune                           | Aucun                  | - 1 mesure générale:<br>x Assurance nationale obligatoire | - Aucune.                            |



L'Algérie et la Mauritanie présente une balance commerciale négative pour les produits carreaux et les produits sanitaires (Cf. Livrable n°1). La Tunisie présente une balance positive. Cependant, l'exportation tunisienne vers ces deux marchés est quasi-nulle.

L'Accord ZLECAF pour ces deux pays démantèle progressivement le tarif douanier pour ces deux pays. D'ailleurs, pour l'Algérie les tarifs seront nuls à partir de 2025 tandis que pour la Mauritanie ils seront nuls en 2030. S'ajoute à cet avantage le fait que la règle d'origine ZLECAF est plus souple pour les opérateurs que celle de l'Accord LEA (« CTH » est plus souple que celle de LEA « RVC min 40 % »).

### Recommandations

➔ R24 Saisir l'opportunité d'exportation vers l'Algérie surtout que les infrastructures routières entre les deux pays sont bien améliorées ces dernières années.

➔ R25 Etudier l'opportunité d'exporter vers la Mauritanie et par quelle voie.

## b. CdV : articles Ménagers

## ■ Exportation par la Tunisie

| Articles Ménagers (SH 6911, SH 6912 et SH 6913)                                                                          |                  |                                                                                                                                                                                                                   |                                  |                        |                                                                                         |                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Maroc                                                           | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                                                             | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                                                      | Exigences Réglementaires spécifiques                                                                                                                                           |
| 6911- Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine. | NPF : 40 %       | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Agadir : 0 % sous CTH.<br>- Tunisie : 0 % sous RVC min 40 %.<br><br>- ZLECAF : - 8 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH.                                     | Aucune                           | Aucun                  | - 1 mesure générale:<br>x Formalités douanières et documents requis pour l'importation. | - 2 mesures spécifiques:<br>x Exigence concernant la qualité, la sécurité ou la performance du produit.<br>x Exigence concernant la certification                              |
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : CIV                                                             | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                                                             | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                                                      | Exigences Réglementaires spécifiques                                                                                                                                           |
| 6911- Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine. | NPF : 20 %       | - ZLECAF : - 2 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2030 sous CTH.                                                                                                                                             | Aucune                           | Aucun                  | Aucune donnée disponible.                                                               | Aucune donnée disponible.                                                                                                                                                      |
| - Pays d'exportation : Tunisie<br>- Pays d'importation : Egypte                                                          | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                                                             | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales                                                      | Exigences Réglementaires spécifiques                                                                                                                                           |
| 6911- Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine. | NPF : 60 %       | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Agadir : 0 % sous CTH.<br>- COMESA : 0% sous RVC min 40 %<br>- Tunisie : 0 % sous RVC min 40 %.<br><br>- ZLECAF : - 12 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 28 exigences.                                                                         | - 8 mesures spécifiques:<br>x 4 Exigences concernant l'inspection.<br>x 3 Exigences pour les fournisseurs nationaux.<br>x 1 Exigence Système d'enregistrement des fournisseurs |



L'accord ZLECAf représente un vrai avantage pour améliorer l'offre exportable des articles ménagers de la Tunisie vers la CIV. D'ailleurs, le tarif 20 % est démantelé linéairement à partir de 2021 pour atteindre 0 % en 2030. Ce constat restera vrai pour tous les 15 pays de la CEDEAO (ECOWAS).

Avec le Maroc et l'Egypte, l'Accord ZLECAf sera plus avantageux que les autres Accords pour les opérateurs économiques tunisiens à partir de 2025 étant donné un droit de douane nul et une règle d'origine plus souple à appliquer (la règle ZLECAf « CTH » est plus souple que celle de LEA ou bilatérale « RVC min 40 % »).

### Recommandation

➔ R26 Cultiver les acquis avec les partenaires classiques africains : Maroc, Egypte et CIV & augmenter l'offre exportable des ménagers vers les 16 pays de la CEDEAO en tirant profit du démantèlement tarifaire offert par l'Accord ZLECAf.

## ■ Importation par la Tunisie de l'Egypte

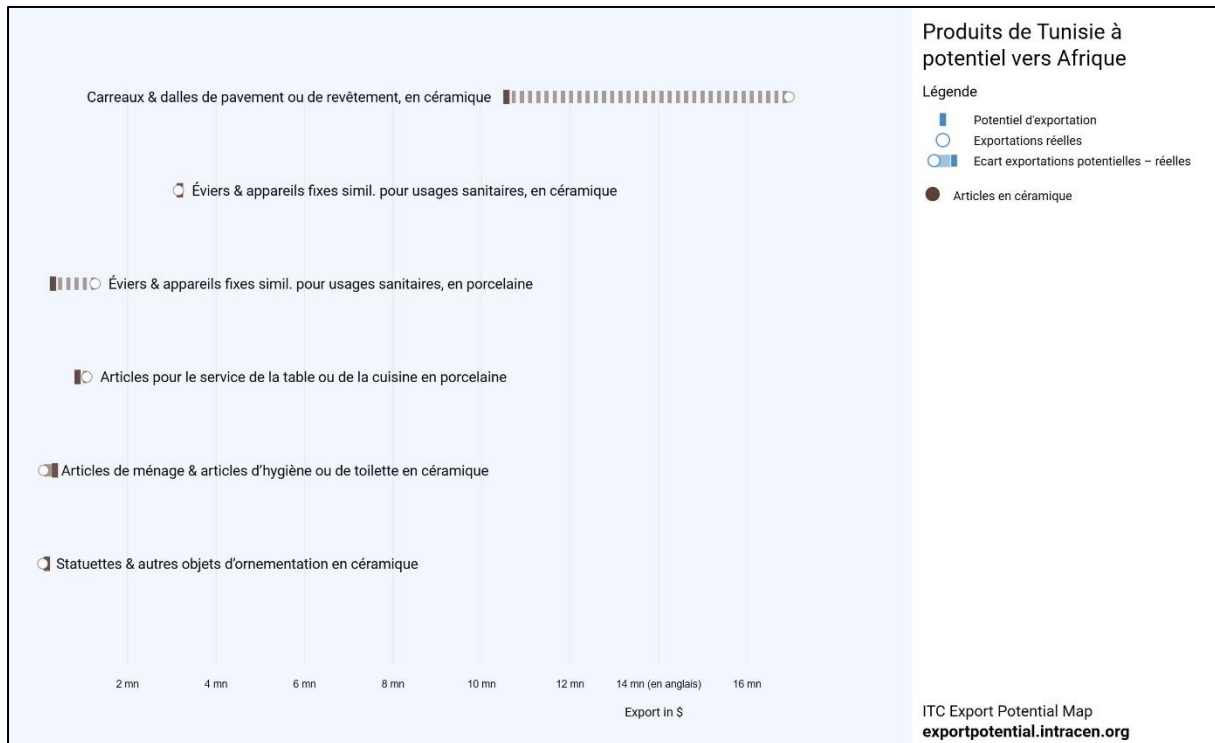
| Articles Ménagers (SH 6911, SH 6912 et SH 6913)                                                                          |                  |                                                                                                                                                                                                                   |                                  |                        |                                    |                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| - Pays d'exportation : Egypte<br>- Pays d'importation : Tunisie                                                          | Régime tarifaire | Régimes préférentiels                                                                                                                                                                                             | Mesures correctives commerciales | Contingents tarifaires | Exigences Réglementaires générales | Exigences Réglementaires spécifiques |
| 6911- Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine. | NPF : 43 %       | - LEA : 0 % sous RVC min 40 %.<br>- Agadir : 0 % sous CTH.<br>- COMESA : 0% sous RVC min 40 %<br>- Egypte : 0 % sous RVC min 40 %.<br><br>- ZLECAF : - 8,6 % /an à partir de 2021. 0 % à partir de 2025 sous CTH. | Aucune                           | Aucun                  | - 6 exigences.                     | - 25 mesures spécifiques.            |



L'Accord ZLECAf sera plus avantageux que les autres Accords pour les opérateurs économiques égyptiens à partir de 2025 étant donné un droit de douane nul et une règle d'origine plus souple à appliquer (la règle ZLECAf « CTH » est plus souple que celle de LEA ou COMESA ou bilatérale « RVC min 40 % »).

**Recommandation**

➔ R27 Harmoniser les normes appliquées relatives à la qualité des articles ménagers dans les deux pays puis la reconnaissance mutuelle de la conformité.

**1.7.6 Potentiel d'exportation inexploité vers l'Afrique en 2027****a. Potentiel d'exportation vers l'Afrique**

Le potentiel inexploité par la Tunisie pour toute l'Afrique en 2027 concernant les Carreaux, les Sanitaires et les articles Ménagers en céramique sera, **toute chose étant égale par ailleurs**, en régression selon l'outil d'intelligence commerciale « **ITC Export Potential Map** », qui combine l'offre du pays (Tunisie), la demande du partenaire (Afrique) et la facilité d'y accomplir l'affaire entre le pays exportateur et le partenaire. En effet, à moyen terme la valeur exportée sera la même qu'en 2022, dans le meilleur cas.

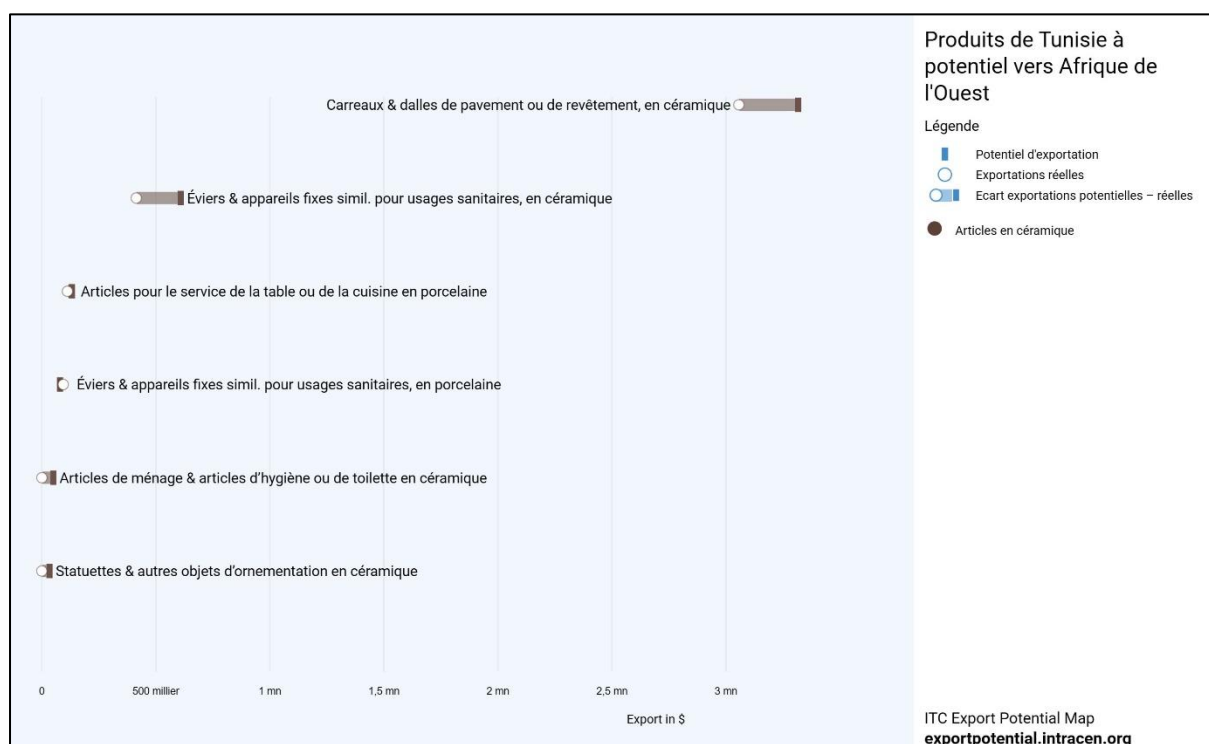
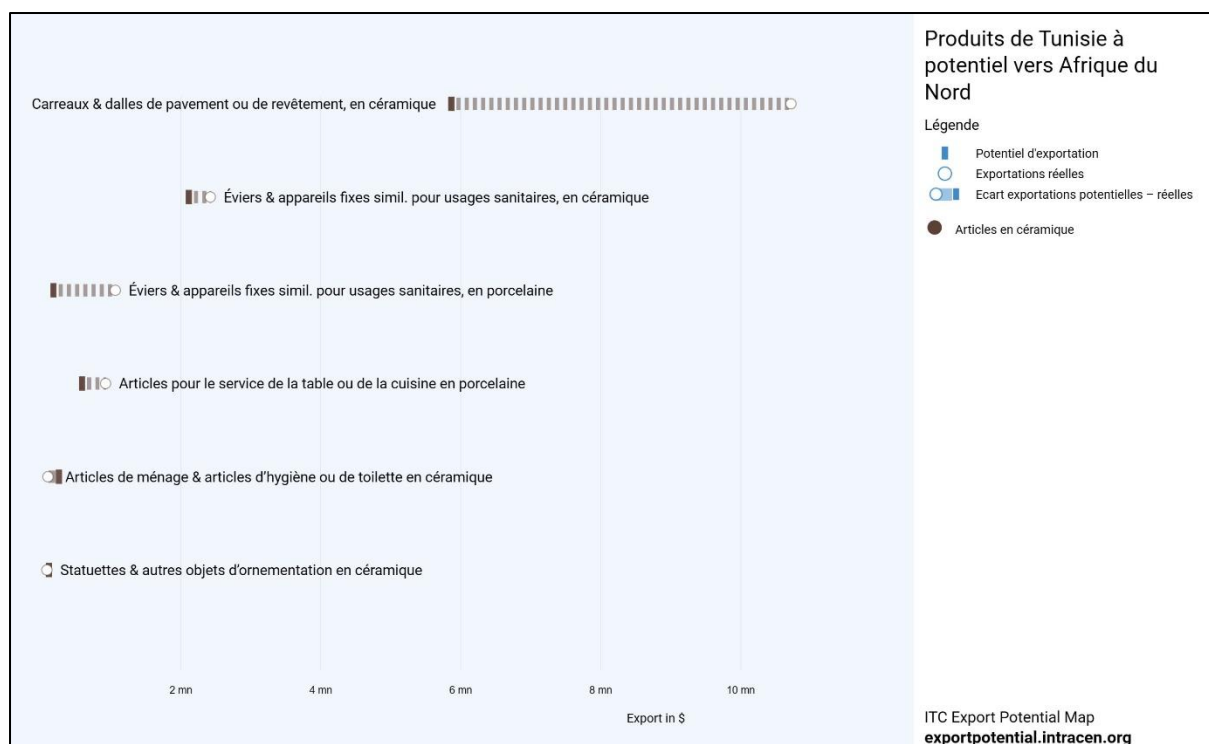
Si l'offre de la Tunisie pour les produits céramiques est bien présente, en plus de la demande des pays africains qui est en nette progression ; il s'avère qu'améliorer la facilité des affaires sera bien le champ de bataille de la Tunisie. Il ne faut pas perdre de vue qu'une concurrence avec la Turquie et la Chine sera inévitable sur le marché.

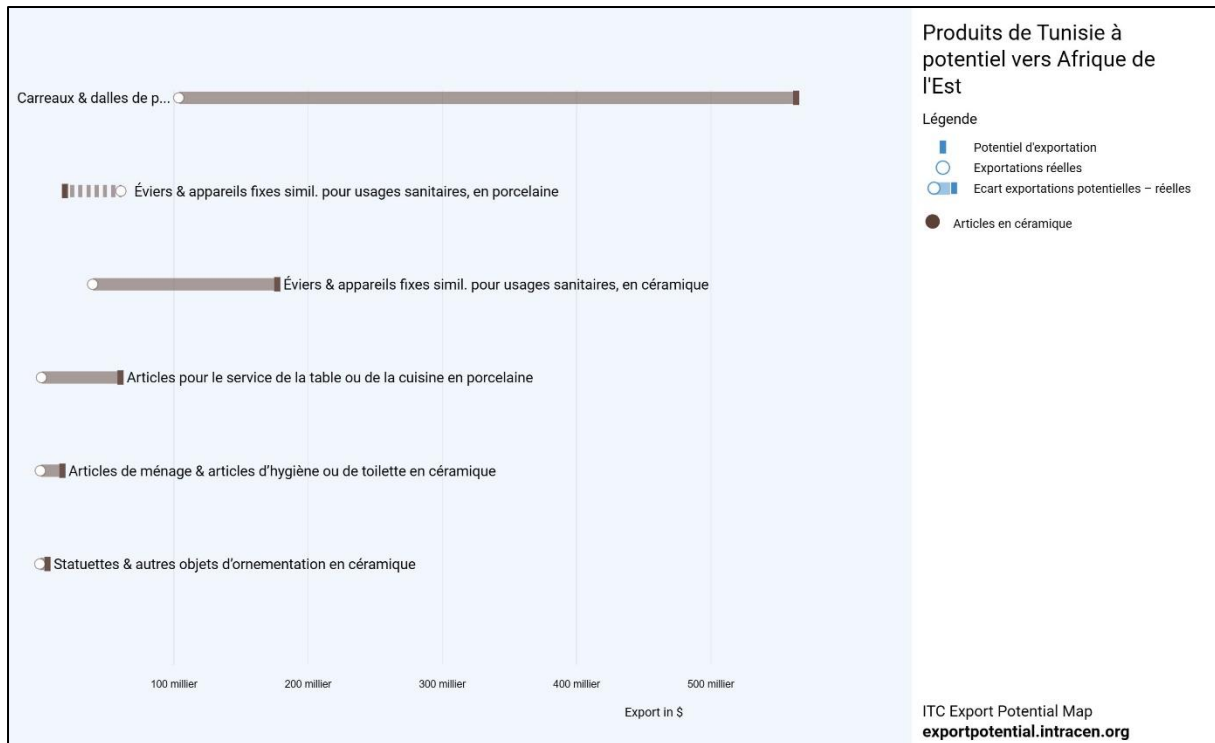
**Recommandation**

➔ R28 Un dialogue public-privé est nécessaire pour maintenir la position de la Tunisie en Afrique. Investir directement en Afrique dans les 2 CdV céramiques pourrait être un débouché pour améliorer la facilité des affaires.

**b. Disparité du Potentiel d'exportation inexploité par région en Afrique**

Le potentiel d'exportation inexploité pour la Tunisie par région africaine à moyen-terme dévoile la même tendance récessive pour la région d'Afrique du Nord, une progression modérée pour l'Afrique de l'Ouest et une nette progression pour l'Afrique de l'Est, selon les 3 graphiques ci-dessous.





### Recommandation

➔ R29 La région Nord Afrique requiert des actions de maintien pour les acteurs afin de préserver leurs acquis ; tandis que les 2 régions Ouest et Est requièrent des actions de soutien au profit des acteurs pour augmenter leur part du marché.

### 1.7.7 Compétitivité de l'infrastructure de transport et de logistique en Tunisie

La position de la Tunisie en matière de **performance logistique demeure modeste**, bien qu'elle ait connu une légère amélioration en 2018 (105<sup>ème</sup> sur 160 pays et 15<sup>ème</sup> en Afrique avec un indice IPL en 2018 de 2.6/5). Cette incapacité logistique coûte à l'économie tunisienne des pertes estimées à 20 % du PIB selon l'estimation de la Banque mondiale. Certes, des améliorations sont relevées au niveau de la majorité des facteurs à l'exception de la « Compétence et qualité des services logistiques » et de la « Qualité de l'infrastructure commerciale et des transports », mais elles restent insuffisantes pour hisser le classement de la Tunisie à un rang supérieur :

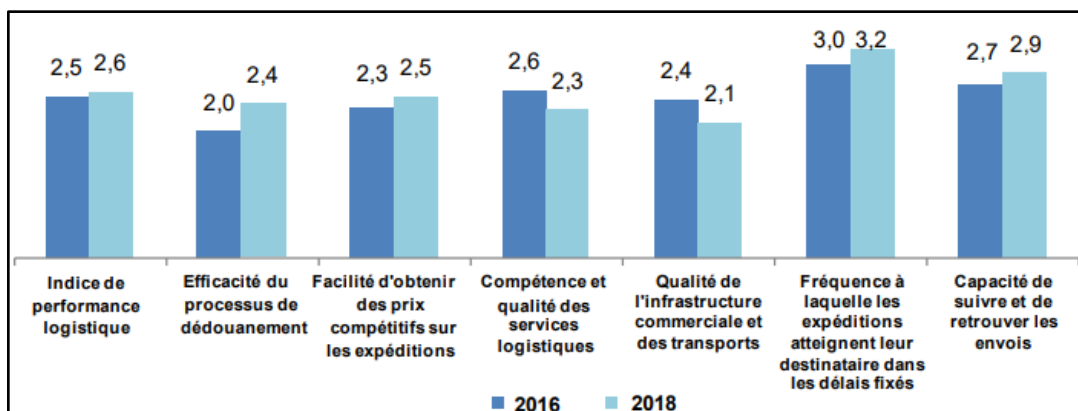


Figure 6: Evolution de l'Indice de Performance Logistique (IPL) de la Tunisie entre 2016 et 2018, Source [6, ITCEQ, 2020]

Dans une optique de comparaison, **la Tunisie est mal classée par rapport aux autres pays africains** comme l'Afrique du Sud (33ème mondiale et 1ère continentale), l'Egypte (67ème mondiale et 4ème position continentale) et le Maroc (109ème mondiale).

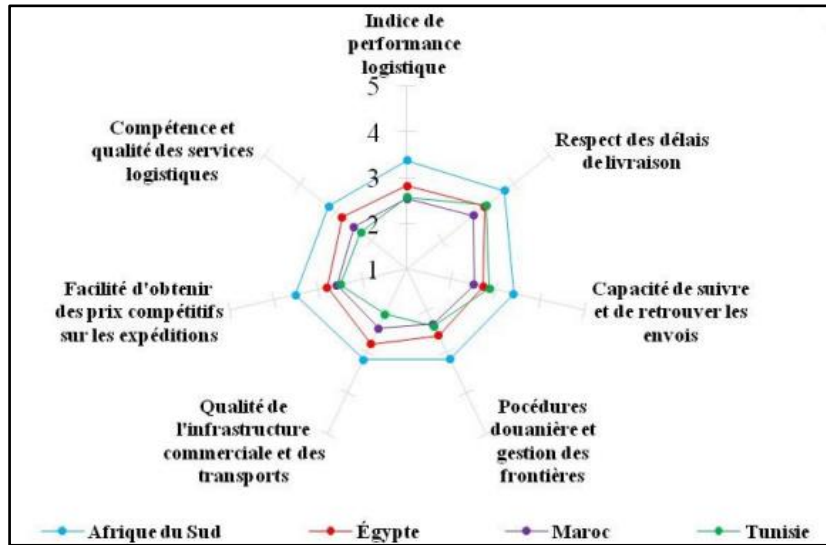


Figure 7: Positionnement de la Tunisie par rapport aux pays africains selon l'IPL 2018, Source [6, ITCEQ, 2019]

En outre, l'infrastructure portuaire tunisienne n'est pas adaptée aux standards européens (100 Ha de surface nécessaires pour traitement de 500.000 conteneurs EVP). En effet, le port de Rades qui assure plus de 70% du transport de marchandises, occupe seulement une surface de 50 Ha pour le traitement de plus de 400.000 conteneurs EVP (soit 62.5% des besoins). De ce fait, avec l'espace de stockage disponible, il est indispensable d'avoir des services de manutention rapide et des facilitations douanières simplifiées et dématérialisées afin d'éviter **la congestion** dans les ports, **l'allongement des délais** et donc **des surcoûts des échanges commerciaux**.

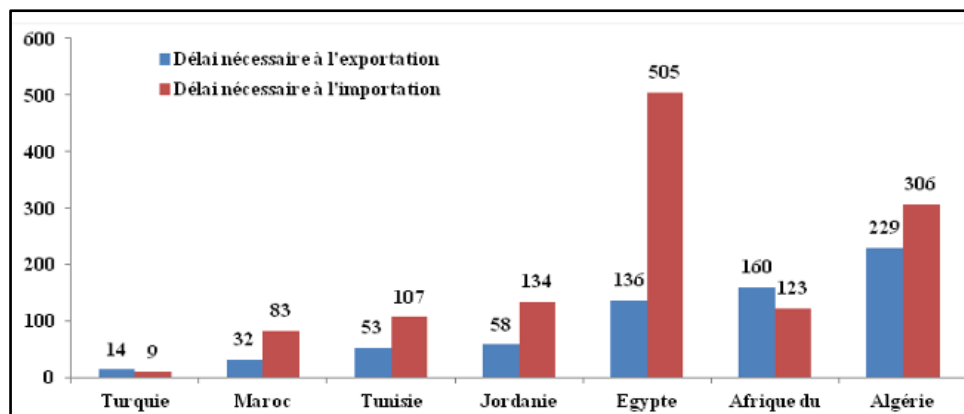


Figure 8: Délai nécessaire à l'exportation/importation (heures), Source Doing Business 2019

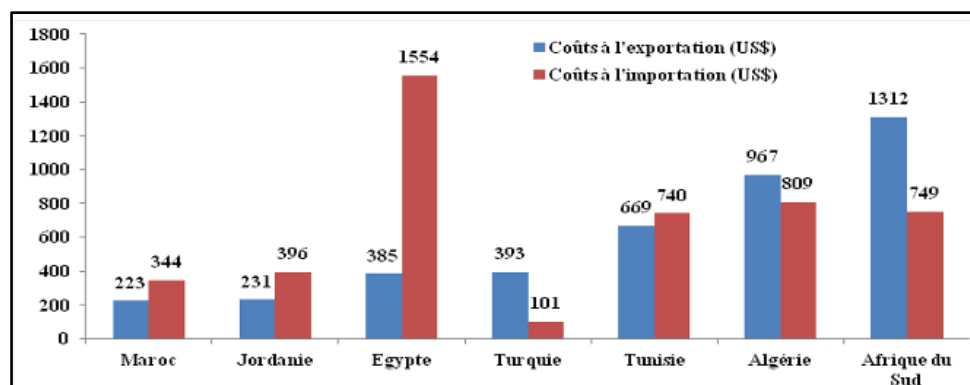


Figure 9: Coûts à l'exportation/importation (en US\$), Source Doing Business 2019

La **STAM** en sa qualité de gestionnaire du terminal à conteneurs au Port de Radès et assurant la totalité de l'activité d'acconage et de manutention au port de la Goulette semble embrouiller l'activité en étant **un monopole public** avec une faible productivité. Ce monopole ne pourra jamais être productif et l'activité de manutention et d'acconage au Port de Radès devrait s'ouvrir tôt ou tard sur d'autres opérateurs privés pour améliorer les performances de Radès.

D'autre part, le transport par camions, plus adapté au tissu de PME, reste le phénomène prédominant en matière de transport interne des marchandises en Tunisie, puisque le transport ferroviaire ne représente qu'un faible volume du total des marchandises transportées. D'où l'importance du renforcement de l'infrastructure routière et autoroutière afin de rapprocher les industriels actuels (ou à venir) des 8 ports commerciaux en Tunisie.

**Les infrastructures et la qualité de la logistique sont de niveau inadéquat**, en particulier dans le secteur portuaire et notamment le principal port de Radès ; La réalisation de projets d'infrastructures tels que les ports (nouveau ou de mise à niveau de l'existant) dans le cadre "PPP" ont connu d'importants retards. Ils doivent être remis sur la table pour avancer et faciliter la participation de nos entreprises industrielles aux chaînes de valeurs continentales et mondiales.

**Par rapport aux Pays de l'UMA** [9, OMMP, 2022], les échanges ont atteint 1,46 millions de tonnes en 2022, ce qui représente 5 % du total des marchandises échangées par voie maritime. Les principaux partenaires sont : le Maroc (53%), l'Algérie (29%) et la Libye (18%).

**Par rapport aux Pays de l'Afrique (Hors UMA)** [9, OMMP, 2022], les échanges ont atteint 1 millions de tonnes soit 4 % par rapport aux échanges globaux. **L'Égypte** est le principal pays d'origine avec 674 mille tonnes déchargées essentiellement aux ports de Gabès, Bizerte et Sfax alors que **le Nigeria** est le principal pays de destination avec 110 milles tonnes chargées à partir des ports de Sfax et Zarzis.



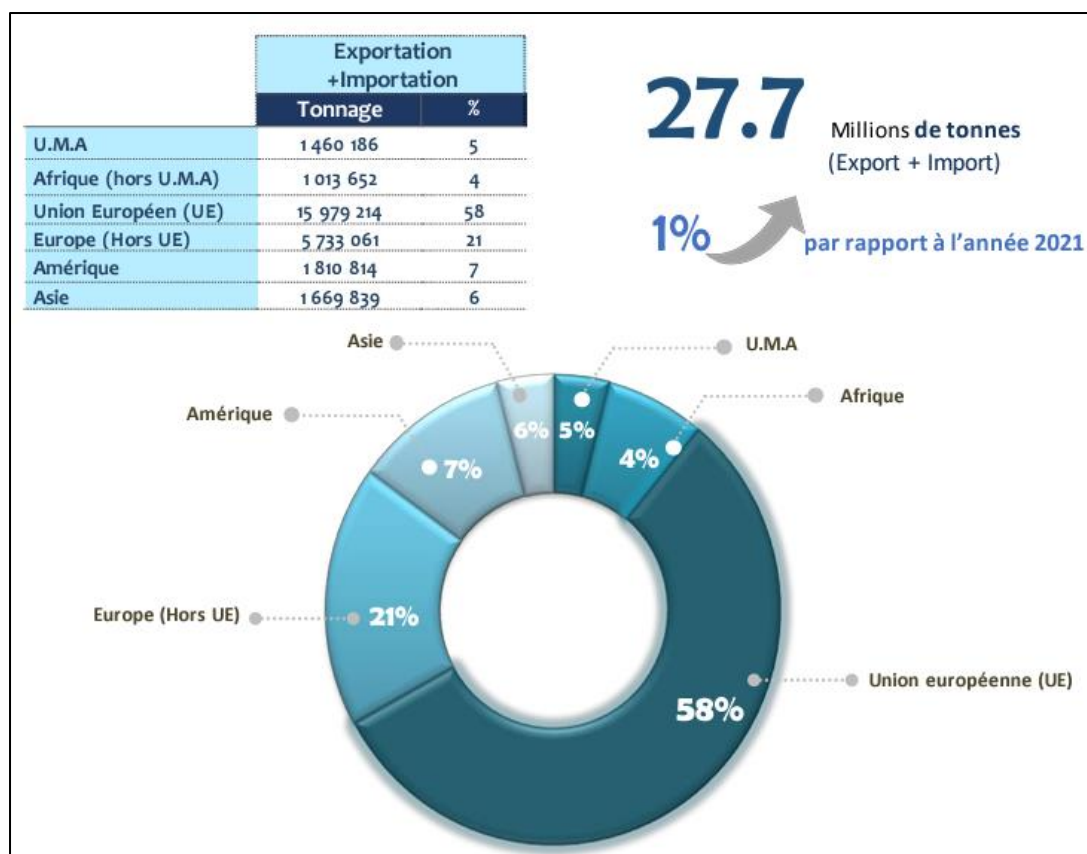


Figure 10: Part des échanges maritimes par Région ; Source [9, OMMP, 2022]

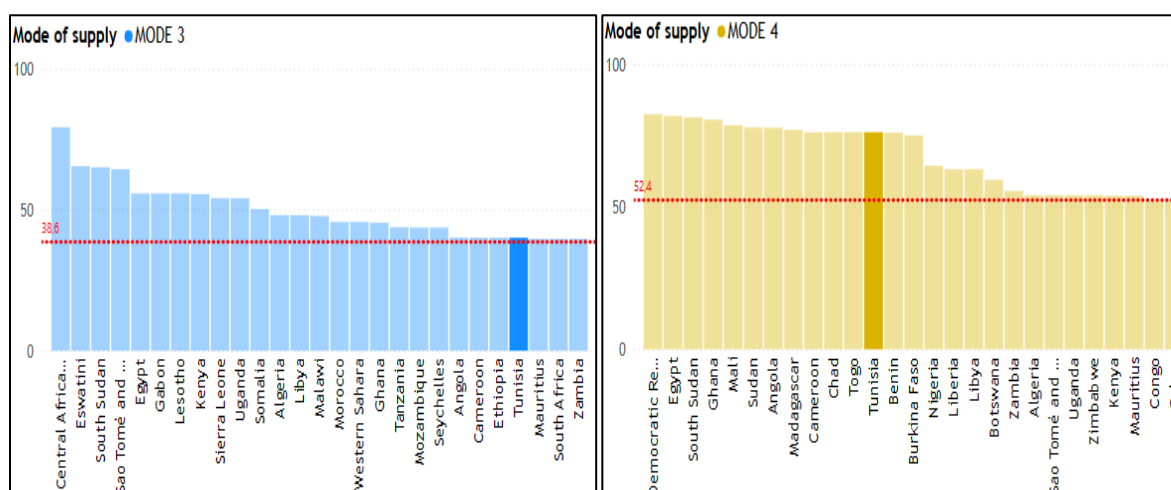
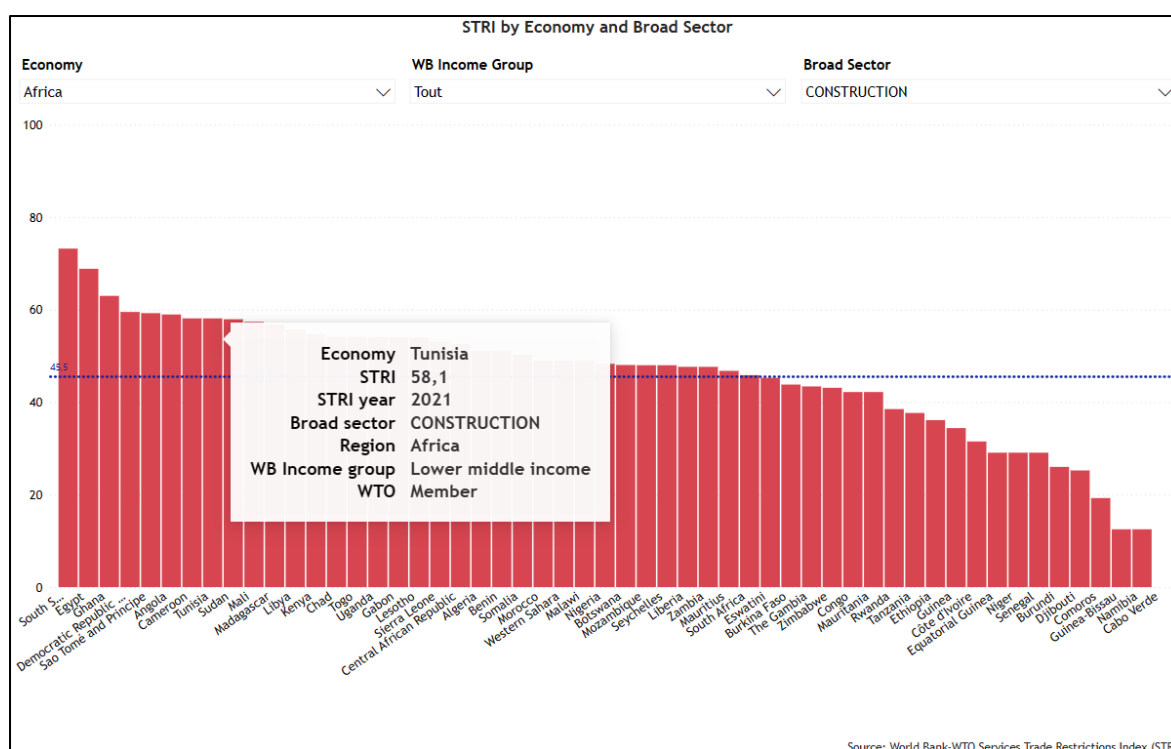
### Recommandation

- ➔ R30 Nécessité de mettre en place un Programme national de Mise à Niveau auprès du ministère chargé du transport afin de booster l'amélioration de la performance multimodale du transport et du logistique ainsi que la connectivité du pays, condition sine qua non de facilitation des affaires avec l'Afrique.
- ➔ R31 Pour les pays non enclavés de l'Afrique de l'ouest, une ligne maritime régulière pourrait bâtir sur l'existant (échange maritime avec le Nigéria) pour couvrir aussi (CIV, Sénégal et Cameroun).

### 1.7.8 Ouverture du secteur des services lié à la Construction

L'Indice de Restriction pour le Commerce des Services (STRI) lié au secteur de la Construction, développé par l'OMC et la Banque Mondiale, est supérieur à la moyenne africaine, soit 58,1 par rapport à une moyenne de 45,5 ; ce qui connote une protection élevée du marché tunisien des Bâtiments et des Travaux Publics (BTP) par rapport à la plupart des pays africains.





### Recommandation

➔ R32 Lors de la négociation de la phase II de la liste d'engagements spécifiques<sup>5</sup> du commerce des services dans le cadre de l'Accord ZLECAF, la Tunisie est appelée à alléger les restrictions pour les opérateurs des pays africains (Mode 3 : présence commerciale du fournisseur africain ; Mode 4 : présence du personne physique du fournisseur africain) pour le secteur de la Construction afin d'ouvrir en contre partie des nouvelles opportunités aux acteurs tunisiens dans l'espace africain relatives aux Bâtiments et aux Travaux Publics.

<sup>5</sup> Liste d'engagements spécifiques :

En application du Protocole sur le commerce des services, la libéralisation progressive des services dans un Etat partie de la ZLECAF requiert une liste d'engagements spécifiques répondant aux :

- 1- Article 19 : Accès aux marchés selon les 4 Modes de fourniture
- 2- Article 20 : Traitement national selon les 4 Modes de fourniture
- 3- Article 21 : Engagements additionnels
- 4- Article 4 : Exemptions au traitement de la NPF

## 2 CONTRAINTES POUR L'INTEGRATION ET LA REMONTE DANS LA CDV AFRICAINE

Un 1er Dialogue Public-Privé de mi-parcours et restreint sur la branche des Céramiques était organisé le 02 novembre 2023 au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, par le Bureau de la conjoncture et des relations extérieures auprès du Cabinet du MIME. Etaient représentés dans ce dialogue :

- **Le point focal du PIIVSN** : Direction générale de la coopération économique et commerciale auprès du MCDE.
- **L'acteur stratégique DGIM** : Direction générale des industries manufacturières auprès du MIME.
- **L'acteur opérationnel CTMCCV** : Centre technique des matériaux de construction, de la céramique et du verre.
- **Le représentant du secteur privé** : Fédération nationale du bâtiment auprès de l'UTICA.



L'objet du dialogue était de présenter une photo de l'état actuel de développement des 2 CdV de la branche des Céramiques retenues (CdV Carreaux & Sanitaires et CdV articles Ménagers), leurs effets, leurs défis et leurs opportunités, dans leur contexte local, régional nord-africain, continental africain et mondial.

Nous avons appelé les parties à soutenir le Consultant dans le lancement d'une Enquête dédiée auprès des opérateurs économiques et la collecte des réponses afin de :

- Prendre leur point de vue sur la manière d'augmenter la production des articles céramiques d'une manière durable.
- Tester leur volonté de participer au commerce dans le cadre de la ZLECAf.
- Identifier les interventions futures possibles pour accroître le commerce intra-africain et maximiser les avantages de la ZLECAf.

Ladite Enquête, de 41 questions était répartie en 6 thèmes :

- 1- L'approvisionnement en matières premières et en fournitures (intrants) pour la production en Tunisie ;
- 2- La capacité productive des entreprises et la prise de conscience de l'environnement, spécifiquement les enjeux du changement climatique, dans leur politique de développement ;
- 3- Les difficultés d'accomplir des affaires avec les pays africains, y compris les défis d'intégration régionale en Afrique, le financement du commerce, ainsi que les mesures tarifaires et non-tarifaires et la reconnaissance mutuelle ;
- 4- Le degré de connaissance de l'Accord ZLECAf par les acteurs ;
- 5- Questions spécifiques ;
- 6- Jeune et Genre.

D'une manière agrégée, il ressort de l'Enquête les constats suivants :

**1-** La taille des unités de production des carreaux céramiques en Tunisie est inférieure à la taille critique et le niveau technologique est relativement bas par rapport à des pays de référence comme l'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal. L'investissement pour augmenter la taille pour les industries de carreaux et conquérir par conséquent de nouveaux marchés africains est très capitalistique.

**2-** Réduction des délais de paiement lors de l'approvisionnement en intrants de l'étranger due au manque de confiance envers les entreprises tunisiennes eu égard au classement souverain du pays par les agences de rating.

**3-** Le coût de l'électricité et de l'énergie primaire pèse de plus en plus dans le cout de revient des produits finis.

**4-** Fort présence d'institution de l'Etat dans le quotidien des entreprises, avec peu d'efficience.

**5-** Exporter au marché du Maghreb est plus facile. Le potentiel d'exportation vers d'autres pays africains est bien ressenti, mais les marchés restent moins connus.

**6-** Obsolescence de l'infrastructure portuaire et aéroportuaire tunisienne qui engendre des retards d'acheminement ou de réception des marchandises. La majorité des échanges commerciaux passent par voie maritime à travers les huit ports de marchandises : Radès, la Goulette, Bizerte, Sousse, Sfax, Skhira, Gabès et Zarzis. Les services de ces ports et les facilitations ne fonctionnent pas bien. En particulier, le fonctionnement du Port de Radès par qui passe plus des 2/3 des échanges du pays est catastrophique.

*Négociant exportateur vers l'Afrique des articles sanitaires : « **L'infrastructure est le handicap du commerce extérieur en Tunisie, spécifiquement celle portuaire. Il y a une lenteur administrative accablante et une diversification des interlocuteurs. Le principal port en Tunisie (le port de Radès) a besoin en urgence des travaux de rénovation et d'entretien. Le projet de port en eaux profondes n'a pas encore vu le jour.** »*

**7-** Besoin d'amélioration au niveau logistique pour s'approvisionner plus en Afrique de matières premières (Kaolin & Feldspath).

**8-** La connectivité des transports au sein du continent constitue un problème principal rencontré par les entreprises pour exporter en Afrique.

*Producteur des carreaux et sanitaires : « **Nous avons besoin de nouer des relations d'affaires sur le marché africain. Il nous faudrait un soutien pour nous faciliter le commerce, à travers des études de marché pour remédier à notre méconnaissance du marché. Autrement, on ne peut pas prendre le risque. Il y a aussi les problèmes de logistique et de transport à résoudre.** »*

**9-** La ZLECAf avec son régime préférentiel est attractif pour les pays subsahariens de l'Ouest. L'Accord COMESA est plus attractif pour les pays de l'Est.

*Producteur des carreaux et exportateur : « L'Accord ZLECAf semble intéressant pour exporter davantage vers les pays subsahariens, notamment vers nos clients en Côte d'Ivoire et en Sénégal. Nous n'avons pas pu tirer profit de l'Initiative de Commerce Guidé d'octobre 2022 parce que ces 2 pays ne figurent pas parmi les 7 pays choisis. Pour notre client en Egypte, nous utilisons déjà l'Accord COMESA qui est plus attractif avec un droit de douane nul. »*

**10-** L'investissement direct dans les pays du CEDEAO pour les 2 CdV céramiques est une vraie opportunité pour les industriels tunisiens et permet de contrecarrer les coûts élevés du transport et du logistique ; mais des soucis concernant l'approvisionnement énergétique et la qualité de l'énergie dans ces pays ainsi que le manque de positionnement des banques tunisiennes dans cette région sont accablants.

**11-** Services environnementaux (contraintes pour appliquer la réglementation environnementale).

*Producteur des carreaux et sanitaires : « Les processus administratifs sont longs et les mécanismes nécessaires à leur mise en œuvre ne sont pas au point. La réglementation tunisienne exige de ne pas jeter les déchets industriels avec les autres déchets, mais il faut les vendre à des entreprises de collectes de déchets qui vont les recycler, alors que dans plusieurs régions en Tunisie, il n'existe pas des entreprises de collecte de déchets. »*

**12-** Les entreprises tunisiennes prennent de manière proactive des initiatives environnementales en matière d'économie d'énergie, la gestion des déchets, la cogénération et le recours au déploiement des énergies renouvelables. Le MACF qui sera appliqué par l'UE pour les exportations tunisiennes active le processus de la transition verte.

### 3 ORIENTATION STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES CDV CERAMIQUES

En adoptant le modèle de *Porter* sur les trois phases du développement économique, une chaîne de valeur peut appliquer **trois stratégies principales de développement pour ses fonctions**. La chaîne de valeur peut tenter de réduire les coûts des intrants, elle peut intensifier les investissements (en équipement et savoir-faire) ou elle peut tenter de développer des innovations. La stratégie la plus importante dépend du niveau de développement de la chaîne. [7, ONUDI, 2011]



Figure 11: Typologie de Stratégie de développement des CdV

Trois types d'interventions aux niveaux des acteurs de la chaîne de valeur seront envisageables :

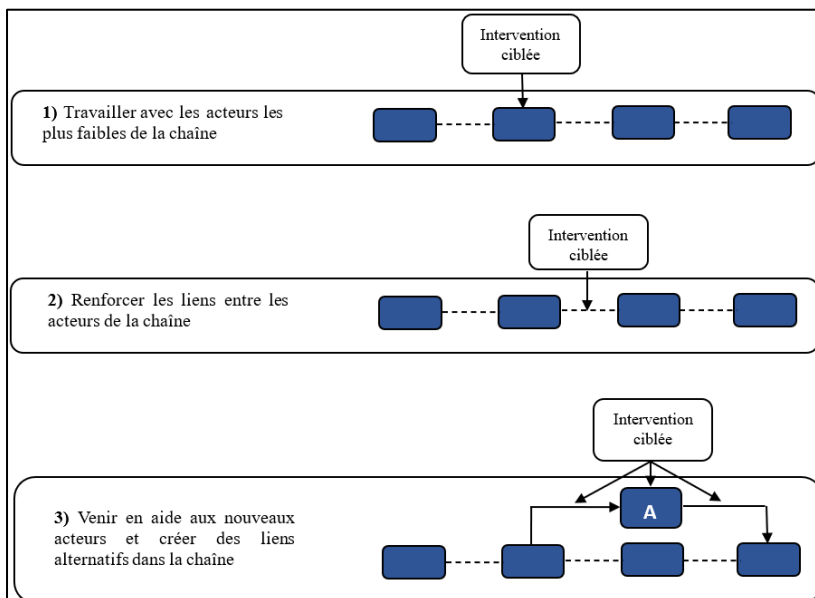


Figure 12: Typologie d'intervention au niveau des acteurs pour le développement des CdV

(1) Renforcer la position des acteurs les plus faibles pour aborder un éventuel goulet d'étranglement dans la chaîne. On suppose ici que le développement du segment le plus faible se reflètera dans le développement de tous les autres segments de la chaîne de valeur.

(2) Renforcement des liens qui permettent le flux de connaissances et de ressources à venir et qui rendent les acteurs de la chaîne plus productives. On suppose que les maillons faibles entre les acteurs des segments et de la chaîne entravent le développement de la chaîne. L'amélioration de la connectivité

dans la chaîne, par exemple par l'introduction d'un protocole de contrôle de qualité que tous les acteurs de la chaîne respecteront, est attendue pour promouvoir le développement de la chaîne. Les liens peuvent également être renforcés via des jumelages ou des arrangements contractuels optimisés.

(3) **La création de liens nouveaux ou alternatifs dans la chaîne**, par exemple, la liaison entre des sociétés locales dans des pays en développement avec des chaînes de valeur internationales ou la liaison entre de nouvelles sociétés dominantes. On suppose qu'en établissant un nouveau lien, la chaîne de valeur est en mesure d'intégrer des activités nouvelles et à plus forte valeur ajoutée.



**La Stratégie de développement** pour les 2 CdVs que nous proposons sera, d'une part, **axée sur des importants Investissements** afin d'améliorer la capacité productive durable et la compétitivité prix et qualité avec une soutenabilité environnementale forte ; et sera **ciblée sur la création de liens nouveaux en amont et en aval** dans la chaîne **avec des acteurs continentaux africains en tirant profit de la ZLECAf**, d'autre part.

## 4 PLAN D'ACTION

### 4.1 Approche du Plan d'action et Ancrage possibles

Le **Plan d'action** pour le développement des 2 CdVs **va se reposer** sur :

- i/ **l'Orientation stratégique** pour le développement présentée au Titre 3,
- ii/ **Les 32 Recommandations** du Titre 1 relatif au diagnostic de l'état actuel de développement, et
- iii/ Le retour de **l'Enquête** auprès des acteurs principaux, restituées au Titre 2.

Lors de notre échange avec les parties du 1<sup>er</sup> DPP restreint tenu le 02.11.2023 au MIME, nous sommes mis d'accord d'ancrer le Plan d'action pour le développement des 2 CdVs avec le Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie ZLECAf, en cours d'élaboration par le MCDE et l'UNECA, et la Stratégie Industrielle et d'Innovation Horizon 2035 [4, MIME, 2022].

D'ailleurs, nous pensons que cette approche facilitera ultérieurement la mise en œuvre des actions par la Task force ou l'UGP ministérielle auprès du MIME qui sera en charge de lever des fonds (auprès des bailleurs, des PTF, du secteur privé, du secteur public, etc.), d'implémenter, de suivre et d'évaluer la Stratégie Industrielle.

Par ailleurs, nous pensons qu'une fois la Stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf en Tunisie sera mise à jour et validée ; un chapitre portant sur les chaînes de valeur vertes pourrait être ajouté au Plan d'action de ladite Stratégie en faisant appel de même aux 7 axes de la BIAT.

Cela étant, nous pouvons sortir à la fin par un Plan d'action de développement des CdV ancré à la fois au Plan d'action de la Stratégie Industrielle de la Tunisie (Cohérence interne) et la Stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf (Cohérence externe). Les actions seront de type macro ou méso ou micro économique.

### 4.2 Ancrage des actions de la Stratégie Céramique avec la Stratégie ZLECAf

Afin de concrétiser la Stratégie sectorielle « Céramique », un **Plan d'action** est proposé à court et à moyen termes.

Nous pensons que le **Plan d'action devrait se reposer sur les questions et les priorités mises en exergue par le document BIAT, UNECA 2012 (Boosting Intra-African Trade)**, qui restait d'actualité, **avec une déclinaison nationale**. Ceci dit, la création d'un environnement favorable aux agents économiques tunisiens afin de tirer profit des avantages et des opportunités de la ZLECAf passe par le soulèvement des contraintes relatives à :

- 1- La politique commerciale,
- 2- La facilitation des échanges,
- 3- La capacité de production et la compétitivité des biens et des services,
- 4- La qualité des infrastructures portuaire, logistique, de communication et énergétique,
- 5- L'accès au financement pour le commerce,
- 6- L'accès à une information commerciale fiable,
- 7- La libre circulation des facteurs liés au travail et à l'investissement.

Une fois établi et délibéré, le Plan d'action devrait être financé et reposé sur un dispositif institutionnel complet pour une mise en œuvre efficace et efficiente avec un suivi & une évaluation *in itinère*.



| Action proposée /<br>Activités principales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Cf. Recommandation(s) du Diagnostic                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Institutions clés<br>de mise en œuvre                                                                        | Type de<br>financement | Horizon de<br>mise en œuvre |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 4.2.1- Axe BIAT <sup>6</sup> : Politique Commerciale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                              |                        |                             |
| <b>Act1</b> : Libéralisation des services du secteur Construction dans le cadre de la négociation de la phase II du Protocole sur la libéralisation des services de l'Accord ZLECAf. /<br>- Préparer la liste des engagements spécifiques de la Tunisie pour les services du secteur Construction et la soumettre au secrétariat de la ZLECAf tout en veillant qu'elle soit moins restrictive par rapport à celle soumise à l'OMC (AGCS).                                 | <b>R32</b> : Lors de la négociation de la phase II de la liste d'engagements spécifiques du commerce des services dans le cadre de l'Accord ZLECAf, la Tunisie est appelée à alléger les restrictions pour les opérateurs des pays africains (Mode 3 : présence commerciale du fournisseur africain ; Mode 4 : présence du personnel physique du fournisseur africain) pour le secteur de la Construction afin d'ouvrir en contre partie des nouvelles opportunités aux acteurs tunisiens dans l'espace africain relatives aux Bâtiments et aux Travaux Publics. | - DGCEC<br>- Groupe de Travail pour le secteur Construction, désigné et chargé par le Comité National ZLECAf | Public / APD           | 2024                        |
| <b>Act2</b> : Différencier et cibler la politique commerciale en Afrique pour les 2 CdV céramiques : quelle Politique, pour quelle Chaîne, pour quel Marché ? /<br><u>CdV Carreaux &amp; Sanitaires</u><br>- Cultiver davantage les acquis d'échange avec la Libye, le Maroc, l'Egypte, le Sénégal, la CIV et le Bénin.<br>- Veiller à augmenter l'offre exportable vers les 15 pays de la CEDEAO en tirant profit du démantèlement tarifaire offert par l'Accord ZLECAf. | <b>R4</b> : Une étude du marché pour la Région Nord-Afrique est primordiale pour gagner une part du marché pour les produits ménagers.<br><b>R5</b> : La capacité productive est à améliorer davantage vu la demande accrue du continent africain.<br><b>R15</b> : L'exportation est très concentrée avec la Libye : nécessité de diversification des destinations.<br><b>R16</b> : Répondre au besoin des pays de la Région (Mauritanie & Algérie) serait l'axe d'orientation vu leurs                                                                          | - DGCEC<br>- DGIM<br>- PMN<br>- APII<br>- CEPEX                                                              | Public / APD           | 2024-2026                   |

<sup>6</sup> **BIAT** : Boosting Intra-African Trade, UNECA 2012



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                 |              |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les producteurs tunisiens des sanitaires à une concurrence accrue sur le marché local avec leurs homologues égyptiens en moyen-terme.</li> <li>- Veiller à améliorer la compétitivité prix sur le marché africain vue la concurrence égyptienne, turque et chinoise.</li> </ul> <p><u>CdV Ménagers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accomplir une étude du marché pour la région Nord-Afrique et celle de la CEDEAO.</li> </ul>                                                                      | <p><i>balances commerciales respectives négatives (-4 MUSD, -20 MUSD, en 2022).</i></p> <p><b>R17</b> : Acquérir des nouveaux marchés en Afrique serait le 1<sup>er</sup> défi de la CdV ménagers.</p>                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                 |              |           |
| <p><b>Act3</b> : Booster le commerce avec l'Afrique. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la veille commerciale sur les différentes régions de l'Afrique afin d'être proactif et résilient.</li> <li>- Faciliter l'obtention, pour les exportateurs tunisiens, du statut d'Opérateur Economique Agréé.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                    | <p><b>R29</b> : La région Nord Afrique requiert des actions de maintien pour les acteurs afin de préserver leurs acquis ; tandis que les 2 régions Ouest et Est requièrent des actions de soutien au profit des acteurs pour augmenter leur part du marché.</p>                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGCEC</li> <li>- CEPEX</li> <li>- CCI</li> <li>- Douane</li> </ul>                     | Public / APD | 2024-2026 |
| <b>4.2.2- Axe BIAT : Facilitation des échanges</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                 |              |           |
| <p><b>Act4</b> : Reconnaissance mutuelle de la conformité des produits des 2 CdV céramiques entre la Tunisie et l'Egypte puis dans la Zone COMESA. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser les normes appliquées en Tunisie et en Egypte relatives à la qualité des produits Carreaux &amp; Sanitaires dans les deux pays puis opter pour la reconnaissance mutuelle de la conformité entre les deux pays.</li> <li>- Pousser vers la reconnaissance mutuelle au sein de la COMESA sur la base des normes harmonisées tuniso-égyptiennes.</li> </ul> | <p><b>R22</b> : Harmoniser les normes appliquées en Tunisie et en Egypte relatives à la qualité des produits Carreaux et Sanitaires puis opter pour la reconnaissance mutuelle de la conformité entre les deux pays.</p> <p><b>R27</b> : Harmoniser les normes appliquées relatives à la qualité des articles Ménagers dans les deux pays puis la reconnaissance mutuelle de la conformité.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité National COMESA</li> <li>- DGIM</li> <li>- INNORPI</li> <li>- CTMCCV</li> </ul> | Public       | 2024-2026 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                        |                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------|
| <p><b>Act5 :</b> Dimensionnement d'un programme de mise à niveau pour le transport multimodal et l'amélioration de la connectivité. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention (STAM) est dotée d'un plan de mise à niveau.</li> <li>- Un plan de mise à niveau pour le transport terrestre des marchandises est dimensionné et entre en œuvre.</li> <li>- Le port de la mer profonde d'Enfidha et sa zone d'activité économique et logistique est bien attribué via une concession BOOT.</li> </ul> | <p><b>R30 :</b> <i>Nécessité de mettre en place un Programme national de Mise à Niveau auprès du ministère chargé du transport afin de booster l'amélioration de la performance multimodale du transport et du logistique ainsi que la connectivité du pays, condition sine qua non de facilitation des échanges avec l'Afrique.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Supérieur d'Exportation</li> <li>- Ministère du Transport</li> <li>- OMMP</li> <li>- STAM</li> <li>- IGPPP</li> </ul> | Public / PPP / Bailleur | 2024-2028 |
| <p><b>Act6 :</b> Digitalisation des certificats d'origine, des autorisations à l'importation et à l'exportation via TTN. /</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Recommandations tirées de l'Enquête.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGCI</li> <li>- DGCE</li> <li>- CCI</li> <li>- TTN</li> <li>- Douane</li> </ul>                                               | Public / APD            | 2024-2026 |
| <p><b>Act7 :</b> Mise en œuvre de la Décision Anticipée par les services de la Douane. /</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Recommandations tirées de l'Enquête.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Douane</li> </ul>                                                                                                             | Public / APD            | 2024      |
| <p><b>Act8 :</b> CTMCCV centre d'excellence continental et de référence pour le transfert de savoir-faire, pour les essais et pour l'évaluation de la qualité des produits céramiques. /</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p><b>R9 :</b> <i>Mieux outiller l'INNORPI et le CTMCCV à certifier et tester les matériaux céramiques de construction et à labelliser les éco-matériaux en fonction de la consommation énergétique, de l'isolation thermique et du gaz à effet de serre émis.</i></p>                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGIM</li> <li>- CTMCCV</li> <li>- INNORPI</li> </ul>                                                                          | Public / APD            | 2024-2026 |
| 4.2.3- Axe BIAT : Capacité de production et compétitivité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                        |                         |           |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                               |                             |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|
| <p><b>Act9</b> : Améliorer la part des intrants ressourcés à partir des pays africains pour la fabrication des céramiques en Tunisie. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prospector les pays africains fournisseurs des intrants pour la fabrication des produits en céramique : Sénégal, Afrique de Sud et Maroc.</li> <li>- Se rassurer de la qualité des intrants et de leur compétitivité prix.</li> <li>- Nouer des nouvelles relations commerciales entre les industriels tunisiens et les fournisseurs africains.</li> </ul>                                                                                                                                 | <p><b>R1</b> : Etudier l'opportunité de s'approvisionner en matières premières auprès d'autres pays africains en ce qui concerne le Kaolin (e.g : Sénégal) et le Feldspath (e.g : Afrique du Sud et Maroc).</p>                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CEPEX et TABC en collaboration avec</li> <li>- UTICA et CONECT</li> </ul>                            | <p>Public / Privé / APD</p> | <p>2024-2026</p> |
| <p><b>Act10</b> : Accomplir une Etude de pré faisabilité technico-économique pour la production d'émail en Tunisie. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accomplir un Voyage de référence (en Espagne) pour des unités de fabrication d'émaux de renommée internationale au profit de la profession et des parties publiques.</li> <li>- Lancer une consultation pour une étude technico-économique et environnementale de pré faisabilité : taille optimale, marché potentiel, besoin énergétique et risques environnementaux.</li> <li>- Implémenter une unité de fabrication d'émail à participation étrangère pour assurer le transfert technologique.</li> </ul> | <p><b>R2</b> : Etudier l'opportunité d'intégrer la production d'Email en Tunisie ou dans un pays de Maghreb surtout que les ingrédients sont disponibles à l'échelle du Maghreb (Silice PH acide ; alumine PH neutre ; sodium, calcium et potassium PH basique).</p>                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGIM</li> <li>- CTMCCV</li> <li>- APII</li> <li>- UTICA/CONECT</li> </ul>                            | <p>Public / Privé / APD</p> | <p>2024-2026</p> |
| <p><b>Act11</b> : Veiller à régulariser l'activité de fabrication des céramiques à la réglementation tunisienne des établissements classés (dangereux, insalubres et incommodes) pour la protection de l'environnement. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une campagne de sensibilisation pour les unités de production catégorie 2.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p><b>R14</b> : Régulariser la situation des producteurs des céramiques par rapport à la réglementation tunisienne des établissements classés pour la protection de l'environnement.</p> <p><b>R14 bis</b> : Accentuer les mesures de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs dans les unités</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGIM</li> <li>- DS</li> <li>- Agence Nationale de la Protection de l'Environnement (ANPE)</li> </ul> | <p>Public</p>               | <p>2024-2026</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                        |                        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire/reproduire l'étude d'impact sur l'environnement des unités de production de catégorie 2.</li> <li>- Produire/mettre à jour l'étude des dangers, le POI et le PPI pour les établissements de catégorie 2.</li> <li>- Veiller à améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail face aux risques du stress thermique et d'exposition aux particules fines.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <i>de production afin de se protéger contre la pollution particulaire et réduire l'effet du stress thermique.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Office de la Protection Civile</li> <li>- Institut de Santé et de Sécurité au travail</li> </ul>                                              |                        |           |
| <p><b>Act12 :</b> Financement des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) des CdV céramiques afin d'améliorer la capacité productive durable. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir une Etude stratégique de maîtrise de l'énergie pour les 2 CdV céramiques en Tunisie.</li> </ul> <p><i>Les techniques nouvelles émergentes pour la transition verte sont bien identifiées et communiquées.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le transfert des MTD pour l'innovation technologique dans le contexte tunisien.</li> <li>- Opérationnaliser des instruments financiers en plus de l'instrument « subvention » au niveau du FTE à travers des accords entre l'ANME et les établissements de crédits.</li> <li>- Intégrer le bilan carbone et l'empreinte carbone comme actions éligibles aux Investissements Technologiques Prioritaires du Programme de Mise à Niveau.</li> <li>- Digitaliser les modalités d'accès aux subventions accordés par les fonds fléchés de l'Etat tout en veillant à compresser davantage les délais de déblocage.</li> </ul> | <p><b>R11 :</b> Digitaliser les modalités d'accès aux subventions accordés par les fonds fléchés de l'Etat tout en veillant à compresser davantage les délais de déblocage.</p> <p><b>R12 :</b> Opérationnaliser des instruments financiers en plus de l'instrument « subvention » au niveau du FTE : dotation en capital, bonification des taux d'intérêt et déblocage des crédits pour des actions d'efficacité énergétique, de recours aux énergies renouvelables et de substitution énergétique.</p> <p><b>R13 :</b> Produire une étude stratégique de maîtrise de l'énergie dans l'industrie des carreaux, sanitaires et ménagers afin de déterminer l'intensité énergétique, l'intensité carbone et proposer un plan de transition verte.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGIM &amp; PMN</li> <li>- ANME</li> <li>- ANPE</li> <li>- CTMCCV</li> <li>- INNORPI</li> <li>- Conseil Bancaire et Financier (CBF)</li> </ul> | Public / Privé / PTF   | 2024-2026 |
| <b>4.2.4- Axe BIAT : Qualité des infrastructures portuaire, logistique, de communication et énergétique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                        |                        |           |
| <p><b>Act13 :</b> Intégrer le corridor Tunisie-Afrique occidentale (Tunisie, Libye, Tchad, Niger, Burkina Faso et Mali) dans</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p><b>R6 :</b> La mise en place d'un corridor entre la Tunisie et l'Afrique occidentale (de l'ouest) via la Libye est</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil supérieur d'exportation</li> </ul>                                                                                                    | SWAp (Public-Bailleur) | 2024-2026 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                       |                     |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------|
| <p>le portefeuille du programme PIDA de la commission de l'Union Africaine. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre le Projet du corridor comme point fixe dans l'ordre de jour de la haute commission mixte tuniso-libyenne.</li> <li>- Rapprocher diplomatiquement les autres pays enclavés dans le tracé du corridor pour fonder un lobbying autour.</li> <li>- Initier une étude de pré faisabilité et d'impact pour le corridor en faisant appel à un bailleur de fonds (eg. BAD ou Afreximbank).</li> </ul> | <p><i>nécessaire pour améliorer l'échange avec les pays enclavés.</i></p> <p><b>R25 :</b> <i>Etudier l'opportunité d'exporter vers la Mauritanie via l'extension du corridor Tunisie Afrique occidentale.</i></p>                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des affaires étrangères</li> <li>- Ministère chargé du Commerce</li> <li>- Ministère du Transport</li> </ul>                       |                     |           |
| <p><b>Act14 :</b> Mettre à niveau le Poste frontalier tuniso-libyen « Ras Jedir » de Ben Guerdane. /</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p><b>R6 :</b> <i>La mise en place d'un corridor entre la Tunisie et l'Afrique occidentale (de l'ouest) via la Libye est nécessaire pour améliorer l'exportation vers les pays enclavés.</i></p>                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des Finances</li> <li>- Douane</li> </ul>                                                                                          | Public              | 2024-2026 |
| <p><b>Act15 :</b> Etude de rentabilité pour une ligne maritime régulière entre les ports de Sfax, Tripoli et Alexandrie. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre le projet de la ligne maritime comme point fixe dans l'ordre de jour de la haute commission mixte tuniso-libyenne et tuniso-égyptienne.</li> <li>- Initier une étude de pré faisabilité et d'impact pour la ligne en faisant appel à un bailleur de fonds (eg. BAD ou Afreximbank).</li> </ul>                                                   | <p><b>R23 :</b> <i>Vu l'échange accru entre la Tunisie, l'Egypte et la Libye ; nous recommandons la réalisation d'une étude de rentabilité d'une ligne maritime régulière entre le Port de Sfax (Tunisie), l'Alexandrie (Egypte) et le Tripoli (Libye).</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil supérieur de l'exportation</li> <li>- Ministère du transport</li> <li>- Office des Marines Marchandes et des Ports (OMMP)</li> </ul> | Public / APD / SWAp | 2024-2026 |
| <p><b>Act16 :</b> Etude de rentabilité pour une ligne maritime régulière entre la Tunisie, le Cameroun, la CIV et le Sénégal. /</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier une étude de pré faisabilité et d'impact pour la ligne en faisant appel à un bailleur de fonds (eg. BAD ou Afreximbank).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                        | <p><b>R31 :</b> <i>Pour les pays non enclavés de l'Afrique de l'ouest, une ligne maritime régulière pourrait bâtir sur l'existant (échange maritime avec le Nigéria) pour couvrir aussi (CIV, Sénégal et Cameroun).</i></p>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil supérieur de l'exportation</li> <li>- Ministère du transport</li> <li>- OMMP</li> </ul>                                              | Public / APD / SWAp | 2024-2026 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                 |                                 |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| <p><b>Act17 :</b> Compléter la dernière tranche de l'autoroute Trans maghrébine, côté Tunisie. /</p> <p>- Mettre le projet comme point fixe dans l'ordre de jour de la haute commission mixte tuniso-algérienne pour délibérer sur le tracé finale et construire/mettre à niveau la poste frontalière de deux cotés.</p> <p>- Mettre le projet de l'autoroute Bousalem -Frontière algérienne comme projet prioritaire de l'Etat à moyen terme.</p> | <p><b>R16 :</b> Répondre au besoin des pays de la Région (Mauritanie &amp; Algérie) serait l'axe d'orientation vu leurs balances commerciales respectives négatives pour CdV carreaux &amp; sanitaires (-4 MUSD, -20 MUSD, en 2022).</p> <p><b>R24 :</b> Saisir l'opportunité d'exportation vers l'Algérie surtout que les infrastructures routières entre les deux pays sont bien améliorées ces dernières années.</p> | <p>- Conseil supérieur de l'exportation</p> <p>- Ministère de l'Equipeement</p> <p>- Ministère de Transport</p> | <p>SWAp (Public / Bailleur)</p> | <p>2024-2026</p> |
| 4.2.5- Axe BIAT : Accès au financement pour le commerce                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                 |                                 |                  |
| <p><b>Act18 :</b> Renouveler la mesure incitative prise par l'Etat en 2022 et mise en place par COTUNACE (50% de la prime d'assurance à l'exportation vers les pays de l'Afrique subsaharienne est portée sur les ressources du Fonds de garantie des risques à l'exportation) pour 3 ans de plus et mesurer son effet sur les opérations d'exportation vers l'Afrique subsaharienne. /</p>                                                        | <p><b>R8 :</b> Pour exporter vers l'Afrique en toute sérénité, il est recommandé de renouveler la mesure incitative prise par l'Etat et mise en place par COTUNACE.</p>                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>- Ministère des finances</p> <p>- COTUNACE</p>                                                               | <p>Public</p>                   | <p>2024-2026</p> |
| 4.2.6- Axe BIAT : Accès à une information commerciale fiable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                 |                                 |                  |
| <p><b>Act19 :</b> Revoir l'implantation et/ou intensifier les Représentations Commerciales Tunisiennes du CEPEX en Afrique de l'Est. /</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p><b>R7 :</b> Optimiser l'implantation et/ou intensifier les Représentations Commerciales Tunisiennes en Afrique pour donner un bon signal économique aux opérateurs économiques tunisiens et les rassurer par des études de marché.</p>                                                                                                                                                                               | <p>- DGCEC</p> <p>- CEPEX</p>                                                                                   | <p>Public / APD</p>             | <p>2024-2026</p> |
| <p><b>Act20 :</b> Participer activement aux foires des BTP en Afrique et organisation des foires sectorielles en Tunisie. /</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p><b>R3 :</b> Intensifier les rencontres B2B dans des foires africaines de renommée (MEDIBAT, FITA, IATF, etc.) et/ou à travers des missions d'échanges économiques et commerciales de haut niveau, entre les acteurs</p>                                                                                                                                                                                              | <p>- CEPEX</p> <p>- CCI</p> <p>- Chambres Mixtes</p> <p>- TABC</p>                                              | <p>Public / Privé / APD</p>     | <p>2024-2026</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                              |                      |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <i>tunisiens du secteur BTP avec les décideurs africains afin de se positionner davantage dans le continent.</i>                                                                                                                              | - UTICA/CONNECT                                                              |                      |           |
| <b>Act21</b> : Formation des formateurs auprès des Chambres de Commerce et de l'Industrie sur les outils d'intelligence commerciale développés par l'ITC afin d'encadrer les exportateurs tunisiens vers l'Afrique ainsi que les instruments du marché développés par le secrétariat de la ZLECAf (PAPSS, ATO, eTariff). /                                                                                                                                                                                    | <i>Recommandations tirées de l'Enquête.</i>                                                                                                                                                                                                   | - DGCEC<br>- CCI<br>- CEPEX                                                  | Public / APD         | 2024-2026 |
| <b>4.2.7- Axe BIAT : Libre circulation des facteurs liés au travail et à l'investissement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                              |                      |           |
| <b>Act22</b> : Pacte sectoriel Public-Privé sur l'investissement en Afrique dans les 2 CdV. /<br>- Effectuer une étude de marché pour les pays à forte demande des produits céramiques en Afrique qui fournissent un coût compétitif d'énergie et une infrastructure de qualité.<br>- Assouplir la réglementation des opérations financières avec l'extérieur, spécifiquement pour investir en Afrique.<br>- Encourager les banques tunisiennes à s'implanter en Afrique et soutenir les acteurs économiques. | <b>R28</b> : <i>Un dialogue public-privé est nécessaire pour maintenir la position de la Tunisie en Afrique. Investir directement en Afrique dans les 2 CdV céramiques pourrait être un débouché pour améliorer la facilité des affaires.</i> | - DGCE<br>- DGIM<br>- UTICA/CONNECT<br>- CBF<br>- Banque Centrale de Tunisie | Public / Privé / APD | 2024-2026 |



### 4.3 Ancrage de quelques actions de la Stratégie Céramique avec le Plan d'action Stratégie Industrielle

| <b>Synoptique Plan d'actions Stratégie Industrielle et Innovation Horizon 2035 [6, MIME, 2022]</b>                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Levier A : Mettre en place un environnement favorable au développement des investissements et des activités économiques</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Axes Stratégiques                                                                                                              | Actions proposées pour le développement des CdV                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Rationaliser et simplifier le rôle de l'Etat et de la réglementation                                                           | <b>Act6</b> : Digitalisation des certificats d'origine, des autorisations à l'importation et à l'exportation via TTN.                                                                                                                                                                                                                                       |
| Encourager l'investissement                                                                                                    | <b>Act9</b> : Améliorer la part des intrants ressourcés à partir des pays africains pour la fabrication des céramiques en Tunisie.                                                                                                                                                                                                                          |
| Assurer une concurrence saine                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Faciliter l'accès des PME aux financements                                                                                     | <b>Act12</b> : Financement des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) des CdV céramiques afin d'améliorer la capacité productive durable.                                                                                                                                                                                                                  |
| Développer des services logistiques et des ZI performantes                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Levier B : Encourager l'innovation et les transitions numérique et écologique de l'Industrie</b>                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Axes Stratégiques                                                                                                              | Actions proposées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Développer les ressources humaines                                                                                             | <b>Act21</b> : Formation des formateurs auprès des Chambres de Commerce et de l'Industrie sur les outils d'intelligence commerciale développés par l'ITC afin d'encadrer les exportateurs tunisiens vers l'Afrique ainsi que les instruments du marché développés par le secrétariat de la ZLECAf (PAPSS, ATO, eTariff)                                     |
| Soutenir l'innovation à fort potentiel et collaborative                                                                        | <b>Act10</b> : Accomplir une Etude de pré faisabilité technico-économique pour la production d'email en Tunisie.                                                                                                                                                                                                                                            |
| Soutenir la transformation numérique de l'industrie                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Promouvoir le développement d'une industrie verte                                                                              | <b>Act11</b> : Veiller à régulariser l'activité de fabrication des céramiques à la réglementation tunisienne des établissements classés (dangereux, insalubres et incommodes) pour la protection de l'environnement.                                                                                                                                        |
| <b>Levier C : Donner un nouvel élan à l'internationalisation des entreprises</b>                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Axes Stratégiques                                                                                                              | Actions proposées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Faire évoluer et exploiter les accords de libre-échange avec l'Afrique                                                         | <b>Act2</b> : Différenciation et ciblage de la politique commerciale en Afrique pour les 2 CdV céramiques : quelle Politique, pour quelle Chaîne, pour quel Marché ?<br><b>Act8</b> : CTMCCV centre d'excellence continental et de référence pour le transfert de savoir-faire, pour les essais et pour l'évaluation de la qualité des produits céramiques. |

| Promouvoir davantage les exportations et les implantations sur les marchés extérieurs                       | <b>Act4</b> : Reconnaissance mutuelle de la conformité des produits des 2 CdV céramiques entre la Tunisie et l'Egypte puis dans la Zone COMESA.<br><b>Act22</b> : Pacte sectoriel Public-Privé sur l'investissement en Afrique dans les 2 CdV. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Soutenir les nouveaux projets d'IDEs                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Levier D : Développement de nouvelles spécialisations verticales</b>                                     |                                                                                                                                                                                                                                                |
| Axes Stratégiques                                                                                           | Actions proposées                                                                                                                                                                                                                              |
| Encourager le développement de l'industrie dans les créneaux porteurs                                       |                                                                                                                                                                                                                                                |
| Développer des projets collaboratifs dans des filières d'excellence                                         |                                                                                                                                                                                                                                                |
| Développer des opportunités de reconquête compétitive du marché intérieur et des spécialisations régionales |                                                                                                                                                                                                                                                |

#### 4.4 Fiches des actions

Quelques fiches d'actions sont détaillées en Annexe 2. Elles servent de base pour initier la mise en œuvre des actions, soit avec les moyens propres des acteurs publics ou des institutions, des acteurs privés ou en PPP, soit avec des financements de type SWAp (bailleur/acteur public), soit avec le recours aux Aides Publiques au Développement (APD) gérées par les PTF.

## Annexes

### Annexe N° 1 : Meilleures Techniques Disponibles (MTD) pour la fabrication durable des Céramiques

[1, CE, 2007] Les aspects importants pour la fabrication durable des céramiques sont la réduction des émissions dans l'air et dans l'eau, l'efficacité énergétique, la consommation de matières premières et d'eau, la réduction maximale des pertes/déchets et des eaux résiduelles du processus, ainsi que leur récupération et leur recyclage, et l'efficacité des systèmes de gestion.

Ces aspects sont pris en compte grâce à diverses **techniques intégrées** au processus de fabrication ou en fin de chaîne.

Lorsque des niveaux d'émission et de consommation « associés aux meilleures techniques disponibles » sont présentés, cela signifie que ces niveaux représentent les performances environnementales auxquelles on peut s'attendre par suite de l'application, dans cette industrie, des techniques décrites, compte tenu de l'équilibre entre les coûts et les avantages, propre à la définition des MTD.

#### **MTD GENERIQUES**

##### **a- Réduction de la consommation d'énergie (efficacité énergétique)**

Le choix de la source d'énergie, de la technique de cuisson et la méthode de récupération de chaleur est déterminant pour la conception du four. Ces éléments comptent aussi parmi les principaux facteurs qui influent sur la performance environnementale et sur l'efficacité énergétique du processus de fabrication.

**Les principales techniques de réduction de la consommation énergétique**, qui peuvent être appliquées séparément ou conjointement, sont énumérées ci-dessous :

- conception améliorée des fours et des séchoirs
- récupération de la chaleur en excès provenant des fours
- cogénération/installations de production combinée de chaleur et d'électricité
- remplacement du fioul lourd et des combustibles solides par des combustibles produisant peu d'émissions (gaz naturel)
- modification des pâtes céramiques

##### **b- Émissions de poussières (particules)**

Pour éviter les émissions de poussières diffuses ou captées à la source, des techniques et mesures à appliquer séparément ou conjointement sont énumérées ci-dessous :

- mesures applicables aux opérations générant de la poussière
- mesures applicables aux zones de stockage en vrac
- systèmes de séparation/de filtres

**Émissions de poussières captées à la source, résultant d'opérations autres que le séchage, l'atomisation ou la cuisson** : Réduire les émissions de poussières, captées à la source, de certaines opérations en amenant la valeur moyenne demi-horaire dans une fourchette comprise entre 1 et 10 mg/m<sup>3</sup>, au moyen de filtres à manches. La limite supérieure de cette fourchette peut être plus élevée en fonction des conditions particulières d'exploitation.

**Émissions de poussières provenant des procédés de séchage** : Limiter les émissions de poussières résultant des procédés de séchage de manière que la valeur journalière moyenne soit comprise entre 1 et 20 mg/m<sup>3</sup>, en

nettoyant le séchoir, en évitant l'accumulation de résidus pulvérulents à l'intérieur de celui-ci et en adoptant des protocoles d'entretien adéquats.

**Émissions de poussières résultant de la cuisson :** Réduire les émissions de poussières dues aux gaz d'évacuation résultant de la cuisson de manière que la valeur journalière moyenne soit comprise entre 1 et 20 mg/m<sup>3</sup>.

### c- Composés gazeux

Pour éviter les émissions de polluants atmosphériques gazeux (en particulier SO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>, HF, HCl, COV), les mesures ou techniques primaires et secondaires suivantes sont applicables séparément ou conjointement :

- réduction de l'apport de précurseurs des polluants
- ajout d'additifs riches en calcium
- optimisation du processus
- unités de sorption (adsorbants, absorbeurs)
- postcombustion

Maintenir les émissions de NO<sub>x</sub> des gaz d'évacuation du processus de cuisson au-dessous de 250 mg/m<sup>3</sup> (valeur journalière moyenne déclarée pour NO<sub>2</sub>) lorsque la température des gaz d'évacuation est inférieure à 1300 °C, ou au-dessous de 500 mg/m<sup>3</sup> (valeur journalière moyenne déclarée pour NO<sub>2</sub>) lorsque la température des gaz d'évacuation atteint ou dépasse 1300 °C.

Maintenir les émissions de NO<sub>x</sub> des gaz d'échappement des moteurs de cogénération au-dessous de 500 mg/m<sup>3</sup> (valeur journalière moyenne déclarée pour NO<sub>2</sub>) en appliquant des mesures d'optimisation du processus.

| Paramètre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Unité, exprimée en valeur journalière moyenne | NEA MTD <sup>1)</sup>    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|
| Fluorure déclaré en tant que HF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | mg/m <sup>3</sup>                             | 1 – 10 <sup>2)</sup>     |
| Chlorure déclaré en tant que HCl                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | mg/m <sup>3</sup>                             | 1 – 30 <sup>3)</sup>     |
| SO <sub>x</sub> déclaré en tant que SO <sub>2</sub><br>Teneur en soufre de la matière première ≤ 0,25%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | mg/m <sup>3</sup>                             | <500                     |
| SO <sub>x</sub> déclaré en tant que SO <sub>2</sub><br>Teneur en soufre de la matière première > 0,25%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | mg/m <sup>3</sup>                             | 500 – 2000 <sup>4)</sup> |
| <sup>1)</sup> Les fourchettes indiquées sont fonction de la concentration de polluant (précurseur) dans les matières premières.<br>Dans le cas de la cuisson de produits céramiques dont la matière première contient peu de substance polluante (précurseur), les valeurs inférieures de la fourchette correspondent aux MTD ; lorsque la matière première à partir de laquelle le produit céramique est fabriqué a une forte teneur en substance polluante, ce sont les valeurs supérieures de la fourchette qui sont les NEA MTD (Niveaux d'Emission Associés aux MTD). |                                               |                          |
| <sup>2)</sup> Le niveau indiqué comme le niveau MTD le plus élevé peut être moins élevé, en fonction des caractéristiques de la matière première.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                               |                          |
| <sup>3)</sup> Le niveau indiqué comme le niveau MTD le plus élevé peut être moins élevé, en fonction des caractéristiques de la matière première. En outre, le NEA MTD ne doit pas empêcher la réutilisation des eaux résiduaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                               |                          |
| <sup>4)</sup> Le niveau MTD le plus élevé ne s'applique qu'aux matières premières à très forte teneur en soufre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                               |                          |

### d- Eaux de process (émissions et consommations)

Les objectifs visés et les solutions envisagées en matière de réduction des eaux résiduaires (réduction des émissions et diminution de la consommation) sont présentés sous la forme de mesures d'optimisation des procédés et de systèmes de traitement des eaux résiduaires. Ces mesures sont souvent combinées afin de réduire les rejets d'eaux résiduaires et de diminuer la consommation d'eau.

Épurer les eaux résiduaires en appliquant, séparément ou conjointement, plusieurs des systèmes de traitement des eaux résiduaires énumérés, de façon que l'eau soit suffisamment propre pour être réutilisée dans le processus de fabrication ou pour être rejetée directement dans les cours d'eau ou indirectement via le réseau d'égouts municipal.

Le tableau ci-dessous présente les niveaux d'émission de substances polluantes associés aux MTD dans les eaux résiduaires :

| Paramètre                            | Unité | NEA MTD<br>(Échantillon mixte après 2h de<br>sédimentation) |
|--------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------|
| Solides en suspension                | mg/l  | 50,0                                                        |
| Composés organohalogénés absorbables | mg/l  | 0,1                                                         |
| Plomb (Pb)                           | mg/l  | 0,3                                                         |
| Zinc (Zn)                            | mg/l  | 2,0                                                         |
| Cadmium (Cd)                         | mg/l  | 0,07                                                        |

#### e- Pertes/déchets solides

Les objectifs visés et les solutions envisagées pour réduire les pertes/déchets du processus de fabrication sont présentés, en ce qui concerne les boues générées par la fabrication des produits céramiques et les pertes/déchets solides, et consistent en une optimisation des procédés et en mesures/techniques de recyclage et réutilisation. Ces mesures sont souvent combinées afin de réduire les pertes/déchets du processus de fabrication.

Réduire les pertes/déchets solides du processus de fabrication en combinant plusieurs des techniques qui peuvent se résumer ainsi :

- ✓ Réintroduction des matières premières non mélangées dans le processus de fabrication
- ✓ Réintroduction des articles cassés dans le processus de fabrication
- ✓ Utilisation des déchets solides par d'autres secteurs
- ✓ Commande électronique de la cuisson
- ✓ Optimisation du chargement du four.

#### f- Considérations d'ordre général concernant le bruit

Des possibilités de réduction du bruit généré lors des différentes étapes du processus de fabrication des produits céramiques existent. Les MTD se résument ainsi :

- ✓ Confinement des unités
- ✓ Isolation des unités contre les vibrations
- ✓ Utilisation de silencieux et de ventilateurs à faible vitesse de rotation
- ✓ Localisation des fenêtres et accès et des unités bruyantes à l'écart du voisinage
- ✓ Isolation phonique des fenêtres et des murs
- ✓ Fermeture des fenêtres et portes
- ✓ Réalisation des activités (extérieures) bruyantes uniquement pendant la journée
- ✓ Bonne maintenance de l'installation.

#### g- Systèmes de Management Environnemental

Les Systèmes de Management Environnemental (SME) sont essentiels pour réduire au minimum les incidences environnementales des activités industrielles en général, et certaines mesures sont plus particulièrement importantes pour l'industrie céramique. Les systèmes de gestion de l'environnement sont donc présentés en tant

qu'outils utilisables par les exploitants d'installations pour agir de manière systématique et tangible sur les aspects de la conception, de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du déclassement d'une installation.

Un SME intègre, en fonction des circonstances individuelles, les éléments suivants :

a) définition d'une politique environnementale pour l'installation par la direction générale (l'engagement de la direction générale est considéré comme une condition préalable au succès de l'application d'autres éléments du SME)

b) planification et établissement des procédures nécessaires

c) mise en œuvre des procédures, axée plus particulièrement sur les points suivants : i/ structure et responsabilité ii/ formation, sensibilisation et compétence iii/ communication iv/ engagement des salariés v/ documentation vi/ commande efficace des procédés vii/ programme de maintenance viii/ préparation et réaction aux situations d'urgence ix/ assurance du respect de la législation environnementale.

d) contrôle des performances et adoption de mesures correctives, axé plus particulièrement sur les points suivants : i/ contrôle et mesures des émissions ii/ actions correctives et préventives iii/ tenue des documents iv/ réalisation d'audits internes indépendants pour déterminer si le système de management environnemental est conforme ou non aux dispositions prévues et s'il a été correctement mis en œuvre et entretenu.

e) examen par la direction générale.

En ce qui concerne l'industrie céramique en particulier, il importe également de prendre en considération les caractéristiques potentielles suivantes du SME :

f) l'impact environnemental d'une mise à l'arrêt tôt ou tard de l'unité, lors de la phase de conception d'une nouvelle installation

g) le développement de technologies plus propres

h) si possible, l'application régulière d'analyses comparatives sectorielles, portant notamment sur les activités d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie, sur le choix des matériaux d'entrée, sur les émissions dans l'air, sur les rejets dans l'eau, sur la consommation d'eau et sur la production de déchets.

### **MTD SPECIFIQUES**

#### **a- Émissions de poussières captées à la source**

*Carrelage mural et de sol, céramiques domestiques, sanitaires, céramiques techniques, tuyaux en grès vitrifié :*

Réduire les émissions de poussières captées à la source, dues aux procédés de glaçure par pulvérisation, en amenant la valeur moyenne demi-horaire dans une fourchette comprise entre 1 et 10 mg/m<sup>3</sup>, grâce à l'application de filtres à manches ou de filtres à lamelles en matériau fritté.

*Carrelage mural et de sol, céramiques domestiques, céramiques techniques :*

Réduire les émissions de poussières captées à la source, dues aux procédés d'atomisation par pulvérisation, en amenant la valeur moyenne demi-horaire dans une fourchette comprise entre 1 et 50 mg/m<sup>3</sup>, grâce à l'utilisation de cyclones couplés à des dépoussiéreurs hydrauliques dans les installations existantes, si l'eau de rinçage peut être réutilisée.

*Granulats d'argile expansée :*

Réduire les émissions de poussières captées à la source, dues aux gaz d'évacuation chauds, en amenant la valeur journalière moyenne dans une fourchette comprise entre 5 et 50 mg/m<sup>3</sup>, au moyen de dépoussiéreurs électrostatiques ou de dépoussiéreurs humides.

#### **b- Émissions de poussières dues à la cuisson**

*Carrelage mural et de sol :*

Réduire les émissions de poussières dues aux gaz d'évacuation résultant de la cuisson en amenant la valeur journalière moyenne dans une fourchette comprise entre 1 et 5 mg/m<sup>3</sup>, par une épuration des gaz d'évacuation au moyen d'un filtre à manche.

#### **c- Composés gazeux, mesures/techniques primaires**

*Granulats d'argile expansée :*

Maintenir les émissions de NO<sub>x</sub> dues aux gaz d'évacuation des fours rotatifs au-dessous de 500 mg/m<sup>3</sup> (valeur journalière moyenne déclarée pour NO<sub>2</sub>) en combinant plusieurs mesures/techniques primaires.

#### **d- Composés gazeux, mesures/techniques secondaires**

*Carrelage mural et de sol, céramiques domestiques, sanitaires, céramiques techniques :*

Réduire les émissions des composés gazeux inorganiques présents dans les gaz d'évacuation résultant de la cuisson en appliquant des modules d'adsorption, en particulier lorsque le débit des gaz d'évacuation est faible (inférieur à 18000 m<sup>3</sup> /h) et que les concentrations de composés inorganiques autres que HF (SO<sub>2</sub>, SO<sub>3</sub>, HCl) et de poussières des gaz bruts sont faibles.

*Carrelage mural et de sol :*

Réduire les émissions de HF dues aux gaz d'évacuation résultant de la cuisson en amenant la valeur journalière moyenne dans une fourchette comprise entre 1 et 5 mg/m<sup>3</sup>, par une épuration des gaz d'évacuation au moyen d'un filtre à manche, par exemple.

#### **e- Réutilisation des eaux résiduaires**

*Carrelage mural et de sol, céramiques domestiques, sanitaires :*

Réutiliser les eaux résiduaires dans le processus de fabrication avec des taux de recyclage des eaux résiduaires compris entre 50 et 100 % (pour le carrelage mural et de sol, en fonction du type de carreaux à fabriquer) ou entre 30 et 50 % (pour les céramiques domestiques et les sanitaires) en associant des mesures d'optimisation des procédés et des systèmes d'épuration des eaux résiduaires.

#### **f- Réutilisation des boues**

*Carrelage mural et de sol :*

Réutiliser les boues résultant du traitement des eaux résiduaires pour la préparation de la pâte céramique à raison de 0,4 à 1,5 % en poids de boues sèches ajoutées à la pâte céramique, en utilisant le cas échéant un système de recyclage des boues.

#### **g- Pertes/déchets solides**

*Céramiques domestiques, sanitaires :*

Réduire la quantité de pertes/déchets solides sous forme de moules en plâtre usagés ayant servi à la mise en forme, en appliquant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- ✓ Remplacement des moules en plâtre par des moules en polymères
- ✓ Remplacement des moules en plâtre par des moules en métal
- ✓ Utilisation de malaxeurs à plâtre sous vide
- ✓ Réutilisation des moules en plâtre usagés dans d'autres secteurs.



## **TECHNIQUES NOUVELLES EMERGENTES**

Certaines nouvelles techniques permettant de réduire au minimum les incidences sur l'environnement sont en phase de développement ou ont un usage si limité qu'elles sont considérées comme des techniques nouvelles. Nous citons à titre indicatif quatre d'entre elles :

- Brûleurs à tube radiant.

Des essais en laboratoire ont montré qu'une réduction de la teneur en eau de l'atmosphère du four entraînait bien une réduction des émissions de HF, tout comme des émissions de SO<sub>x</sub>. Dans la pratique, réduire la teneur en eau de l'atmosphère du four serait une opération difficile à réaliser au plan technique, l'eau étant produite par la combustion des combustibles fossiles utilisés pour chauffer le four. On peut éviter cette production d'eau en chauffant le four indirectement, avec des brûleurs à gaz à tube radiant.

Lors d'un projet pilote mené aux Pays-Bas, dans lequel un four à rouleaux avait été équipé de brûleurs à tube radiant pour la fabrication de carreaux pour sols et murs, on a observé des émissions de HF entre **0,7 mg/m<sup>3</sup>** (fabrication de carrelages muraux) et **1,2 mg/m<sup>3</sup>** (fabrication de carrelages pour sols), avec des coefficients d'émission spécifiques de HF entre 3 et 6 mg/kg. **Les coûts supplémentaires** liés au matériel des brûleurs à tube radiant et au fonctionnement d'un four d'une capacité de production de **0,5 million m<sup>2</sup> de carrelage par an** ont été estimés à **0,450 million EUR**.

- Cuisson assistée par micro-ondes et séchoirs à micro-ondes.

Des travaux de recherche considérables ont été menés sur l'application d'énergie sous forme de micro-ondes lors de la cuisson des céramiques. Ce processus chauffe les produits directement, y compris le centre des produits. Afin d'éviter les pertes de chaleur excessives dans la structure du four, on utilise l'énergie des micro-ondes en association avec un chauffage conventionnel tel que le gaz ou l'énergie électrique.

L'énergie des micro-ondes peut également servir au séchage des céramiques. Des recherches ont montré que le séchage assisté par micro-ondes ne pouvait s'appliquer aux produits de forme complexe, mais s'appliquait seulement à des formes minces.

- Email<sup>7</sup> sans plomb pour porcelaine de table de haute qualité.

Auparavant, les émaux à base de plomb étaient employés principalement pour fabriquer de la porcelaine de table haut de gamme. Parmi les avantages d'un émail en plomb, on peut citer la perfection des surfaces et la simplicité des techniques de traitement, dues notamment au comportement en fusion et en mouillage que manifestent généralement les émaux à base de plomb.

Un fabricant de vaisselle de table a mis au point des formules sans plomb, à base de silicates alcalins de bore et semblables en tout point à des systèmes au plomb en termes de qualité et de propriétés d'application. Il a ainsi réalisé une économie de 60 tonnes sur l'oxyde de plomb. L'utilisation de quantités minimales d'additifs industriels organiques signifie que les impacts environnementaux liés aux émissions organiques lors de la cuisson sont en grande partie évités.

---

<sup>7</sup> Email : mince couche vitreuse formée à la surface d'un produit céramique par application d'un revêtement par cuisson.

## Annexe N° 2 : Draft de développement de quelques Actions pour la mise en œuvre de la Stratégie

| Fiche Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Améliorer la part des intrants ressourcés à partir des pays africains pour la fabrication des céramiques en Tunisie<br>(Cf. R1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                |
| Investissement : Public / Privé / PTF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                |
| <p>Contexte :</p> <p>La part des intrants pour la fabrication des produits céramiques (Kaolin et Feldspath) ressourcées par la Tunisie à partir du continent africain était de l'ordre de 20 % en 2022 avec une concentration sur les pays de Maghreb. Le reste (80%) est approvisionné des pays européens. Quelques pays africains sont exportateurs desdits intrants notamment le Sénégal pour Kaolin et l'Afrique du Sud pour le Feldspath.</p> |                |
| Objectifs : l'intégration en amont des CdV céramiques est améliorée avec le continent africain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                |
| <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doubler la part des intrants ressourcés de l'Afrique à moyen terme.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                |
| <p>Leadership et partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CEPEX et TABC en collaboration avec l'UTICA et le CONECT.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                |
| <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prospector les pays africains fournisseurs des intrants pour la fabrication des produits en céramique : Sénégal, Afrique de Sud et Maroc.</li> <li>- Se rassurer de la qualité des intrants et de leur compétitivité prix.</li> <li>- Nouer des nouvelles relations commerciales entre les industriels tunisiens et les fournisseurs africains.</li> </ul>                             |                |
| Estimation budgétaire :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Délai estimé : |

| Fiche Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Etude de pré faisabilité technico-économique pour la production d'émail en Tunisie<br>(Cf. R2)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| Investissement : Public / PTF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| <p>Contexte :</p> <p>Les émaux sont fortement utilisés dans l'industrie des céramiques pour protéger l'argile et pour la décoration des articles. A l'état actuel, 100% d'émail est approvisionné par la Tunisie de l'Europe, spécifiquement de l'Espagne. De même, pour le Maroc et l'Egypte, deux producteurs potentiels des articles en céramique.</p> <p>Toute recette d'émail est constituée d'un mélange :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de silice en majeure partie (80 %)</li> <li>• d'alumine en petite quantité (en moyenne un dixième de la quantité de silice).</li> <li>• d'un assortiment d'ingrédients de pH basique, appelés les fondants, comme par exemple le potassium, le sodium, le calcium, le magnésium, etc.</li> <li>• d'oxydes métalliques, en toute petite quantité, si on veut de la couleur.</li> </ul> <p>Notons que la Silice (composant du sable), l'Alumine (composant du Kaolin) et le Sodium/Potassium (composants du Feldspath) sont abondants au Maghreb et peuvent être valorisés pour produire l'émail pour toute la région maghrébine voire le continent africain.</p> |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Objectifs :</b> la valeur ajoutée de la transformation céramique en Tunisie est améliorée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                       |
| <b>Résultats escomptés :</b><br>- la mise en place d'une unité de production d'émail est bien faisable techniquement et économiquement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                       |
| <b>Leadership et partenaires :</b><br>- DGIM auprès du MIME<br>- APII<br>- CTMCCV<br>- UTICA/CONNECT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                       |
| <b>Activités :</b><br>- Voyage de référence pour des unités de fabrication d'émaux de renommée internationale au profit de la profession, de leurs représentants et des parties publiques.<br>- Lancer une consultation pour une étude technico-économique et environnementale de faisabilité : taille optimale, marché potentiel, besoin énergétique et risques environnementaux.<br>- Implémenter une unité de fabrication d'émail à participation étrangère pour assurer le transfert technologique. |                       |
| <b>Estimation budgétaire :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Délai estimé :</b> |

| <b>Fiche Action</b><br>Participation aux foires des BTP en Afrique & Libéralisation des services du secteur Construction dans le cadre de la ZLECAf<br><b>(Cf. R3, R32)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Investissement :</b> Public / Privé / PTF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |
| <b>Contexte :</b><br>Le secteur de la Construction (Bâtiments & Travaux Publics BTP) en Tunisie est en nette régression courant la dernière décennie et demeurera à moyen-terme. Cependant, l'Afrique devrait gérer un doublement de sa population et un triplement de sa population urbaine d'ici 2040, ce qui implique une demande accrue des besoins en BTP.<br>Ainsi, le manque à gagner des acteurs tunisiens dans le secteur de la Construction (fourniture des biens notamment les produits céramiques et des services liés aux BTP) à l'échelle locale pourrait être compensé par le marché africain si le terrain est bien préparé par les gestionnaires des politiques économiques. |  |
| <b>Objectif :</b> le positionnement en Afrique des acteurs tunisiens des Bâtiments et des Travaux Publics est amélioré.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |
| <b>Résultats escomptés :</b><br>- les rencontres B2B entre des acteurs tunisiens et africains sont bien ciblées et plus fructueuses.<br>- la liste des engagements spécifiques pour les services (secteur Construction) de la Tunisie soumise au secrétariat de la ZLECAf sera bien préparée et moins restrictive par rapport à l'AGCS de l'OMC.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
| <b>Leadership et partenaires :</b><br>- DGCEC auprès du MCDE<br>- Comité national ZLECAf<br>- CEPEX<br>- UTICA/CONNECT<br>- Ordre des Ingénieurs Tunisiens                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| - TABC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |
| <b>Activités :</b><br>- Intensifier les rencontres B2B dans des foires africaines de renommée (MEDIBAT, FITA, IATF, etc) et/ou à travers des missions d'échanges économiques et commerciales de haut niveau, entre les acteurs tunisiens du secteur BTP avec les décideurs africains et les bailleurs.<br>- Alléger les restrictions pour les opérateurs des pays africains (Mode 3 : présence commerciale du fournisseur africain en Tunisie ; Mode 4 : présence du personne physique du fournisseur africain en Tunisie) pour le secteur de la Construction, lors de l'élaboration de la liste des engagements spécifiques, et ce, afin d'ouvrir en contre partie des nouvelles opportunités aux acteurs tunisiens dans l'espace africain relatives aux Bâtiments et aux Travaux Publics. |                       |
| <b>Estimation budgétaire :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>Délai estimé :</b> |

| <b>Fiche Action</b><br>Intégrer le corridor Tunisie-Afrique occidentale dans le portefeuille du programme PIDA de la commission de l'Union Africaine<br><b>(Cf. R6)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Investissement :</b> SWAp                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |
| <b>Contexte :</b><br>L'Afrique devrait gérer un triplement de sa population urbaine d'ici 2040, ce qui implique une demande accrue des besoins en BTP.<br>Les importations africaines, entre 2018 et 2022, des produits en céramique avaient évoluées 2 fois plus rapidement que la moyenne des importations africaines, soit 9 % versus 4,7 %.<br>L'exportation tunisienne des produits en céramique vers l'Afrique représente en moyenne 1 % de l'importation Africaine. Par ailleurs, les produits céramiques détiennent le rang 18 dans les exportations tunisiennes vers l'Afrique.<br>Les marchés africains de grands potentiels pour les produits céramiques sont ceux de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest. Améliorer le transport terrestre et abaisser les couts logistiques serait le premier challenge pour accaparer une part de marché plus grande. |  |
| <b>Objectif :</b> le corridor Tunisie – Afrique de l'ouest, passant par la Libye est bien intégré dans le portefeuille du programme PIDA.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
| <b>Résultats escomptés :</b><br>- un lobbying autour de ce corridor est bien construit diplomatiquement pour défendre le projet auprès des institutions panafricaines.<br>- le Poste frontalier tuniso-libyen « Ras Jedir » de Ben Guerdane est mis à niveau pour ce corridor.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| <b>Leadership et partenaires :</b><br>- Conseil supérieur d'exportation auprès de la présidence de gouvernement<br>- DGCEC auprès du MCDE<br>- CEPEX/Douane tunisienne<br>- UTICA/CONNECT/TABC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| <b>Activités :</b><br>- Mettre le projet du corridor comme point fixe dans l'ordre de jour de la haute commission mixte tuniso-libyenne.<br>- Rapprocher diplomatiquement les autres pays du tracé du corridor pour fonder un lobbying autour.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |

- Initier une étude de pré faisabilité et d'impact pour le corridor en faisant appel à un bailleur de fonds (eg. BAD ou Afreximbank)

Estimation budgétaire :

Délai estimé :

### Fiche Action

Différenciation de la politique commerciale en Afrique pour les 2 CdV céramiques : quelle Politique, pour quelle Chaîne, pour quel Marché ?

(Cf. R4, R5, R19, R20, R21, R26)

Investissement : Public / PTF

#### Contexte :

L'Afrique devrait gérer un triplement de sa population urbaine d'ici 2040, ce qui implique une demande accrue des besoins en BTP.

Les importations africaines, entre 2018 et 2022, des produits en céramique avaient évoluées 2 fois plus rapidement que la moyenne des importations africaines, soit 9 % versus 4,7 %.

L'exportation tunisienne des produits en céramique vers l'Afrique représente en moyenne 1 % de l'importation Africaine. Par ailleurs, les produits céramiques détiennent le rang 18 dans les exportations tunisiennes vers l'Afrique.

Les produits ménagers tunisiens sont à destination autre que l'Afrique.

Les produits

Les marchés africains de grands potentiels pour les produits céramiques sont ceux de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest. Améliorer le transport terrestre et abaisser les couts logistiques serait le premier challenge pour accaparer une part de marché plus grande.

Objectif : le positionnement stratégique des 2 CdV céramiques est clarifié.

#### Résultat escompté :

La matrice produit/pays est établie sur la base des échanges antérieures et le potentiel inexploité à moyen-terme.

#### Leadership et partenaires :

- DGIM et BMN auprès du MIME
- APII
- DGCEC auprès du MCDE
- CEPEX
- UTICA/CONNECT/TABC

#### Activités :

- Pour les produits carreaux & sanitaires :

i/ cultiver davantage les acquis d'échange avec la Libye, le Maroc, l'Egypte, le Sénégal, la CIV et le Bénin.

ii/ veiller à augmenter l'offre exportable vers les 15 pays de la CEDEAO en tirant profit du démantèlement tarifaire offert par l'Accord ZLECAf.

iii/ préparer les producteurs tunisiens des sanitaires à une concurrence accrue sur le marché local avec leurs homologues égyptiens dans le moyen-terme.

iv/ veiller à améliorer la compétitivité prix sur le marché africain vue la concurrence égyptienne, turque et chinoise.

v/ étudier l'opportunité d'augmenter la capacité productive en Tunisie ou d'investir et de s'implanter en Afrique.

- Pour les produits ménagers :

i/ accomplir une étude du marché pour la région Nord-Afrique et celle de la CEDEAO.

Estimation budgétaire :

Délai estimé :

### Fiche Action

Amélioration l'information commerciale et booster le commerce avec l'Afrique  
(Cf. R7, R8, R15, R17 et R29)

Investissement : Public / PTF

#### Contexte :

Le marché africain reste pour beaucoup d'opérateurs tunisiens méconnu et qualifié à risque. Des études de marché sont demandées et accessible en ligne. Une prise en totalité ou en partie de l'assurance de paiement après livraison est fortement sollicité. La digitalisation du certificat d'origine ZLECAf et la mise en place de la qualification « Opérateur Economique Agréé » compressent beaucoup les délais et améliorent la compétitivité.

Objectif : les prérequis opérationnels pour booster le commerce dans le cadre de la ZLECAf sont mis en œuvre.

#### Résultats escomptés :

- La matrice produit/pays est établie sur la base des échanges antérieures et le potentiel inexploité à moyen-terme.
- La confiance pour échanger avec l'Afrique est bien instaurée via des instruments opérationnels.

#### Leadership et partenaires :

- DGCEC auprès du MCDE
- CEPEX
- CCI & Douane
- COTUNACE

#### Activités :

- Revoir l'implantation et/ou intensifier les Représentations Commerciales Tunisiennes en Afrique de l'Est.
- Renouveler la mesure incitative prise par l'Etat et mise en place par COTUNACE (50% de la prime d'assurance à l'exportation vers les pays de l'Afrique subsaharienne est porté sur les ressources du Fonds de garantie des risques à l'exportation) pour 3 ans de plus et mesurer son effet sur les opérations d'exportation vers l'Afrique subsaharienne.
- Formation des conseillers auprès des Chambres de Commerce et de l'Industrie sur les outils d'intelligence commerciale développés par l'ITC afin d'encadrer les exportateurs tunisiens vers l'Afrique.
- Digitaliser le certificat d'origine ZLECAf afin de faciliter son obtention par les exportateurs tunisiens.
- Sensibiliser les exportateurs sur la facilitation accordée à l'Opérateur Economique Agréé.
- Assurer la veille commerciale sur les différentes régions de l'Afrique afin d'être proactif et résilient.

Estimation budgétaire :

Délai estimé :

| <b>Fiche Action</b><br>Financement des Meilleures Techniques Disponibles des CdV céramiques afin d'améliorer la capacité productive durable<br><b>(Cf. R9, R11, R12, R13 et R14)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Investissement</b> : Public / Privé/ PTF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                       |
| <b>Contexte :</b><br><p>La taille des unités de production des carreaux céramiques en Tunisie est inférieure à la taille critique et le niveau technologique est relativement bas par rapport à des pays de référence comme l'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal. L'investissement pour augmenter la taille pour les industries de carreaux et conquérir par conséquent de nouveaux marchés africains est très capitalistique.</p> <p>Le coût de l'électricité et de l'énergie primaire pèse de plus en plus dans le cout de revient des produits finis.</p> <p>La réglementation environnementale est bien développée en Tunisie. Cependant, l'application des exigences demande plus d'effort du secteur privé pour se conformer et plus d'effort d'inspection pour l'Etat.</p> <p>Diminuer l'empreinte carbone requiert un appui de l'Etat et des PTF pour financer les actions immatériels et matériels de la transition verte de la branche céramique en Tunisie.</p>                                                                                                                                                                        |                       |
| <b>Objectif</b> : Un plan de transition verte pour les 2 CDV céramiques est délibéré.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |
| <b>Résultats escomptés :</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude stratégique de maîtrise de l'énergie pour les 2 CdV céramiques en Tunisie est établie.</li> <li>- Les MTD pour l'innovation technologique sont bien transférées pour le contexte tunisien.</li> <li>- Les techniques nouvelles émergentes pour la transition verte sont bien identifiées.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                       |
| <b>Leadership et partenaires :</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- MIME</li> <li>- ANME &amp; PMN</li> <li>- CTMCCV</li> <li>- INNORPI</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |
| <b>Activités :</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux outiller l'INNORPI et le CTMCCV à certifier et tester les matériaux céramiques de construction et à labeliser les éco-matériaux en fonction de la consommation énergétique, de l'isolation thermique et du gaz à effet de serre émis.</li> <li>- Veiller à régulariser l'activité de fabrication des céramiques à la réglementation tunisienne des établissements classés pour la protection de l'environnement.</li> <li>- Opérationnaliser des instruments financiers en plus de l'instrument « subvention » au niveau du FTE : dotation en capital, bonification des taux d'intérêt et déblocage des crédits pour des actions d'efficacité énergétique, de recours aux énergies renouvelables et de substitution énergétique.</li> <li>- Intégrer le bilan carbone et l'empreinte carbone comme actions éligibles aux Investissements Technologiques Prioritaires du Programme de Mise à Niveau.</li> <li>- Digitaliser les modalités d'accès aux subventions accordés par les fonds fléchés de l'Etat tout en veillant à compresser davantage les délais de déblocage.</li> </ul> |                       |
| <b>Estimation budgétaire :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Délai estimé :</b> |

| <b>Fiche Action</b><br>Reconnaissance mutuelle de la conformité des produits des 2 CdV céramiques<br><b>(Cf. R22 et R27)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Investissement</b> : Public / Privé / PTF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |
| <b>Contexte</b> :<br><p>Le contrôle technique à l'importation des produits pour les 2 CdV en Tunisie est bien rodé. L'opérateur est bien informé du processus et l'approche est bien transparente. Le CTMCCV est le laboratoire de référence pour les essais selon des normes internationales, transposées en normes nationales.</p> <p>A l'heure actuelle, la Tunisie importe principalement d'un seul pays africain des produits finis en céramique : l'Egypte. Harmoniser les normes avec l'Egypte et la reconnaissance mutuelle entre les deux pays pour faciliter davantage l'échange, d'une part, pourrait servir comme une force de proposition pour le COMESA puis pour la ZLECAf, d'autre part, afin d'harmoniser les normes à l'échelle continentale et la reconnaissance de la conformité.</p> |                       |
| <b>Objectif</b> : L'échange entre les Etats partie de la ZLECAf est facilité via l'harmonisation des normes et la reconnaissance mutuelle des certificats de conformité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |
| <b>Résultats escomptés</b> :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Une harmonisation des normes pour les produits céramiques au sein d'une même CER ou en bilatérale est concrétisée.</li> <li>- Des reconnaissances mutuelles au sein d'une même CER ou en bilatérale sont mises en œuvre.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |
| <b>Leadership et partenaires</b> :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- DGCEC</li> <li>- Comité national ZLECAf</li> <li>- DGIM, CTMCCV et INNORPI</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |
| <b>Activités</b> :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser les normes appliquées en Tunisie et en Egypte relatives à la qualité des produits Carreaux &amp; Sanitaires dans les deux pays puis opter pour la reconnaissance mutuelle de la conformité entre les deux pays.</li> <li>- Pousser vers la reconnaissance mutuelle au sein de la COMESA sur la base des normes harmonisées tuniso-égyptiennes.</li> <li>- Outiller le CTMCCV afin de devenir un centre d'excellence continental et de référence pour le transfert de savoir-faire des essais et d'évaluation de la conformité.</li> </ul>                                                                                                                                                                                       |                       |
| <b>Estimation budgétaire</b> :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>Délai estimé</b> : |

| <b>Fiche Action</b><br>Etude de rentabilité pour une ligne maritime régulière entre le port de Sfax, Tripoli et Alexandrie<br><b>(Cf. R23)</b>                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Investissement</b> : SWAp                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Contexte</b> :<br><p>La Libye accapare entre 40 et 60 % des exportations tunisiennes des produits céramiques durant les années 2018-2022. Les produits exportés sont soit consommés localement soit réexportés par la Libye aux autres pays subsahariens. Le Mode de transport dominant est terrestre.</p> <p>L'échange avec l'Egypte (M+I) passe principalement par la Libye via le mode terrestre.</p> |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <p>La situation sécuritaire en Libye reste incertaine vu le goulot d'étranglement actuel d'assurer la transition démocratique dans ce pays voisin. L'effet de l'instabilité était ressenti par les opérateurs économiques tunisiens juste après 2011 et le Poste Frontalier de « Ras Jedir » était renfermé à maintes reprises. Cela étant, pour maintenir le niveau d'échange et renforcer la fluidité, une ligne maritime régulière entre les 3 pays pourrait être rentable et fructueuse.</p> |                       |
| <p><b>Objectif :</b> la connectivité maritime nord-africaine est renforcée par une ligne maritime régulière entre la Tunisie, la Libye et l'Egypte.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                       |
| <p><b>Résultats escomptés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'offre exportable pour les 3 pays rentabilise une ligne maritime régulière.</li> <li>- Les 3 ports proposés sont capables d'ajouter une ligne maritime régulière hebdomadaire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                          |                       |
| <p><b>Leadership et partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil supérieur de l'exportation</li> <li>- Ministère du transport</li> <li>- Office des marines marchandes et des ports</li> <li>- Douane</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |
| <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre le projet de la ligne maritime comme point fixe dans l'ordre de jour de la haute commission mixte tuniso-libyenne et tuniso-égyptienne.</li> <li>- Initier une étude de pré faisabilité et d'impact pour la ligne en faisant appel à un bailleur de fonds (eg. BAD ou Afreximbank).</li> </ul>                                                                                                                         |                       |
| <b>Estimation budgétaire :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Délai estimé :</b> |

| <p align="center"><b>Fiche Action</b></p> <p align="center">Compléter la dernière tranche de l'autoroute Trans maghrébine côté Tunisie<br/>(Cf. R16, R24 et R25)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <p><b>Investissement :</b> Public / PPP</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| <p><b>Contexte :</b></p> <p>La Tunisie perd considérablement sa part de marché en Algérie &amp; Mauritanie pour les produits de la CdV Carreaux &amp; Sanitaires. La part passait de 2.5 % en 2018 du total d'importation de ces 2 pays maghrébins à 0,9 % en 2022 selon les données de Trade Map ITC 2023.</p> <p>Cependant, le protocole sur le commerce des marchandises de la ZLECAf permettait une diminution linéaire et progressive du tarif général de l'Algérie (30 % en 2020 à 0 % en 2025) et de la NPF de la Mauritanie de (20% en 2020 à 0% en 2030) en faveur de la Tunisie.</p> <p>Explorer davantage la destination Algérie &amp; Mauritanie à moyen terme pour la CdV carreaux &amp; sanitaires serait un atout pour contrecarrer la tendance à la baisse signalé par l'outil d'intelligence commerciale « Export Potentiel Map » au niveau de la destination Afrique du Nord en 2027.</p> |  |
| <p><b>Objectif :</b> l'autoroute Trans maghrébine entre en exploitation à moyen terme.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |
| <p><b>Résultats escomptés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exportation vers l'Algérie et la Mauritanie reviendrait en 2027 à son niveau de 2018 au minima.</li> <li>- Le dernier tronçon sur le territoire tunisien de l'autoroute Trans maghrébine (Bousalem-Frontière algérienne) de 80 km rattrape son retard au niveau de l'exécution.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Leadership et partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil supérieur de l'exportation</li> <li>- Ministère de l'Équipement</li> <li>- Ministère de Transport</li> </ul>                                                                                                                                                                                                             |                       |
| <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre le projet de l'autoroute Bousalem-Frontière algérienne comme projet prioritaire de l'Etat à moyen terme.</li> <li>- Mettre le projet comme point fixe dans l'ordre de jour de la haute commission mixte tuniso-algérienne pour délibérer sur le tracé finale et construire/mettre à niveau la poste frontalière de deux cotés.</li> </ul> |                       |
| <b>Estimation budgétaire :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>Délai estimé :</b> |

| <b>Fiche Action</b><br>Pacte sectoriel public-privé sur l'investissement en Afrique dans les 2 CdV<br><b>(Cf. R28)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Investissement :</b> Public / Privé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
| <b>Contexte :</b> <p>L'Afrique devrait gérer un triplement de sa population urbaine d'ici 2040, ce qui implique une demande accrue des besoins en Bâtiments et en Travaux Publics.</p> <p>Les importations africaines, entre 2018 et 2022, des produits en céramique avaient évoluées 2 fois plus rapidement que la moyenne des importations africaines, soit 9 % versus 4,7 %.</p> <p>L'outil d'intelligence commerciale « Export Potentiel Map » développé par l'ITC montre que, toute chose étant égale par ailleurs, l'exportation tunisienne vers la destination africaine pour les produits de 2 CdV en 2027 va au mieux stagner au niveau d'exportation de 2022 avec une disparité entre la région maghrébine (diminution de la valeur exportable) et les 2 régions de l'Est et de l'Ouest (augmentation du potentiel d'exportation).</p> <p>La pierre angulaire pour contrecarrer la tendance à la baisse afin de maintenir le niveau actuel d'exportation voire l'augmenter est d'accentuer la facilité des affaires. Parmi les actions, encourager les investisseurs tunisiens dans les 2 CdV à s'implanter en Afrique pour, d'une part, éviter les coûts de transport et de la logistique et se rapprocher par conséquent du consommateur final, d'autre part.</p> |  |
| <b>Objectif :</b> l'investissement direct tunisien en Afrique de l'Est et celle de l'Ouest dans les 2 CdV est accentué à moyen terme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
| <b>Résultats escomptés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le flux d'investissement sortant dans les 2 CdV à destination Afrique augmentait.</li> <li>- L'implantation des banques tunisiennes en Afrique de l'Est et de l'Ouest se renforçait.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
| <b>Leadership et partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGIM auprès du MIME</li> <li>- UTICA/CONNECT/CBF</li> <li>- Banque Centrale de Tunisie</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une étude de marché pour les destinations à forte demande des produits céramiques de 2 CdV en Afrique avec un coût d'énergie compétitif et une infrastructure de qualité.</li> <li>- Assouplir la réglementation des opérations financières avec l'extérieur, spécifiquement pour investir en Afrique.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |

- Encourager les banques tunisiennes à s'implanter en Afrique et soutenir les acteurs économiques.

Estimation budgétaire :

Délai estimé :

### Fiche Action

Dimensionnement d'un programme de mise à niveau pour le transport multimodal et l'amélioration de la connectivité

(Cf. R30)

Investissement : Public / Privé

#### Contexte :

L'incapacité logistique coûte à l'économie tunisienne des pertes estimées à 20% du PIB (chiffre de la Banque mondiale). Selon l'Indice de Performance Logistique de la Banque mondiale de 2018, la Tunisie se positionne au 105<sup>ème</sup> rang (60<sup>ème</sup> rang en 2010).

Au même moment, des rapports mondiaux en matière de logistique portuaire continuent de classer la Tunisie dans les derniers rangs. Ainsi, l'«Etude sur les transports maritimes 2022» de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), publiée le 29 novembre 2022, indique que l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers de la Tunisie continue de se dégrader depuis de plus d'une décennie. Il est ainsi passé de 10,06 au troisième trimestre 2011 à 5,53 au troisième trimestre 2022.

L'origine de la contre-performance est due au retard pris dans le démarrage des investissements (quais 8 et 9 au port de Radès, construction du port d'Enfidha, zones de services logistiques, etc.), l'inefficacité des services portuaires, le cadre réglementaire non encore finalisé, le vieillissement du parc de transport terrestre ainsi que le manque de coordination entre les structures. Tous ces facteurs ont négativement impacté le secteur du transport censé soutenir les autres secteurs.

le développement des ports dans le monde entier est tributaire de trois paramètres :

Le premier concerne la taille des navires. A titre indicatif, pour le cas du plus grand port commercial de Tunisie, en l'occurrence le port de Radès, la charge des navires doit être de 3 500 conteneurs, car l'infrastructure de ce port et sa profondeur (neuf mètres) ne permettent d'accueillir que des navires de 1 500 conteneurs au maximum. Ce qui provoque une perte d'économies d'échelle de plus de 1 500 dinars par conteneur (chiffres de 2015).

Le deuxième paramètre porte sur la taxe de congestion. Les navires d'une capacité pareille (3 500 conteneurs) ne doivent pas dépasser les deux jours d'escale dans le port, alors qu'à Radès ils restent neuf jours et plus. Cette différence enregistrée au niveau des jours d'escale provoque une perte estimée à plus 500 dinars pour chaque conteneur.

Le troisième a trait aux **surestaries**, c'est-à-dire des indemnités que l'affrètement doit payer au propriétaire du navire, dans un affrètement au voyage, quand le temps de chargement et/ou de déchargement dépasse le temps de planche prévu dans le contrat de voyage.

En moyenne, les conteneurs doivent effectuer les opérations douanières dans les sept jours, mais au port de Radès ces opérations exigent entre 25 et 30 jours. Il en résulte au total plus de 1 milliard de dinars environ de pertes par an.

Un programme de mise à niveau s'impose pour le transport et la logistique et il est la clé de voute pour améliorer l'échange avec le reste du monde et particulièrement avec l'Afrique.

Objectif : IPL et la connectivité gagneront des points sur la moyen-terme.

#### Résultats escomptés :

- Le port d'Enfidha et sa zone d'activité économique et logistique est bien attribué via une concession BOOT.
- La STAM est mis à niveau.
- Un programme de mise à niveau pour le transport terrestre des marchandises est dimensionné et entre en œuvre.
- La décision anticipée est bien en ligne et opérationnelle chez la Douane.
- La performance de traitement des dossiers par TTN est améliorée.

**Leadership et partenaires :**

- Conseil supérieur d'exportation
- IGPPP
- Ministère du Transport
- OMMP
- Douane tunisienne
- TTN

**Activités :**

- Finaliser l'étude technico-économique et environnementale pour le port de la mer profonde d'Enfidha et sa zone d'activité.
- Préparer les documents contractuels et lancer l'AO de concession du port Enfidha.
- Digitaliser quelques services douaniers (e.g : Décision anticipée, autorisation d'enlèvement provisoire, autorisation de mise en service, autorisation d'exportation, etc).
- Mettre en place au Ministère du transport un programme de mise à niveau pour le transport terrestre et la logistique en Tunisie.

**Estimation budgétaire :**

**Délai estimé :**

## Références

|                          |                                                                                                                             |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| [1, CE, 2007]            | Document de référence sur les Meilleures Techniques Disponibles pour la fabrication des céramiques                          |
| [2, APII, 2023]          | Monographie des Industries des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre en Tunisie                            |
| [3, APII, 2001]          | Cahier du CEPI n°5_ Etude de positionnement stratégique de la sous-branche des carreaux de sol                              |
| [4, MIME, 2022]          | Stratégie Industrielle et Innovation Horizon 2035, Livrable 5 Plan d'actions                                                |
| [5, MIME, 2022]          | Stratégie Industrielle et Innovation Horizon 2035, Livrable 4 Dialogue sectoriel résumé analytique                          |
| [6, ITCEQ, 2020]         | Le secteur du transport maritime en Tunisie, rôle dans le commerce extérieur. Note n°63 décembre 2020                       |
| [7, ONUDI, 2011]         | Diagnostic de la chaîne de valeur industrielle, un outil intégré. Autriche, juillet 2011                                    |
| [8, Tunisia BUR 3, 2022] | Troisième Rapport Bisannuel Actualisé de la Tunisie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| [9, OMMP, 2022]          | Rapport d'activité 2022                                                                                                     |